DOSSIER DE CRÉATION
OU DE RENOUVELLEMENT
D'UN CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE

- Statuts de l'organisme gestionnaire datés et signés précisant que la gestion d'un CFA figure bien dans l'objet
- Copie des insertions au Journal Officiel de la République Française relatives à la création de l'association et aux éventuelles modifications intervenues concernant la raison sociale, l'objet ou l'adresse
- Décision du Conseil d'Administration de créer un CFA ou une section d'apprentissage
- Lors de la création d'un CFA, lettres de soutien ou d'engagement des professionnels
- Organismes financeurs susceptibles d'attribuer de la taxe d'apprentissage ou des crédits de l'alternance
- Projet de convention portant création ou renouvellement d'un CFA renseigné y compris les fiches pédagogiques et le règlement intérieur.
- Les conventions partenariales le cas échéant :
  - Convention de création d'une U.F.A. (cf. modèle ci joint)
  - Convention d'accueil CFA – Établissement d'enseignement de formation ou de recherche (cf. modèle ci joint)
  - Convention d'accueil CFA – Entreprise (cf. modèle ci joint)
- Carnet de liaison ou livret d'apprentissage (modèle type)
- Dernier rapport de la Commission de Sécurité et de la Direction Départementale des Services Vétérinaires (le cas échéant)

RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Département Jeunesse et Égalité des Chances

Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage

Service Apprentissage

CONVENTION
PORTANT CRÉATION
OU RENOUVELLEMENT
D'UN CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS

☞A établir en trois exemplaires

☞Original à retourner au Service Apprentissage du Conseil Régional

☞Original à votre (vos) autorité(s) académique(s) (Rectorat, DRAAF, DRJSCS)

CONVENTION PORTANT CRÉATION OU RENOUVELLEMENT D'UN CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Travail ;

Vu le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles adopté par le Conseil Régional du 21 octobre 2011 ;

VU le Règlement financier de la Région,

VU le Règlement général des interventions de la Région,

Vu le programme opérationnel FEDER/FSE Languedoc-Roussillon 2014-2020

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'organisme gestionnaire du CFA du 19 janvier 2015

Vu le Contrat d'Objectif et de Moyens 2011-2015 signé entre l'Etat et la Région Languedoc Roussillon le 1er juin 2011,

Vu le Schéma Régional de l'Apprentissage voté le 19 juillet 2007,

Vu la délibération n° CR-13/06.670 du Conseil Régional du 20 décembre 2013, approuvant la convention type portant création ou renouvellement des Centres de Formation d'Apprentis,

ENTRE

La Région Languedoc-Roussillon, ayant son siège 201 avenue de la Pompignane, 34064 Montpellier cedex 2, représentée par son Président, dûment habilité à l'effet des présentes, en vertu de la délibération du Conseil Régional du 20 décembre 2013,
ci-après dénommée "**La Région**" d'une part,

ET

[1]L'Université de Montpellier, ayant son siège 163 rue Auguste BROUSSONNET, 34 090 MONTPELLIER représentée par son Président Philippe AUGE dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 06 janvier 2015

ci-après dénommé **l'organisme gestionnaire** d'autre part.

[1] Dénomination complète de l'organisme gestionnaire

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 – Conformément aux dispositions de l'article L6232-1 du Code du Travail, la présente convention porte création (ou renouvellement) du Centre de Formation d'Apprentis ci-après désigné « CFA » et dont l'appellation complète est :

Centre de Formation d'Apprentis **: Régional de l'Enseignement Supérieur en Languedoc-roussillon – Sud de France**

Article 2 - Le siège du CFA et sa capacité d'accueil sont définis à l'annexe 1 y compris les locaux des entreprises ou établissements ayant signé une convention de partenariat en application de l'article L6231-2 du Code du Travail. Si certaines formations sont assurées dans des locaux mis à disposition, la convention précisant les modalités de mise à disposition doit être transmise à la Région.

Le CFA assure la formation des apprentis dans les conditions d'hygiène et de sécurité conformes à la législation sociale et aux normes en vigueur, à l'instar des entreprises (articles L4121-1 à L4121-4 du Code du Travail). Les locaux du CFA, des UFA ainsi que de tous les sites de formation doivent être visités régulièrement, au moins une fois tous les trois ans, par la Commission de Sécurité et la Direction Départementale des Services Vétérinaires (le cas échéant). Les comptes-rendus de ces visites sont conservés par le CFA qui les met à disposition de la Région en cas de demande.

Article 3 - La liste des formations dispensées et des diplômes de l'enseignement technologique ou des titres homologués auxquels elles préparent figure à l'annexe 2 de la présente convention.

Article 4 - Le dispositif de suivi pédagogique des apprentis mis en place par le CFA ainsi que l'organisation des séances d'information destinées aux maîtres d'apprentissage sont fixés selon les modalités prévues par l'annexe 1 de la présente convention.

Article 5 - L'organisme gestionnaire a l'obligation, dans la limite des places disponibles et conformément au Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles d'accepter l'inscription de tous les apprentis recrutés par les entreprises situées dans l'aire de recrutement définie à l'annexe 2 au niveau de la fiche pédagogique pour la préparation à un métier dont le Centre assure la formation, dans le respect du Code du Travail et, le cas échéant, du Code du Sport.

Article 6 – Conformément aux dispositions de l'article L6231-3 du Code du Travail, le CFA peut, après accord de la Région, conclure avec un établissement une convention particulière aux termes de laquelle cet établissement assure tout ou partie des enseignements normalement dispensés par le Centre et met à disposition des équipements pédagogiques ou d'hébergement. Ces conventions particulières seront adressées à la Région et à l'autorité académique concernée avant le démarrage de la formation.

Elles peuvent prendre trois formes différentes :

- **Convention d'Unité de Formation par Apprentissage (UFA) :** En application des articles L6232-8 et R6232-22 et suivants du Code du Travail, le CFA peut conclure une convention particulière avec un établissement de formation ou de recherche portant création d'une Unité de Formation par Apprentissage. Le responsable de l'établissement dans lequel est créée une UFA est chargé de la direction pédagogique des enseignements de cette unité. Le directeur du CFA conserve la responsabilité administrative.

- **Convention avec un autre établissement d'enseignement** : En application des articles L6231-3 et L6231-4 du Code du Travail, le CFA peut, après accord de la Région, conclure avec un établissement d'enseignement une convention aux termes de laquelle cet établissement assure tout ou partie des enseignements normalement dispensés par le Centre et met à disposition des équipements pédagogiques ou d'hébergement. Le directeur du CFA conserve la responsabilité administrative et pédagogique des enseignements dispensés.

- **Convention avec une entreprise habilitée par l'Inspection de l'Apprentissage**: En application des articles L6231-2 et L6231-4 du Code du Travail, le CFA peut conclure une convention aux termes de laquelle cette entreprise assure une partie des formations technologiques et pratiques normalement dispensées par le CFA. Le CFA conserve la responsabilité administrative et pédagogique des enseignements dispensés.

Un modèle de ces conventions particulières, qui comportent des clauses obligatoires, figure au dossier de création ou de renouvellement d'un Centre de Formation d'Apprentis.

L'organisme gestionnaire s'engage à adresser à la Région tout document portant renouvellement ou modification de cette convention.

Article 7 - Le CFA est soumis au contrôle pédagogique de l'État et au contrôle administratif et financier de la Région, conformément aux dispositions de l'article L6252-1 du Code du Travail.

Les contrôles des Centres de Formation d'Apprentis s'exercent dans les conditions prévues aux articles R6252-1 et R6252-2 du Code du Travail.

Ces contrôles peuvent être effectués sur place par les services de l'État et de la Région dans les locaux de l'organisme gestionnaire et ceux mis, le cas échéant, à sa disposition. A cette fin, l'organisme s'oblige à communiquer sur simple demande tous documents nécessaires à la réalisation des dits contrôles.

En outre, la Région mandate un expert comptable pour l'appuyer et la conseiller dans sa mission de contrôle financier.

Si ces contrôles révèlent des insuffisances graves ou des manquements aux obligations résultant du Code du Travail et des textes pris pour son application ou de la présente convention, celle-ci peut être dénoncée par l'État ou par la Région après mise en demeure non suivie d'effet.

Cette dénonciation entraîne la fermeture du CFA. L'État ou la Région peut imposer à l'organisme gestionnaire l'achèvement des formations en cours dans les conditions fixées à l'article L6252-3 et R6252-3 à R6252-5 du Code du Travail.

Le cas échéant, l'État ou la Région peut désigner un administrateur provisoire chargé d'assurer, pour le compte de l'organisme gestionnaire, l'achèvement des formations en cours.

Article 8 - L'organisme gestionnaire concourt aux objectifs éducatifs de la nation conformément à l'article L6211-1 du Code du Travail**.**

A ce titre, il peut apporter son concours, par l'intermédiaire de son CFA, parallèlement à la formation des apprentis, à la mise en place d'autres activités de formation, notamment dans le cadre des dispositions de la Sixième partie du livre II du Code du Travail et des

dispositions légales portant organisation de la formation professionnelle continue et d'orientation sur l'enseignement technologique. Toutefois, les actions de formation hors apprentissage ne doivent pas gêner le fonctionnement pédagogique des sections d'apprentissage, être financées par les fonds réservés à l'apprentissage (dont les subventions régionales), générer un déficit de fonctionnement du CFA.

La mise en place et le fonctionnement de ces activités devront respecter les règles juridiques (comptables, fiscales, etc…) qui leur sont applicables.

L'activité spécifique de formation des apprentis demeure donc la priorité et devra toujours être nettement différenciée, du point de vue pédagogique comme du point de vue administratif et financier.

La nomenclature comptable des CFA prévoit un seuil de signification au-dessus duquel l'organisme gestionnaire est invité à séparer les différentes activités du CFA. Le seuil est fixé à 10% des produits des différentes activités du CFA. Lorsque le seuil est dépassé, les charges concernant les non apprentis doivent être inscrites dans la comptabilité de l'organisme gestionnaire de manière distincte de la comptabilité du CFA. En revanche, lorsque le seuil de signification n'est pas dépassé, les charges doivent apparaître dans une rubrique distincte de la comptabilité du CFA.

La Région sera informée, lors de la présentation des propositions budgétaires du CFA, des actions de formation continue envisagées et, lors de la présentation du Compte Financier, de l'ensemble des actions de formation réalisées, des dépenses et des recettes qu'elles ont engendrées.

2 - ORGANISATION DU CFA

Article 9 - Le CFA doit être organisé de manière à constituer, sur le plan fonctionnel, une unité administrative et pédagogique indépendante.

Il est placé sous l'autorité d'un Directeur nommé par l'organisme gestionnaire dans les conditions prévues par les articles R6233-23 à R6233-27 du Code du Travail. Ce Directeur est responsable de l'activité pédagogique et administrative du CFA, ainsi que des activités développées dans le cadre des conventions conclues selon les modalités fixées par les articles 7 et 8 de la présente convention sous réserve des pouvoirs d'ordre administratif et financier de l'organisme gestionnaire.

Article 10 - Le personnel du CFA est recruté sur proposition du Directeur, et placé sous son autorité dans le respect des dispositions des articles L6233-3 à L6233-7, R6233-13 à R6233-17 du Code du Travail.

Article 11 – En application des articles R6233-31 à 38 du Code du Travail, le CFA est doté d'un conseil de perfectionnement qui comprend, outre le Directeur :

- un représentant de l'organisme gestionnaire du CFA,
- douze représentants des organisations professionnelles d'employeurs et des salariés extérieurs au CFA, représentatives au plan national au sens de l'article L2121-1, pour au moins la moitié de ses membres et en nombre égal,
- 6 représentants élus des personnels d'enseignement et d'encadrement et un représentant élu des autres catégories de personnel du CFA,
- deux représentants élus des apprentis,

- aucun représentants des parents d'apprentis, désignés par les associations de parents d'élèves les plus représentatives dans le ressort territorial d'application de la convention dans les CFA dispensant des formations de niveau V et IV,

éventuellement :

- des personnes qualifiées désignées en raison de leur expérience pédagogique ou professionnelle ainsi qu'un représentant de la Région pour participer à certains travaux à titre consultatif et pour une durée limitée.

L'invitation, précisant l'ordre du jour et le motif pour lequel le représentant de la Région est requis, sera adressée à Monsieur le Président du Conseil Régional qui désignera le représentant de la Région, élu ou fonctionnaire, qui participera à la réunion du Conseil de Perfectionnement.

Le temps passé aux réunions par les représentants des salariés est rémunéré comme temps de travail. Les frais de déplacement et de séjour sont pris en charge par le CFA.

Le Conseil de Perfectionnement se dote d'un règlement définissant ses modalités de fonctionnement et d'intervention. En tout état de cause la durée du mandat des membres du conseil de perfectionnement ne pourra excéder la durée de la présente convention. Le Président du Conseil de Perfectionnement est désigné parmi ses représentants, par l'organisme gestionnaire du CFA pour une durée de 5 ans. Les membres du conseil de perfectionnement sont désignés pour une durée de 5 ans.

Article 12 - Les compétences et le fonctionnement du Conseil de Perfectionnement sont déterminés par les articles R6233-39 à R6233-45 du Code du Travail.

Le Conseil de Perfectionnement se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son Président qui arrête l'ordre du jour.

Le Conseil de Perfectionnement est saisi, pour avis, des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du CFA.

Lui sont notamment soumis à ce titre :

- les perspectives d'ouvertures ou de fermetures de sections qui seront intégrées dans le projet d'établissement communiqué à la Région et aux Autorités Académiques avant le 30 septembre de chaque année,

- les conditions générales d'admission des apprentis,

- l'organisation et le déroulement de la formation,

- les modalités des relations entre les entreprises et le CFA,

- le contenu des conventions conclues en application de l'article 6 de la présente convention par l'organisme gestionnaire,

- les conditions générales de préparation et de perfectionnement pédagogique des formateurs.

Le conseil de perfectionnement est informé :

- de la situation financière du CFA et des projets d'investissement,

- des objectifs et du contenu des formations conduisant aux diplômes et titres,

- des résultats aux examens,

- des décisions d'opposition à l'engagement d'apprentis.

Il suit l'application des dispositions pour lesquelles il est saisi pour avis et informé.

Le Conseil de Perfectionnement est consulté par l'autorité compétente à l'effet d'établir le règlement intérieur en application des dispositions de l'article R6233-50 et R6233-51 du Code du Travail. Il est joint à la présente convention.

Le Conseil de Perfectionnement peut siéger en conseil de discipline pour les litiges concernant les apprentis.

Le Directeur du CFA assure la préparation de réunions et la diffusion de comptes rendus et procès verbaux des séances.

Les comptes-rendus et procès-verbaux de réunion du Conseil de Perfectionnement sont adressés aux Services de la Région et à l'Autorité Académique compétente, dans un délai de 15 jours après la réunion. Ils seront également joints à toute demande faisant l'objet d'un avenant à la présente convention.

Article 13 : En application des articles R 6233-46 à R 6233-49, dans l'établissement où est ouverte une unité de formation par apprentissage, il est institué un comité de liaison entre l'établissement et le CFA. Ce comité de liaison, présidé par le responsable de l'établissement dans lequel est ouverte l'UFA, comprend en nombre égal des représentants désignés par le conseil de perfectionnement du CFA et des représentants désignés par le conseil d'administration de l'établissement ou de l'instance délibérante en tenant lieu. Ils sont désignés parmi les personnels enseignants de l'unité pour une durée déterminée par la convention conclue entre le CFA et l'établissement.

Le comité de liaison doit s'assurer de la conformité du fonctionnement de l'UFA aux stipulations de la convention.

3 - DISPOSITIONS PÉDAGOGIQUES

Article 14 - L'ensemble de ces dispositions s'inscrit dans le projet d'établissement, à présenter à la Région et aux services instructeurs, avant le 30 septembre de chaque année, qui comprend les dispositifs suivants : ouverture de sections, programme qualité, certification, école de l'apprentissage, investissements équipements, investissements structurants, mobilité européenne. Le projet d'établissement assure la cohérence des différentes actions envisagées par le CFA.

Article 15 - La structure pédagogique de chaque formation dispensée par le CFA est fixée par l'annexe 2 de la présente convention. Cette annexe détermine notamment les effectifs conventionnés.

- L'effectif minimum conventionné d'une section est défini à l'annexe 2-1. Il ne peut être inférieur à 7 sauf cas particuliers (Mixages, formations spécifiques, territoires…) nécessitant l'accord de la Région. S'il est inférieur, la formation ne peut être maintenue qu'avec l'accord exprès de la Région qui apprécie s'il convient de maintenir exceptionnellement la section ou de la regrouper avec une section existant dans un autre centre. La section dont l'effectif est inférieur au minimum conventionné pendant trois années consécutives doit faire l'objet d'une demande de fermeture provisoire ou définitive par le CFA.

- L’effectif maximum conventionné : Le CFA est autorisé à inscrire 3 apprentis de plus que l’effectif maximum conventionné par formation et par année, sans avoir à en formuler la demande à la Région. A l’exception de cette dérogation tacite, tout dépassement supérieur à 3 apprentis par année de formation et par diplôme doit faire l’objet d’une demande du CFA. Cette augmentation de la capacité d’accueil sera formalisée par avenant à la convention. Dans le cas où cette augmentation d’effectif nécessiterait un dédoublement de classe, le CFA est tenu d’en demander l’autorisation à la Région qui appréciera s’il convient de compléter une section existant dans un autre centre ou si le dédoublement de classe s’avère nécessaire.

Le CFA s’engage à renseigner, tout au long de l’année et notamment de septembre à décembre, l’outil de suivi relatif aux places conventionnées mis en place par la Région.

Le CFA qui ne respecterait pas les modalités prévues à la présente convention sur les capacités conventionnelles conduirait la Région à ne lui verser aucune participation financière pour la formation considérée.

Article 16 – A la demande expresse du CFA, et en vue de mutualiser les moyens, la Région pourra autoriser des mixages de parcours et des mixages de publics.

- Mixage de parcours : Il s’agit de la mise en place d’un tronc commun à plusieurs formations de même niveau de qualification, de même année de formation, de coût de formation théorique identique et visant une finalité professionnelle ou des métiers proches.

- Mixage de publics : Le CFA peut être amené à accueillir des publics sous autre statut (formation professionnelle, contrat de professionnalisation…) au sein des formations ouvertes à l’apprentissage. Cet accueil doit ne concerner qu’un effectif restreint et ne peut intervenir que dans l’hypothèse où le nombre d’apprentis minimal est atteint et inférieur à la capacité d’accueil maximale conventionnée pour chaque formation afin de ne pas nuire à la qualité de la formation délivrée et dans le respect des habilitations pédagogiques accordées.

Article 17 - Le CFA doit coordonner la formation qu'il dispense et celle qui est assurée dans l'entreprise.

A cet effet, le Directeur :

- établit pour chaque métier, en liaison avec les représentants des entreprises intéressées et sur avis du Conseil de Perfectionnement, une répartition et une progression annuelle de la formation pratique, qui comportent notamment l'indication des tâches ou des postes de travail qu'il convient de confier à l'apprenti, en relation avec les enseignements donnés dans le CFA ;

- désigne, parmi le personnel du CFA, et pour chaque apprenti, un formateur/enseignant qui est tenu, sous son autorité et conformément aux articles L6223-3 et L6223-4 et R6233-57 du Code du Travail, de suivre la formation de l’apprenti, de vérifier son assiduité et d’assurer une liaison avec le responsable de la formation pratique de l’entreprise employant l’apprenti. Le suivi et le contrôle sont assurés conjointement par les services de l’autorité académique concernée (Rectorat, D.R.A.A.F., D.R.J.S.C.S.) et la Région ;

- établit et met à la disposition du responsable de la formation pratique dans l'entreprise et du tuteur légal des apprentis mineurs tout document administratif et pédagogique permettant :

- à l'employeur et aux familles d'être informés de l'assiduité de l'apprenti aux enseignements du CFA, des résultats obtenus et des appréciations des formateurs

- au CFA et au comité d'entreprise, s'il existe, d'être informés des tâches effectivement confiées à l'apprenti dans l'entreprise et de l'appréciation formulée par l'employeur ou ses représentants ;

- apporte une aide aux apprentis dont le contrat est dénoncé, pour la recherche d'un employeur susceptible de contribuer à l'achèvement de leur formation et une assistance dans l'accomplissement de toutes formalités nécessaires dans les conditions prévues aux articles R5423-23 et suivants du Code du Travail ;

- peut organiser, au bénéfice des maîtres d'apprentissage et de leurs collaborateurs, une information sur l'enseignement par alternance, ainsi que sur les programmes et les documents pédagogiques relatifs aux formations à dispenser. Cette action donne lieu à une attestation de présence ;

- organise, à l'intention des employeurs, toutes activités nécessaires pour assurer la coordination de la formation dispensée par le CFA et la formation en entreprises.

4 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Article 18 – Les charges de fonctionnement comprennent les éléments suivants :

- Les coûts de formation annuels des apprentis, incluant les charges d'amortissement des immeubles et des équipements, calculés pour chacune des formations dispensées.

- Les coûts réels annuels de l'hébergement, de la restauration et des dépenses de transport par apprenti.

- Éventuellement des coûts liés à des innovations ou des expérimentations à caractère technique ou pédagogique conduites par le CFA.

Les dépenses d'investissement du CFA concernent notamment :

- Les équipements pédagogiques ou administratifs,
- Les constructions, rénovations et restructuration immobilières.

Aucune dépense d'investissement (classes 1 à 5) ne peut être engagée sans décision préalable de la Région.

Article 19 – Les ressources dont dispose le CFA sont :

- les ressources propres de l'organisme gestionnaire* affectées à l'apprentissage,
- la taxe d'apprentissage**, (quota + hors quota)
- le produit de taxes parafiscales,
- les fonds de l'alternance affectés à l'apprentissage,
- les subventions diverses,
- les produits complémentaires liés à l'activité du CFA***.

** L'organisme gestionnaire s'engage à maintenir sa participation, tant pour le fonctionnement que pour l'investissement, aux niveaux prévus dans le budget et les plans de financement. Il est attendu que la participation de l'organisme gestionnaire suive l'évolution annuelle des charges de fonctionnement du CFA.*

*** Les ressources provenant de la taxe d'apprentissage doivent financer en priorité les charges de fonctionnement du CFA.*

**** Aucune participation financière à des prestations à caractère pédagogique (frais d'inscription, de dossier ou de participation à la formation) ne peut être demandée par le CFA à l'apprenti au titre de sa formation.*

Article 20 - Si ces ressources sont insuffisantes, la Région attribue au CFA une subvention annuelle de fonctionnement, révisable chaque année selon les dispositions arrêtées à l'annexe 3 « Dispositions financières » de la présente convention.

Elle prend en compte les charges de fonctionnement définies à l'article 18, elle est calculée sur la base de règles et de barèmes applicables à l'ensemble des CFA et des sections d'apprentissage conventionnés avec la Région.

Le montant définitif de la subvention due au titre d'un exercice déterminé est arrêté en fonction des participations financières réelles perçues.

Conformément aux dispositions de l'annexe 3, la Région contribue également au financement du fonctionnement du CFA par l'attribution :

- d'une subvention annuelle forfaitaire liée à la participation aux frais de transport de restauration et d'hébergement des apprentis,

- d'une subvention annuelle forfaitaire liée à l'achat du 1er équipement des apprentis,

- de subventions spécifiques inscrites dans le cadre du projet d'établissement.

La Région peut également concourir aux dépenses d'investissement par l'octroi de subventions spécifiques.

Article 21 – Conformément aux dispositions de l'article L6233-1, si les ressources annuelles du CFA sont supérieures au maximum correspondant au produit du nombre d'apprentis inscrits par leur coût de formation (figurant à l'annexe 2), les sommes excédentaires pourront être reversées au Fonds Régional de l'Apprentissage et de la Formation Professionnelle Continue. A cet effet, un titre de recette peut être émis par la Région après constatation de l'excédent et accord des deux parties sur son montant.

A la demande expresse du CFA, la Région peut autoriser le CFA à conserver tout ou partie de cet excédent afin :

- de couvrir les déficits antérieurs,
- de constituer une réserve dans la limite de 2 mois de fonctionnement courant (comptes 60 à 65) du CFA,
- de financer le fonctionnement de l'exercice suivant (l'excédent viendra en déduction de la subvention de la Région pour le nouvel exercice),
- ou de financer des projets d'investissements.

La procédure de gestion des excédents est présentée à l'annexe 3.

Tout déficit fera l'objet d'une analyse approfondie des comptes du CFA avec la Région et devra être accompagné d'un plan de mise en œuvre de retour à l'équilibre des comptes par l'organisme gestionnaire du CFA.

Article 22 : Le décret n°2000-470 du 31 mai 2000 relatif au financement des CFA et la loi n°2002-73 de modernisation sociale du 17 janvier 2002 créent les obligations comptables suivantes :

- Comptabilité distincte du CFA de celle de l'organisme gestionnaire,
- Certification des comptes par un commissaire aux comptes pour les CFA dont la comptabilité n'est pas tenue par un comptable public,
- Détermination des coûts annuels de formation par apprenti,
- Respect des directives comptables spécifiques à l'apprentissage et notamment celles relatives à l'application de la nouvelle nomenclature (avis n°2003-04 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003).

La comptabilité du CFA doit retracer l'intégralité des opérations qu'il réalise. Elle distingue, dans un document analytique, les charges et les produits de fonctionnement des activités suivantes :

- Externat (Formation),
- Restauration,
- Hébergement,
- Transport,
- Premier équipement des apprentis,
- École de l'apprentissage,
- Autres activités (article 8 de la convention).

La tenue des comptes doit permettre la présentation par année civile des documents financiers prévisionnels et réalisés selon la présentation retenue par la Région et conforme aux règles exposées dans la nomenclature comptable des CFA publiée par la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP).

Les documents financiers à transmettre à la Région :

- Les orientations budgétaires N, avant le 31 octobre N-1,
- Le budget prévisionnel N, avant le 31 janvier N,
- Le budget rectifié N, avant le 31 octobre N,
- Le compte financier N, les coûts de formation par apprenti et l'enquête sur la collecte de taxe d'apprentissage entre le 30 avril et le 31 août N+1,

Ces documents doivent faire l'objet d'un dépôt sur la plate-forme régionale ses@me et doivent également être transmis sur support papier en deux exemplaires : leur contenu figure à l'annexe 4 de la convention.

Article 23 – Dans le cadre des programmes communautaires, la Région pourra être amenée à solliciter notamment le soutien du Fonds Social Européen (FSE), du FEDER, du programme Léonardo en cofinancement des subventions octroyées au CFA. Toute demande de cofinancement fait l'objet d'un dossier spécifique à retirer auprès des services compétents de la Région.

5 - ACTIONS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Article 24 - Les actions d'information et de communication du CFA sont coordonnées avec celles qui sont organisées par la Région. Elles mentionnent obligatoirement le soutien de la Région Languedoc-Roussillon.

Le CFA s'engage à mentionner la participation de la Région Languedoc Roussillon au même titre que les autres partenaires du CFA sur tout support de communication par apposition du logo de la collectivité (Ce logo est directement téléchargeable sur le site). Cette publicité doit également s'effectuer auprès des apprentis.

Le CFA s'engage aussi à apposer, de façon visible sur les lieux de formation du CFA, les panneaux représentant le logo de la Région.

L'information relative au soutien régional est obligatoire sur les supports de l'organisme gestionnaire, du CFA ainsi que des UFA. Le logo de la Région doit être apposé notamment sur : le papier à entête, les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication, sites web, équipement, matériel et véhicules financés par la Région, Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation menés par l'organisme gestionnaire et le CFA et liés à l'exécution de la présente convention (opérations d'investissements, actions d'accompagnement…) doivent faire expressément référence à l'implication de la Région. Dans le cas d'une opération de construction, un panneau mentionnant le soutien de la Région doit être implanté sur le site.

Si cette obligation n'est pas remplie par le CFA, aucun versement afférent à l'action concernée ne sera effectué ou si des sommes ont déjà été versées, un reversement total ou partiel pourra être exigé.

6 - INDEMNITÉ COMPENSATRICE FORFAITAIRE DUE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS

Article 25 – La Région, depuis le 1er janvier 2003 est compétente pour la gestion et le versement des indemnités versées aux employeurs d'apprentis conformément aux dispositions des articles L6243-1, L6243-4 et R6243-1 à R6243-4.

Celle-ci définit les principes de son intervention et ses modalités d'attribution des indemnités dans le cadre du « Règlement d'intervention pour l'attribution et le versement des aides aux employeurs d'apprentis » voté par l'assemblée plénière du Conseil Régional le 1er septembre 2011.

Article 26 – L'implication et la contribution du CFA sont sollicitées pour « l'attestation du service fait » de suivi de la formation par l'apprenti, selon les règles définies dans le « Règlement d'intervention pour l'attribution et le versement des aides aux employeurs d'apprentis ».

Ces règles sont complétées par les procédures figurant à l'annexe 5 « Indemnité Compensatrice Forfaitaire ».

Afin d'assurer la gestion et le versement des primes en faveur des employeurs d'apprentis, l'organisme gestionnaire s'engage à respecter la mise en œuvre de la procédure prévue par la Région concernant le contrôle des absences au CFA faisant suite à des retenues en entreprise pendant la période de cours qui incombe au CFA.

Il appartient au directeur du CFA de remplir les documents transmis par la Région aux employeurs. Les différentes attestations engagent sa responsabilité. Cette attestation vaut certificat de service fait.

7 - DURÉE DE LA CONVENTION

Article 27 - La présente convention est conclue pour une période de 5 ans. Elle est renouvelable dans les conditions prévues à l'article R6232-15 et R6232-21 du Code du Travail.

Article 28 - Au cours de sa période de validité, la convention peut être modifiée par avenant pour tenir compte notamment d':

- une ouverture ou fermeture d'une section d'apprentissage
- une diminution de l'effectif minimum conventionné,
- un dépassement de l'effectif maximum, quand il est supérieur à 3 apprentis
- un changement notable de l'aire de recrutement ou du champ d'action professionnel du CFA,
- une modification des conditions de participation de la Région
- un changement de nom du CFA et/ou de l'organisme gestionnaire
- une modification de la fiche pédagogique : changement du volume horaire de la formation, de libellé du diplôme.

Article 29 – La dénonciation d'une convention créant un Centre de Formation d'Apprentis entraîne la fermeture du CFA. Elle est motivée et prononcée conformément aux articles R.6252-3, R.6252-4 et R.6252-5 du Code du Travail. En cas de dénonciation, le recrutement de nouveaux apprentis est interrompu. La Région prend les mesures nécessaires pour assurer l'achèvement des formations en cours. La Région peut désigner un administrateur provisoire chargé d'assurer, pour le compte de l'organisme gestionnaire, l'achèvement des formations en cours.

Pour l'exécution de la présente, les parties font élection de domicile en leur siège respectif.

La convention prend effet au .

Fait à MONTPELLIER, le
en triple exemplaire

Le Président **de l'Organisme Gestionnaire**	**Le Président de la Région** **Languedoc-Roussillon**
Philippe AUGE	**Damien ALARY**

ANNEXE 1 : FONCTIONNEMENT JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

1.1 L'organisme gestionnaire

Dénomination : **Université de Montpellier**

Adresse : 163 rue Auguste Broussonnet 34090 MONTPELLIER

Statut juridique : **Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel**

N° SIRET : 13002054800017

1.2 Le Centre de Formation d'Apprentis

Dénomination : **CFA Régional de l'Enseignement Supérieur**

Adresse : **99 avenue d'Occitanie - CS 79235 - 34197 MONTPELLIER CEDEX 5**

Code UAI : **0342338G**

Propriétaire des locaux : ❑ oui ☒ non

Si non, modalités de mise à disposition :

Location	❒	Montant annuel du loyer :	…… €
Mise à disposition	☒	Redevance annuelle :	**837 000 €**

1.3 Nombre de semaines d'ouverture du CFA : 47 semaines

Semaines habituelles de fermeture : **5 semaines de fermeture (~1,5 à 2 semaines à Noël et 3 semaines l'été de fin juillet au 15 août)**

1.4 Capacité d'accueil totale maximale du CFA : **NA** apprentis([2])
(telle que validée par la Commission d'Hygiène et de Sécurité)

1.5 Modalités de Transport, d'Hébergement et de Restauration des apprentis

Transports :

Organisés directement par le CFA :		❑ oui	☒ non
Si oui, modalités d'organisation :	Individuels	❑ oui	❑ non
	Collectifs	❑ oui	❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒ autres

Modalités de remboursement aux apprentis : **Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement :	❑ oui	☒ non
Si oui :	❑ sur place	❑ dans un autre établissement
Nombre de lits :	------- garçons	-------- filles
Coût moyen d'une nuitée :	------- €	
Prix d'une nuitée :	------- € à la charge d'un apprenti	
Restauration :	☒ oui	❑ non
Si oui :	❑ gestion directe	☒ prestation extérieure
Coût moyen d'un repas :	**3,20 €** (tarif CROUS)	
Prix d'un repas :	**3,20** € à la charge d'un apprenti	

1.6 Mise en œuvre de la pédagogie de l'alternance et information des maîtres d'apprentissage

Pour chaque apprenti, le responsable pédagogique du diplôme préparé par la voie de l'apprentissage désigne, parmi les enseignants de la formation par apprentissage, un **tuteur pédagogique chargé du suivi en entreprise**.
A la rentrée, les nouveaux tuteurs pédagogiques bénéficient d'une formation au cours de laquelle leur sont présentés à la fois leurs missions, leur rôle et l'utilisation du carnet de liaison électronique.
Dans les **deux premiers mois suivant le démarrage du contrat d'apprentissage**, chaque tuteur pédagogique organise un **entretien tripartite** (apprenti, employeur/maître d'apprentissage, tuteur pédagogique), qui fait l'objet d'un compte-rendu « PV d'installation ».

---

[2] *A évaluer en fonction des locaux disponibles et des formations dispensées*
Pour les CFA hors les murs : ne pas renseigner

Au moins une fois par trimestre ou à chaque alternance, le tuteur pédagogique organise un **entretien individuel avec l'apprenti**, prend connaissance des informations relatives au déroulement de l'alternance en entreprise portées par le maître d'apprentissage dans le carnet de liaison électronique, renseigne le carnet de liaison électronique sur le déroulement de la période en centre de formation (matières enseignées…), prend contact avec le maître d'apprentissage et consigne les informations échangées sur le carnet de liaison électronique. Il signale au CFA et au responsable pédagogique tout problème important rencontré en entreprise et effectue une **visite en entreprise** conformément à la fréquence définie par le responsable du diplôme (une fois par trimestre, une fois par an…) ou en fonction de circonstances particulières (difficultés constatées).

En début de cursus, certaines formations dispensent une **remise à niveau collective** des apprentis, différenciée en fonction du diplôme d'origine des jeunes (durée : une à deux semaines à la rentrée). Ce dispositif revêt généralement la forme de travaux dirigés. D'autres équipes pédagogiques assurent, tout au long de la formation, un **soutien individuel** des apprentis, où sont réexpliquées et approfondies les notions vues en cours, en fonction des besoins.

Plusieurs responsables organisent en début de contrats d'apprentissage, sur les lieux de formations, des **réunions des maîtres d'apprentissage**, au cours desquelles les objectifs des diplômes, l'organisation de la pédagogie de l'alternance, le fonctionnement du carnet de liaison électronique et des exemples de bonnes pratiques leur sont présentés. A noter que ces séances favorisent le partenariat entre maîtres d'apprentissage et tuteurs pédagogiques.

D'autres formations, plus nombreuses, prévoient que cet **accompagnement du maître d'apprentissage** (ou de la personne en charge de l'encadrement direct de l'apprenti en entreprise) dans son rôle est réalisé par le tuteur pédagogique à l'occasion de la **1ère visite en entreprise**, généralement au cours des deux premiers mois suivant le démarrage du contrat d'apprentissage.

Seuls les **diplômes d'ingénieur** préparés par la voie de l'apprentissage sont accessibles **sans mixage des publics**.

Tous les autres diplômes ouverts à l'apprentissage (DUT, Licences Générale, Licence Professionnelle, Master) sont proposés en alternance dans le cadre d'**un mixage des publics** (stagiaires de la formation continue, contrats de professionnalisation, étudiants, apprentis). Toutefois, en raison de l'attractivité du dispositif apprentissage tant du côté des jeunes que des entreprises ou des équipes pédagogiques, mais pour certaines de ces formations, l'effectif d'inscrits reste exclusivement constitué d'apprentis. Enfin, **quelques disciplines** sont dispensées **en commun pour plusieurs diplômes**.

1.7 Sites de formation[3] :

Nombres de sites : /__/__/_**15**_/

SITE DE FORMATION[4] N°1

Dénomination : **UFR Pharmacie**
Adresse : 15, avenue Charles Flahault – **34000 MONTPELLIER**
Code UAI : 0341149P

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Master Sciences, Technologies, Santé mention Biologie Santé spécialité Ingénierie pour la Santé 2e année	**X**	
Master Sciences, Technologies, Santé mention Biologie Santé spécialité Pharmacie industrielle 2e année	**X**	
Master Sciences Technologies Santé mention Eau spécialité Contaminants Eau Santé		**x**
Master Sciences Technologies Santé mention Eau spécialité Eau-Ressource		**x**

Locaux : ☒ Propriété de l'organisme gestionnaire
❒Autres (préciser) :.....
❒ Location ❒ Mise à disposition
Montant du loyer ou de la redevance annuelle : ..... €

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non
Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non
Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒ autres

Modalités de remboursement aux apprentis : **Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

- **Hébergement :** ❑ oui ☒ non
- Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement
- Nombre de lits : ------- garçons -------- filles
- Coût moyen d'une nuitée : ------- €
- Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

- **Restauration :** ☒ oui ❑ non
- Si oui : ❑ gestion directe ☒ prestation extérieure **CROUS**
- Coût moyen d'un repas : **3,20 €**

Prix d'un repas : **3,20 €** à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité (5) : ☒

---

[3] *Il s'agit d'annexes du CFA ouvertes dans des lieux différents du siège du CFA mais placées directement sous son autorité*

[4] *Établir une page par site de formation*

[5] Ce rapport conservé par le CFA est mis à disposition de la Région, en cas de demande

SITE DE FORMATION N°2

Dénomination : **UFR Droit et Science Politique**
Adresse : 39, rue de l'Université – **34000 MONTPELLIER**
Code UAI : 0341154V

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Licence Droit, Économie, Gestion mention Sécurité, Environnement, Qualité 3e année	**X**	
Licence Professionnelle Droit Économie Gestion mention Économie Gestion spécialité Assistant juridique	**X**	
Master Droit Économie Gestion mention Droit Public spécialité Droit des Finances Publiques et Fiscalité	**X**	
Master Droit Économie Gestion mention Environnement Risque spécialité Protection des Personnes, des Biens et de l'Environnement	**X**	

Locaux : ☒ Propriété de l'organisme gestionnaire
❒Autres (préciser) :.....
❒ Location ❒ Mise à disposition
Montant du loyer ou de la redevance annuelle : …… €

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒ autres

Modalités de remboursement aux apprentis :**Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

- **Hébergement :** ❑ oui ☒ non
- Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement
- Nombre de lits : ------- garçons -------- filles
- Coût moyen d'une nuitée : ------- €
- Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

- **Restauration :** ☒ oui ❑ non
- Si oui : ❑ gestion directe ☒ prestation extérieure **CROUS**
- Coût moyen d'un repas : **3,20 €** (tarif CROUS)
  Prix d'un repas : **3,20 €** à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité [6] :☒

[6]Ce rapport conservé par le CFA est mis à disposition de la Région, en cas de demande

SITE DE FORMATION N°3

Dénomination : **UFR Administration Économique et Sociale**
Adresse : Espace Richter – Avenue Raymond DUGRAND - **34000 MONTPELLIER**
Code UAI : 0340839C

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Licence Professionnelle Management des Organisations spécialité Entrepreneuriat des Métiers de l'Artisanat	**X**	
Master Droit Économie Gestion mention Administration Économique et Sociale spécialité Management public parcours management public territorial2e année	**X**	
Master Droit Économie Gestion mention Marketing et Vente spécialité Commerce des Vins	**X**	

Locaux : ☒ Propriété de l'organisme gestionnaire
❒Autres (préciser) : .....
❒ Location ❒ Mise à disposition
Montant du loyer ou de la redevance annuelle : …… €

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒ autres

Modalités de remboursement aux apprentis :**Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

- **Hébergement :** ❑ oui ☒ non
- Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement
- Nombre de lits : ------- garçons -------- filles
- Coût moyen d'une nuitée : ------- €
- Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

- **Restauration :** ☒ oui ❑ non
- Si oui : ❑ gestion directe ☒ prestation extérieure
- Coût moyen d'un repas : **3,20 €** (tarif CROUS)
  Prix d'un repas : **3,20 €** à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité (7) : ☒

[7] Ce rapport conservé par le CFA est mis à disposition de la Région, en cas de demande

SITE DE FORMATION N°4

Dénomination : **UFR STAPS**
Adresse : 700 av du Pic Saint-Loup - **34090 MONTPELLIER**
Code UAI : 0341434Z

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Master Sciences Technologie Santé mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives spécialité Activités Physiques pour la Santé 2e année	**X**	

Locaux : ☒ Propriété de l'organisme gestionnaire
❒Autres (préciser) :.....
❒ Location ❒ Mise à disposition
Montant du loyer ou de la redevance annuelle : …… €

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒ autres

Modalités de remboursement aux apprentis :**Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

- **Hébergement :** ❑ oui ☒ non
- Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement
- Nombre de lits : ------- garçons -------- filles
- Coût moyen d'une nuitée : ------- €
- Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

- **Restauration :** ☒ oui ❑ non
- Si oui : ❑ gestion directe ☒ prestation extérieure
- Coût moyen d'un repas : **3,20 €**
  Prix d'un repas : **3,20 €** à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité (8) **:** ☒

[8] Ce rapport conservé par le CFA est mis à disposition de la Région, en cas de demande

SITE DE FORMATION N°5

Dénomination : **IPAG (Institut de Préparation à l'Administration Générale)**
Adresse : Rue Vendémiaire - Bât. B - **34000 MONTPELLIER**
Code UAI : 0340124A

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Licence Droit, Économie, Gestion mention Administration Publique 3e année	**X**	

Locaux : ☒ Propriété de l'organisme gestionnaire
❒Autres (préciser) :.....
❒ Location ❒ Mise à disposition
Montant du loyer ou de la redevance annuelle : …… €

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒ autres

Modalités de remboursement aux apprentis :**Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

- **Hébergement :** ❑ oui ☒ non
- Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement
- Nombre de lits : ------- garçons -------- filles
- Coût moyen d'une nuitée : ------- €
- Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

- **Restauration :** ☒ oui ❑ non
- Si oui : ❑ gestion directe ☒ prestation extérieure
- Coût moyen d'un repas : **3,20 €** (tarif CROUS)
  Prix d'un repas : **3,20 €** à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité (9) **:** ☒

[9] Ce rapport conservé par le CFA est mis à disposition de la Région, en cas de demande

SITE DE FORMATION N°6
Dénomination : **ISEM (Institut des Sciences de l'Entreprise de Montpellier)**
Adresse : avenue de la mer - **34000 MONTPELLIER**
Code UAI : 0341152T

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
DCG Diplôme de Comptabilité et de Gestion 2e et 3e années	**X**	
DSCG Diplôme supérieur de Comptabilité et Gestion	**X**	**X**
Licence Professionnelle Hôtellerie et Tourisme spécialité Management des Unités de Restauration	**X**	
Licence Professionnelle Management Des Organisations spécialité Gestion De La Paie et du Social	**X**	
Licence Professionnelle Management des Organisations spécialité Responsable de Portefeuille Client en Cabinet d'Expertise Comptable	**X**	
Master Droit Économie Gestion mention Audit, Contrôle, Finance spécialité Comptabilité, Contrôle, Audit 2e année	**X**	
Master Droit Économie Gestion mention Audit Contrôle Finance spécialité Contrôle de Gestion et Nouveaux Systèmes Technologiques 2e année	**X**	x
Master Droit Économie Gestion mention Audit Contrôle Finance spécialité Finance 2e année	**X**	
Master Droit Économie Gestion mention Marketing et vente spécialité Marketing et Relation Client 2e année	**X**	
Master Droit Économie Gestion mention Marketing et Ventes spécialité Négociation et Direction d'équipes commerciales 2e année	**X**	
Master Droit Économie Gestion mention Management Entrepreneuriat et Stratégie spécialité Management Hôtellerie – Tourisme 2e année	**X**	
Master Droit Économie Gestion mention Management Entrepreneuriat et Stratégie spécialité Conseil en management Organisation et Stratégie 2e année	**X**	
Master Droit Économie Gestion mention Management Entrepreneuriat et Stratégie spécialité Management des Organisations et Développement Responsable 2e année	**X**	
Master Droit Économie Gestion mention Audit Contrôle Finance spécialité Audit Contrôle Interne des Organisations publiques 2e année	**X**	

Locaux : ☒ Propriété de l'organisme gestionnaire
❒Autres (préciser) :.....
❒ Location ❒ Mise à disposition
Montant du loyer ou de la redevance annuelle : …… €

Transports :
Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non
Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non
Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒ autres

Modalités de remboursement aux apprentis :**Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

- **Hébergement :** ❑ oui ☒ non
- Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement
- Nombre de lits : ------- garçons -------- filles
- Coût moyen d'une nuitée : ------- €
- Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti
- **Restauration :** ☒ oui ❑ non
- Si oui : ❑ gestion directe ☒ prestation extérieure
- Coût moyen d'un repas : **3,20 €** (tarif CROUS)

Prix d'un repas : **3,20 €** à la charge d'un apprentiRapport de la Commission hygiène sécurité [10] : ☒

[10]Ce rapport conservé par le CFA est mis à disposition de la Région, en cas de demande

SITE DE FORMATION N°7

Dénomination : **IUT de Montpellier-Sète**
Adresse :99, avenue d'Occitanie - **34296 MONTPELLIER Cedex 05**
Code UAI :0340838B

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
DUT Gestion des Entreprises et des Administrations option Gestion Comptable et Financière 2ème année	**x**	
DUT Techniques de Commercialisation (antenne de Montpellier)	**x**	
Licence Professionnelle Gestion des Ressources Humaines spécialité Gestion du Temps de Travail et des Rémunérations	**x**	
Licence Professionnelle Commerce spécialité Gestion des Achats dans le Secteur Public	**x**	
Licence Professionnelle Électricité et Électronique spécialité Métiers de la Mesure de l'Instrumentation et du Contrôle	**x**	
Licence Professionnelle Électricité et Électronique spécialité Gestion de Solutions Énergies Renouvelables et innovantes pour le Bâtiment		**x**
Licence Professionnelle Systèmes Informatiques et Logiciels spécialité Progiciels et Systèmes de Gestion Intégrés	**x**	
Licence Professionnelle Biotechnologies spécialité Biologie Analytique et Expérimentale, Pharmaco-génomique et Diagnostic		**x**
Licence Professionnelle Industrie Agro-Alimentaire, Alimentation spécialité Nutrition et Alimentation Humaine		**x**
Licence Professionnelle Industrie Agro-Alimentaire, Alimentation spécialité Qualité, Sécurité et Impact sur l'Environnement de l'Aliment et son Emballage		x
Licence Professionnelle Industries Chimiques et Pharmaceutiques spécialité Chimie et Procédés Appliqués au Cycle du Combustible Nucléaire	x	

Locaux : ☒ Propriété de l'organisme gestionnaire
❒Autres (préciser) :.....
❒ Location ☒ Mise à disposition
Montant du loyer ou de la redevance annuelle : …… €

Transports :

Organisés directement par le CFA :		❑ oui	☒ non
Si oui, modalités d'organisation :	Individuels	❑ oui	❑ non
	Collectifs	❑ oui	❑ non
Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis :		☒ bus	☒ autres

Modalités de remboursement aux apprentis : **Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement : ❑ oui ☒ non
Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement
Nombre de lits : ------- garçons -------- filles

Coût moyen d'une nuitée : ------- €
Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

Restauration : ☒ oui ❑ non
Si oui : ❑ gestion directe ☒ prestation extérieure
Coût moyen d'un repas : **3,20** € (tarifs CROUS)
Prix d'un repas : **3,20** € à la charge d'un apprenti
Rapport de la Commission hygiène sécurité [11] : ☒

[11] *Ce rapport conservé par le CFA est mis à disposition de la Région, en cas de demande*

SITE DE FORMATION N°8

Dénomination : **IUT de Montpellier - antenne de Sète**
Adresse :3, chemin des Poules d'Eau - **34200 SETE**
Code UAI :0341898D

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Licence Professionnelle Protection de l'Environnement spécialité Gestion Automatisée des Systèmes de Traitement des Eaux		**x**

Locaux : ☒ Propriété de l'organisme gestionnaire
❒ Autres (préciser) :.....
❒ Location ☒ Mise à disposition
Montant du loyer ou de la redevance annuelle : …… €

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒ autres

Modalités de remboursement aux apprentis : **Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement : ❑ oui ☒ non
Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement
Nombre de lits : ------- garçons -------- filles
Coût moyen d'une nuitée : ------- €
Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

Restauration : ☒ oui ❑ non
Si oui : ❑ gestion directe ☒ prestation extérieure
Coût moyen d'un repas : **3,20 €** (Lycée Charles de Gaulle, dans le cadre d'une convention-cadre avec le CROUS)
Prix d'un repas : **3,20 €** à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité [12] : ☒

[12] *Ce rapport conservé par le CFA est mis à disposition de la Région, en cas de demande*

SITE DE FORMATION N°9

Dénomination : **École Polytechnique Universitaire de Montpellier**
Adresse :Place Eugène Bataillon - **34095 MONTPELLIER Cedex 05**
Code UAI :0341143H

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Diplôme d'Ingénieur spécialité Mécanique Structures Industrielles		**x**
Diplôme d'Ingénieur Spécialité Électronique et Informatique Industrielle option Systèmes Embarqués	**x**	
Diplôme d'Ingénieur spécialité Sciences et Technologies de l'Eau option Eau et Génie Civil		**x**

Locaux : ☒ Propriété de l'organisme gestionnaire
❒Autres (préciser) :.....
❒ Location ☒ Mise à disposition
Montant du loyer ou de la redevance annuelle : …… €

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒ autres

Modalités de remboursement aux apprentis : **Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement : ❑ oui ☒ non

Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement

Nombre de lits : ------- garçons -------- filles

Coût moyen d'une nuitée : ------- €
Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

Restauration : ☒ oui ❑ non

Si oui : ❑ gestion directe ☒ prestation extérieure
Coût moyen d'un repas : **3,20** (tarifs CROUS)
Prix d'un repas : **3,20** à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité [13] : ☒

13 ***5*** *Ce rapport conservé par le CFA est mis à disposition de la Région, en cas de demande*

SITE DE FORMATION N°10

Dénomination : **IAE**
Adresse :Place Eugène Bataillon - **34095 MONTPELLIER Cedex 05**
Code UAI :0340125B

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Licence Sciences, Technologies, Santé mention Management pour les Sciences et Technologies 3e année		**x**
Master Droit, Économie, Gestion mention Management des Technologies spécialité Management des Technologies de l'Information		**x**
Master Droit, Économie, Gestion mention Management des Technologies spécialité Création de Jeune Entreprise Innovante et Management de Projet Innovant	**x**	
Master Droit, Économie, Gestion mention Management des Technologies spécialité Management des Universités et Technologies de l'Information 2e année	**x**	
Master Droit Économie Gestion mention Audit Contrôle Finance spécialité Contrôle de Gestion et Nouveaux Systèmes Technologiques 2e année		**X**

Locaux : ☒ Propriété de l'organisme gestionnaire
❒Autres (préciser) :.....
❒ Location ☒ Mise à disposition
Montant du loyer ou de la redevance annuelle : …… €

Transports :
Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non
Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non
Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒ autres

Modalités de remboursement aux apprentis : **Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement : ❑ oui ☒ non
Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement

Nombre de lits : ------- garçons -------- filles

Coût moyen d'une nuitée : ------- €
Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

Restauration : ☒ oui ❑ non
Si oui : ❑ gestion directe ☒ prestation extérieure
Coût moyen d'un repas : **3,20** € (tarifs CROUS)
Prix d'un repas : **3,20** € à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité [14] : ☒

[14] *Ce rapport conservé par le CFA est mis à disposition de la Région, en cas de demande*

SITE DE FORMATION N°11

Dénomination : **Faculté des Sciences**
Adresse :Place Eugène Bataillon - **34095 MONTPELLIER Cedex 05**
Code UAI :0341768M

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Master Sciences Technologies Santé mention Écologie Biodiversité spécialité Biodiversité Evolution 2e année		**x**
Master Sciences Technologies Santé mention Eau spécialité Eau-Ressource		**x**
Master Sciences Technologies Santé mention Eau spécialité Contaminants Eau Santé		**x**
Master Sciences Technologies Santé mention Eau spécialité Gestion des Littoraux et des Mers		**x**

Locaux : ☒ Propriété de l'organisme gestionnaire
❒ Autres (préciser) :.....
❒ Location ☒ Mise à disposition
Montant du loyer ou de la redevance annuelle : …… €

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒ autres

Modalités de remboursement aux apprentis : **Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement : ❑ oui ☒ non

Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement

Nombre de lits : ------- garçons -------- filles

Coût moyen d'une nuitée : ------- €
Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

Restauration : ☒ oui ❑ non

Si oui : ❑ gestion directe ☒ prestation extérieure
Coût moyen d'un repas : **3,20** € (tarifs CROUS)
Prix d'un repas : **3,20** € à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité [15] : ☒

[15] *Ce rapport conservé par le CFA est mis à disposition de la Région, en cas de demande*

SITE DE FORMATION N°12

Dénomination : **IUT de Nîmes**
Adresse :8, rue Jules Raimu - **30907 NIMES Cedex 9**
Code UAI :0300930Y

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
DUT Gestion des Entreprises et des Administrations option Gestion et Management des Organisations	**x**	
DUT Génie Électrique et Informatique Industrielle	**x**	
DUT Génie Civil Construction Durable 2ème année	**x**	
Licence Professionnelle Structures Métalliques spécialité Assemblages Soudés	**x**	
Licence Professionnelle Génie Civil et Construction spécialité Projeteur CAO/DAO, Multimédia dans le BTP		**x**
Licence Professionnelle Génie Civil et Construction spécialité Contrôle et Expertise du Bâtiment		**x**
Licence Professionnelle Bâtiment et Construction spécialité Gestion Technique de Patrimoine Immobilier Social	**x**	
Licence Professionnelle Gestion de la Production Industrielle spécialité Développeur de Projets Industriels		**x**
Licence Professionnelle Gestion de la Production Industrielle spécialité Maintenance Industrielle et Matériaux en Milieux Contraints		**x**
Licence Professionnelle Management des Organisations spécialité Management des Organisations de Sports et Loisirs	x	
Licence Professionnelle Management des Organisations spécialité Management des Opérations Logistiques de Distribution		x
Diplôme d'Ingénieur spécialité Mécanique Structures Industrielles		**x**
Diplôme d'Ingénieur spécialité Sciences et Technologies de l'Eau option Eau et Génie Civil		**x**

Locaux : ☒ Propriété de l'organisme gestionnaire
❒Autres (préciser) :.....
❒ Location ☒ Mise à disposition
Montant du loyer ou de la redevance annuelle : …… €

Transports :

Organisés directement par le CFA :		❑ oui	☒ non
Si oui, modalités d'organisation :	Individuels	❑ oui	❑ non
	Collectifs	❑ oui	❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒ autres

Modalités de remboursement aux apprentis : **Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement : ❑ oui ☒ non
Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement
Nombre de lits : ------- garçons -------- filles
Coût moyen d'une nuitée : ------- €
Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

Restauration : ☒ oui ❑ non
Si oui : ❑ gestion directe ☒ prestation extérieure
Coût moyen d'un repas : **3,20** € (tarifs CROUS)
Prix d'un repas : **3,20** € à la charge d'un apprenti
Rapport de la Commission hygiène sécurité [16] : ☒

SITE DE FORMATION N°13

[16] *Ce rapport conservé par le CFA est mis à disposition de la Région, en cas de demande*

Dénomination : **UFR Médecine**
Adresse : 186, chemin du Carreau de Lanes – **30000 NIMES**
Code UAI : 0301577B

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
DSCG Diplôme supérieur de Comptabilité et Gestion		**X**

Locaux : ☒ Propriété de l'organisme gestionnaire
❒Autres (préciser) :.....
❒ Location ❒ Mise à disposition
Montant du loyer ou de la redevance annuelle : **4000 €**

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒ autres

Modalités de remboursement aux apprentis :**Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

- **Hébergement :** ❑ oui ☒ non
- Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement
- Nombre de lits : ------- garçons -------- filles
- Coût moyen d'une nuitée : ------- €
- Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

- **Restauration :** ☒ oui ❑ non
- Si oui : ❑ gestion directe ☒ prestation extérieure
- Coût moyen d'un repas : **3,20 €** (tarif CROUS)
  Prix d'un repas : **3,20 €** à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité (17) : ☒

[17] Ce rapport conservé par le CFA est mis à disposition de la Région, en cas de demande

SITE DE FORMATION N°14

Dénomination : **IUT de Béziers**
Adresse :3 place du 14 juillet - **34505 BEZIERS Cedex**
Code UAI :0341884N

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
DSCG Comptabilité et Gestion (Diplôme supérieur de)		**X**
DUT Techniques de Commercialisation (antenne de Béziers)	**x**	
Licence Professionnelle Réseaux et Télécommunications spécialité Administration et Sécurité des Réseaux	**x**	
Licence Professionnelle Réseaux et Télécommunications spécialité Intégration des Systèmes Voix et Données	**x**	

Locaux : ☒ Propriété de l'organisme gestionnaire
❒ Autres (préciser) :.....
❒ Location ☒ Mise à disposition
Montant du loyer ou de la redevance annuelle : …… €

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒ autres

Modalités de remboursement aux apprentis : **Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement : ❑ oui ☒ non

Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement

Nombre de lits : ------- garçons -------- filles

Coût moyen d'une nuitée : ------- €
Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

Restauration : ☒ oui ❑ non

Si oui : ❑ gestion directe ☒ prestation extérieure
Coût moyen d'un repas : **3,20** € (tarifs CROUS)
Prix d'un repas : **3,20** € à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité [18] : ☒

[18] *Ce rapport conservé par le CFA est mis à disposition de la Région, en cas de demande*

SITE DE FORMATION N°15

Dénomination : **Antenne Orfeuillette** (UM1)
Adresse : La Garde - **48200 Albaret St Marie**
Code UAI : 0480694U

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Master Pro Droit Économie Gestion : Management Entrepreneuriat et Stratégie spécialité Management Hôtellerie – Tourisme 2e année	**X**	

Locaux : ☒ Propriété de l'organisme gestionnaire
❒Autres (préciser) :.....
❒ Location ❒ Mise à disposition
Montant du loyer ou de la redevance annuelle : …… €

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒ autres

Modalités de remboursement aux apprentis :**Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

- **Hébergement :** ❑ oui ☒ non
- Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement
- Nombre de lits : ------- garçons -------- filles
- Coût moyen d'une nuitée : ------- €
- Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

- **Restauration :** ❑ oui ☒ non
- Si oui : ❑ gestion directe ❑ prestation extérieure
- Coût moyen d'un repas :
- Prix d'un repas :

Rapport de la Commission hygiène sécurité (19) **:** ☒

[19] Ce rapport conservé par le CFA est mis à disposition de la Région, en cas de demande

1.8 Unité de Formation par Apprentissage[20] liée au CFA par une convention d'UFA

Nombres d'établissements partenaires : /__/__/_**4**_/

UNITÉ DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE N°1

Dénomination de l'établissement partenaire : **Université de Nîmes**
Adresse : rue du Docteur Georges Salan – **30021 NIMES Cedex 1**
Code UAI : 0301687W

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Licence Professionnelle Habillement, Mode, Textile spécialité Création, Conception et Développement de Produits Textiles et Dérivés		x
Licence Professionnelle Management des Organisations spécialité Management Durable des Organisations		x

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non
Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non
Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒ autres

Modalités de remboursement aux apprentis : **Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement : ❑ oui ☒ non
Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement
Nombre de lits : ------- garçons -------- filles
Coût moyen d'une nuitée : ------- €
Prix d'une nuitée : ------ € à la charge d'un apprenti

Restauration : ☒ oui ❑ non
Si oui : ❑ gestion directe ☒ prestation extérieure
Coût moyen d'un repas : **3,20** € (tarifs CROUS)
Prix d'un repas : **3,20** € à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité (5) : ❑

[20] *Une copie des conventions passées avec les établissements partenaires doit être transmise avec le dossier de création ou de renouvellement du Centre de Formation d'Apprentis.*

SITE DE FORMATION[21] **N° 1**

Dénomination: **site des Carmes**
Adresse **:** Place Gabriel Péri – 30000 NIMES
Code UAI : 0301687W

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Licence Professionnelle Protection de l'Environnement spécialité Métiers des Risques et des Impacts Environnementaux		x
Licence Professionnelle Automatique et Informatique Industrielle spécialité Vision Industrielle	x	
Licence Professionnelle Management des Organisations spécialité Management Durable des Organisations		x

Locaux : ☑ Propriété de l'organisme gestionnaire
❒Autres (préciser) :.....
❒ Location ❒ Mise à disposition
Montant du loyer ou de la redevance annuelle : …… €

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☑ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ❑ bus ❑ autres

Modalités de remboursement aux apprentis :**Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement : ❑ oui ☑ non
Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement
Nombre de lits : ------- garçons -------- filles

Coût moyen d'une nuitée : ------- €
Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

Restauration : ☑ oui ❑ non

Si oui : ❑ gestion directe ☑ prestation extérieure **CROUS**

Coût moyen d'un repas : **3,20 €**
Prix d'un repas : **3,20 €** à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité [22] : ❑

---

[21] *Établir une page par site de formation*

[22] Ce rapport conservé par le CFA est mis à disposition de la Région, en cas de demande

SITE DE FORMATION[23] **N° 2**

Dénomination: **site Hoche**
Adresse**:** 1, place du Président Doumergue – 30000 NIMES
Code UAI : 0301687W

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Licence Professionnelle Habillement, Mode, Textile spécialité Création, Conception et Développement de Produits Textiles et Dérivés		x
Licence Professionnelle Management des Organisations spécialité Management Durable des Organisations		x

Locaux : ☑ Propriété de l'organisme gestionnaire
❒Autres (préciser) :.....
❒ Location ❒ Mise à disposition
Montant du loyer ou de la redevance annuelle : …… €

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☑ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ❑ bus ❑ autres

Modalités de remboursement aux apprentis :**Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement : ❑ oui ☑ non
Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement
Nombre de lits : ------- garçons -------- filles

Coût moyen d'une nuitée : ------- €
Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

Restauration : ☑ oui ❑ non

Si oui : ❑ gestion directe ☑ prestation extérieure **CROUS**

Coût moyen d'un repas : **3,20 €**
Prix d'un repas : **3,20 €** à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité [24] : ❑

[23] *Établir une page par site de formation*
[24] Ce rapport conservé par le CFA est mis à disposition de la Région, en cas de demande

SITE DE FORMATION[25] **N° 3**

Dénomination: **site GIS**
Adresse **:** 150, rue Georges Besse – 30035 NIMES Cedex 01
Code UAI : 0301687W

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Licence Professionnelle Protection de l'Environnement spécialité Métiers des Risques et des Impacts Environnementaux		x
Licence Professionnelle Protection de l'Environnement spécialité Métiers du Démantèlement, des Déchets, de la Dépollution et de la Maîtrise des Risques Industriels		x
Master Sciences, Technologies, Santé mention Environnement, Risques spécialité Risque Nucléaire 2e année		x

Locaux : ☑ Propriété de l'organisme gestionnaire
❒Autres (préciser) :.....
❒ Location ❒ Mise à disposition
Montant du loyer ou de la redevance annuelle : …… €

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☑ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ❑ bus ❑ autres

Modalités de remboursement aux apprentis :**Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement : ❑ oui ☑ non
Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement
Nombre de lits : ------- garçons -------- filles

Coût moyen d'une nuitée : ------- €
Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

Restauration : ☑ oui ❑ non

Si oui : ❑ gestion directe ☑ prestation extérieure **CROUS**

Coût moyen d'un repas : **3,20 €**
Prix d'un repas : **3,20 €** à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité [26] : ❑

[25] *Établir une page par site de formation*
[26] Ce rapport conservé par le CFA est mis à disposition de la Région, en cas de demande

UNITÉ DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE N°2

Dénomination de l'établissement partenaire : **ENSCM (École Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier)**

Adresse : 8 Rue de l'École Normale, **34090 Montpellier**

Code UAI : 0340112M

Diplômes préparés *(intitulé)* : **Diplôme d'Ingénieur Chimiste** options : Chimie-Santé, Chimie-Matériaux, Environnement

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒ autres
Tramway, TER, véhicule personnel

Modalités de remboursement aux apprentis :**Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

- **Hébergement :** ❑ oui ☒ non
- Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement
- Nombre de lits : ------- garçons -------- filles
- Coût moyen d'une nuitée : ------- €
- Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti
-
- **Restauration :** ☒ oui ❑ non
-
- Si oui : ❑ gestion directe ☒ prestation extérieure **CROUS**
-
- Coût moyen d'un repas : **3,20 €**
  Prix d'un repas : **3,20 €** à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité (5) : ❑

UNITÉ DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE N°3

Dénomination de l'établissement partenaire : **Université Paul Valéry Montpellier**
Adresse : Route de Mende – **34199 MONTPELLIER CEDEX 5**
Code UAI : 0341089Z

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Master Droit Économie Gestion mention Management des Ressources Humaines et du Développement Social spécialité Gestion Stratégique des Ressources Humaines	X	
Master Droit Économie Gestion mention Management des Ressources Humaines et du Développement Social spécialité Développement Social	X	
Master Sciences Humaines et Sociales mention Psychologie spécialité psychologie du travail et des Organisations 2ème année	X	
Master Sciences Humaines et Sociales mention Information et communication spécialité Pragmatique de la communication 2ème année	X	

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒ autres
Tramway, TER, véhicule personnel

Modalités de remboursement aux apprentis :**Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

- **Hébergement :** ❑ oui ☒ non
- Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement
- Nombre de lits : ------- garçons -------- filles
- Coût moyen d'une nuitée : ------- €
- Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti
-
- **Restauration :** ☒ oui ❑ non
-
- Si oui : ❑ gestion directe ☒ prestation extérieure **CROUS**
-
- Coût moyen d'un repas : **3,20 €**
  Prix d'un repas : **3,20 €** à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité (5) : ❑

SITE DE FORMATION[27] **N° 1**

Dénomination: **Centre Universitaire Du Guesclin Université Paul-Valéry Montpellier**
Adresse **:** 3 allée du doyen Nerson - BP 310 - **34506 BEZIERS Cedex**
Code UAI : 0341976N

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Licence professionnelle Ressources documentaires et bases de données Spécialité Management des ressources numériques	X	

Locaux : ☑ Propriété de l'organisme gestionnaire
❒Autres (préciser) :.....
❒ Location ❒ Mise à disposition
Montant du loyer ou de la redevance annuelle : …… €

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☑ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ❑ bus ❑ autres

Modalités de remboursement aux apprentis :**Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement : ❑ oui ☑ non
Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement
Nombre de lits : ------- garçons -------- filles

Coût moyen d'une nuitée : ------- €
Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

Restauration : ☑ oui ❑ non

Si oui : ❑ gestion directe ☑ prestation extérieure **CROUS**

Coût moyen d'un repas : **3,20 €**
Prix d'un repas : **3,20 €** à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité [28] : ❑

[27] *Établir une page par site de formation*
[28] Ce rapport conservé par le CFA est mis à disposition de la Région, en cas de demande

UNITÉ DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE N°4

Dénomination de l'établissement partenaire : **Université de Perpignan**

Adresse : 52 avenue Paul Alduy **66860 PERPIGNAN**

Code UAI : 0660926 Y

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Master Droit, Économie, Gestion Mention Management spécialité Commerce International 2e année	x	
Master Sciences, Technologies, Santé mention Énergie Solaire 2e année	X	
Master Sciences Humaines et Sociales, Mention Géographie et Aménagement Durable spécialité Urbanisme, Habitat, Aménagement Durable 2e année	x	

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒ autres
Tramway, TER, véhicule personnel

Modalités de remboursement aux apprentis :**Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

- **Hébergement :** ❑ oui ☒ non
- Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement
- Nombre de lits : ------- garçons -------- filles
- Coût moyen d'une nuitée : ------- €
- Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti
-
- **Restauration :** ☒ oui ❑ non
-
- Si oui : ❑ gestion directe ☒ prestation extérieure **CROUS**
-
- Coût moyen d'un repas : **3,20 €**
  Prix d'un repas : **3,20 €** à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité (5) : ❑

SITE DE FORMATION[29] **N° 1**

Dénomination: **IUT de Perpignan**
Adresse **:** Chemin de la Passio vella BP 79905 **66962 Perpignan cedex 9**
Code UAI : 0660920S
autres sites: Département GCGP 62 rue Nicolas Leblanc 11000 NARBONNE
Départements STID et TC Avenue Dr Suzanne Noël 11000 CARCASSONNE

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Licence professionnelle management des organisations spécialité gestion des petites organisations durables	X	
Licence professionnelle systèmes informatiques et logiciels spécialisé système d'information géographique orienté web	X	
Licence professionnelle systèmes informatiques et logiciels spécialisé traitement de l'information géographique	X	
Licence professionnelle métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière spécialité collaborateur comptable et financier	X	
Licence professionnelle logistique spécialité management et gestion des activités de logistique internationale	X	
Licence professionnelle Aménagement des territoires et urbanisme spécialité gestion et aménagement durable des espaces et des ressources	X	
Licence professionnelle aménagement du territoire et urbanisme spécialité gestion et aménagement durable des espaces et des ressources	X	

Locaux : ☑ Propriété de l'organisme gestionnaire
❒Autres (préciser) :.....
❒ Location ❒ Mise à disposition
Montant du loyer ou de la redevance annuelle : …… €

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☑ non
Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non
Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ❑ bus ❑ autres

Modalités de remboursement aux apprentis :**Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement : ❑ oui ☑ non
Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement
Nombre de lits : ------- garçons -------- filles

Coût moyen d'une nuitée : ------- €
Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti
Restauration : ☑ oui ❑ non
Si oui : ❑ gestion directe ☑ prestation extérieure **CROUS**
Coût moyen d'un repas : **3,20 €**
Prix d'un repas : **3,20 €** à la charge d'un apprenti
Rapport de la Commission hygiène sécurité [30] : ❑

[29] *Établir une page par site de formation*
[30] Ce rapport conservé par le CFA est mis à disposition de la Région, en cas de demande

1.9 Établissements partenaires (hors UFA) liés au CFA par une convention d'accueil

Nombres d'établissements partenaires : /__/**2/_0_**/

ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE N°1

Dénomination : **CCI Sud Formation Site d'Alès**

Adresse :270 quai des prés Rasclaux - **30100 ALES**

Code UAI :0301645A

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Licence Professionnelle Gestion de la Production Industrielle spécialité Développeur de Projets Industriels		x

Une copie de la convention d'accueil avec l'établissement partenaire doit être transmise avec le dossier de création ou de renouvellement du Centre de Formation d'Apprentis.

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒ autres

Modalités de remboursement aux apprentis : **Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement : ❑ oui ☒ non

Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement

Nombre de lits : ------- garçons -------- filles

Coût moyen d'une nuitée : ------- €
Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

Restauration : ☒ oui ❑ non
Si oui : ❑ gestion directe ☒ prestation extérieure
Coût moyen d'un repas : **7.00 €**
Prix d'un repas : **7.00 €** à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité (5) : ❑

ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE N°2

Dénomination :**Lycée de La Salle**

Adresse :17, place Henri Barbusse - BP 50319 - **30106 ALES Cedex**

Code UAI :0300125Y

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Licence Professionnelle Génie Civil et Construction spécialité Contrôle et Expertise du Bâtiment		x

Une copie de la convention d'accueil avec l'établissement partenaire doit être transmise avec le dossier de création ou de renouvellement du Centre de Formation d'Apprentis.

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒ autres

Modalités de remboursement aux apprentis : **Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement : ☒ oui ❑ non

Si oui : ☒ sur place ❑ dans un autre établissement

Nombre de lits : ------- garçons -------- filles

Coût moyen d'une nuitée : ------- €
Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

Restauration : ☒ oui ❑ non

Si oui : ☒ gestion directe ❑ prestation extérieure

Coût moyen d'un repas : **5.80 €**
Prix d'un repas : **5.80 €** à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité (5) : ❑

ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE N°3

Dénomination : **École Nationale Supérieure des Mines d'Alès**

Adresse : 6, avenue de Clavières – **30319 ALES Cedex**

Code UAI : 0300063F

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Licence Professionnelle Management des Organisations spécialité Management Durable des Organisations		**x**
Master 2e année Gestion du Risque mention Environnement Risque spécialité Risque Nucléaire		**x**

Une copie de la convention d'accueil avec l'établissement partenaire doit être transmise avec le dossier de création ou de renouvellement du Centre de Formation d'Apprentis.

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ❑ bus ❑ autres

Modalités de remboursement aux apprentis :**Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement : ❑ oui ☒ non
Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement
Nombre de lits : ------- garçons -------- filles

Coût moyen d'une nuitée : ------- €
Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

Restauration : ☒ oui ❑ non
Si oui : ❑ gestion directe ❑ prestation extérieure

Coût moyen d'un repas : 15 €
Prix d'un repas : 15 € à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité (5) : ☒

ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE N°4

Dénomination : **Lycée Jacques Prévert**

Adresse : 1 Place Lucie Aubrac, **30380 SAINT-CHRISTOL-LÈS-ALÈS**

Code UAI : 0301778V

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
DCG DIPLOME DE COMPTABILITE ET GESTION 2e et 3e années	**x**	
Licence Professionnelle Management des Organisations spécialité Management Durable des Organisations		**x**

Une copie de la convention d'accueil avec l'établissement partenaire doit être transmise avec le dossier de création ou de renouvellement du Centre de Formation d'Apprentis.

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒ autres
TER, véhicule personnel

Modalités de remboursement aux apprentis :**Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

- **Hébergement :** ❑ oui ☒ non
- Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement
- Nombre de lits : ------- garçons -------- filles
- Coût moyen d'une nuitée : ------- €
- Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti
-
- **Restauration :** ☒ oui ❑ non
- Si oui : ❑ gestion directe ☒ prestation extérieure
- Coût moyen d'un repas : **4 €**
  Prix d'un repas : **4 €** à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité (5) : ❑

ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE N°5

Dénomination :**Lycée Albert Einstein**

Adresse :354, avenue Vigan Braquet - **30205 BAGNOLS SUR CEZE Cedex**

Code UAI :0300950V

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Licence Professionnelle Gestion de la Production Industrielle spécialité Maintenance Industrielle et Matériaux en Milieux Contraints		**x**

Une copie de la convention d'accueil avec l'établissement partenaire doit être transmise avec le dossier de création ou de renouvellement du Centre de Formation d'Apprentis.

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒ autres

Modalités de remboursement aux apprentis : **Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement : ❑ oui ☒ non

Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement

Nombre de lits : ------- garçons -------- filles

Coût moyen d'une nuitée : ------- €
Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

Restauration : ☒ oui ❑ non

Si oui : ☒ gestion directe ❑ prestation extérieure

Coût moyen d'un repas : **4.00 €**
Prix d'un repas : **4.00 €** à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité (5) : ❑

ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE N°6

Dénomination :**Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires**

Adresse :INSTN Unité d'Enseignement de Marcoule - CEA Marcoule - BP 17171 - **30207 BAGNOLS SUR CÈZE cedex**

Code UAI :0910685A

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Licence Professionnelle Protection de l'Environnement spécialité Métiers du Démantèlement, des Déchets, de la Dépollution et de la Maîtrise des Risques Industriels		**x**

Une copie de la convention d'accueil avec l'établissement partenaire doit être transmise avec le dossier de création ou de renouvellement du Centre de Formation d'Apprentis.

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ❑ bus ☒ autres

Modalités de remboursement aux apprentis : **Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement : ❑ oui ☒ non

Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement

Nombre de lits : ------- garçons -------- filles

Coût moyen d'une nuitée : ------- €
Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

Restauration : ☒ oui ❑ non

Si oui : ❑ gestion directe ☒ prestation extérieure

Coût moyen d'un repas : **7.00 €**
Prix d'un repas : **0.00 €** à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité (5) : ❑

ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE N°7

Dénomination : **CCI Sud Formation Site de Nîmes - Marguerittes**

Adresse :90, allée Jacques Cartier - **30320 MARGUERITTES**

Code UAI :0301286K

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Licence Professionnelle Électricité et Électronique spécialité Gestion de Solutions Énergies Renouvelables et innovantes pour le Bâtiment		**x**

Une copie de la convention d'accueil avec l'établissement partenaire doit être transmise avec le dossier de création ou de renouvellement du Centre de Formation d'Apprentis.

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒ autres

Modalités de remboursement aux apprentis : **Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement : ❑ oui ☒ non

Si oui : ☒ sur place ❑ dans un autre établissement

Nombre de lits : ------- garçons -------- filles

Coût moyen d'une nuitée : ------- €
Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

Restauration : ☒ oui ❑ non

Si oui : ☒ gestion directe ❑ prestation extérieure

Coût moyen d'un repas : **5.00 €**
Prix d'un repas : **5.00 €** à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité (5) : ❑

ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE N°8

Dénomination : **Lycée Ernest Hemingway**

Adresse :98, boulevard Jean Jaurès - **30910 NIMES Cedex**

Code UAI :0300027S

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Licence Professionnelle Habillement, Mode, Textile spécialité Création, Conception et Développement de Produits Textiles et Dérivés		**x**

Une copie de la convention d'accueil avec l'établissement partenaire doit être transmise avec le dossier de création ou de renouvellement du Centre de Formation d'Apprentis.

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒autres

Modalités de remboursement aux apprentis : **Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement : ❑ oui ☒ non

Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement

Nombre de lits : ------- garçons -------- filles

Coût moyen d'une nuitée : ------- €
Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

Restauration : ☒ oui ❑ non

Si oui : ☒ gestion directe ❑ prestation extérieure

Coût moyen d'un repas : **3.90 €**
Prix d'un repas : **3.90 €** à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité (5) : ❑

ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE N°9

Dénomination : **Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nîmes**

Adresse : Place du Pr R. Debré - **30029 NIMES Cedex 9**

Code UAI : XXX

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Master Gestion du Risque mention Environnement Risque spécialité Risque Nucléaire (2ème année)		**x**

Une copie de la convention d'accueil avec l'établissement partenaire doit être transmise avec le dossier de création ou de renouvellement du Centre de Formation d'Apprentis.

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ❑ bus ❑ autres

Modalités de remboursement aux apprentis :**Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement : ❑ oui ☒ non
Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement

Nombre de lits : ------- garçons -------- filles

Coût moyen d'une nuitée : ------- €
Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

Restauration : ❑ oui ☒ non
Si oui : ❑ gestion directe ❑ prestation extérieure

Coût moyen d'un repas : 3,20 € (CROUS)
Prix d'un repas : 3,20 € à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité (5) : ☒

ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE N°10

Dénomination : **CFA Transport Logistique – AFT IFTIM – antenne de Nîmes**

Adresse : Mas des Rosiers - **30900 NIMES**

Code UAI : 0341985Y

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Licence Professionnelle Management des Organisations spécialité Management des Opérations Logistiques de Distributio**n**		**x**

Une copie de la convention d'accueil avec l'établissement partenaire doit être transmise avec le dossier de création ou de renouvellement du Centre de Formation d'Apprentis.

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ❑ bus ❑ autres

Modalités de remboursement aux apprentis :**Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement : ❑ oui ☒ non
Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement

Nombre de lits : ------- garçons -------- filles

Coût moyen d'une nuitée : ------- €
Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

Restauration : ❑ oui ☒ non
Si oui : ❑ gestion directe ❑ prestation extérieure

Coût moyen d'un repas : ------- €
Prix d'un repas : ------- € à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité (5) : ☒

ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE N°11

Dénomination :**Lycée Marie Durand**

Adresse :Domaine de Donadille - **30230 RODILHAN**

Code UAI :0300139N

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Licence Professionnelle Protection de l'Environnement spécialité Métiers des Risques et des Impacts Environnementaux		**x**

Une copie de la convention d'accueil avec l'établissement partenaire doit être transmise avec le dossier de création ou de renouvellement du Centre de Formation d'Apprentis.

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒ autres

Modalités de remboursement aux apprentis : **Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement : ❑ oui ☒ non

Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement

Nombre de lits : ------- garçons -------- filles

Coût moyen d'une nuitée : ------- €
Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

Restauration : ☒ oui ❑ non

Si oui : ☒ gestion directe ❑ prestation extérieure

Coût moyen d'un repas : **4.00 €**
Prix d'un repas : **4.00 €** à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité (5) : ❑

ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE N°12

Dénomination : **Lycée Jean Monnet**

Adresse :Rue de Malbosc - **34088 MONTPELLIER Cedex 04**

Code UAI :0341736C

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Licence Générale Sciences, Technologies, Santé mention Management pour les Sciences et Technologies 3e année		**x**

Une copie de la convention d'accueil avec l'établissement partenaire doit être transmise avec le dossier de création ou de renouvellement du Centre de Formation d'Apprentis.

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒autres

Modalités de remboursement aux apprentis : **Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement : ❑ oui ☒ non

Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement

Nombre de lits : ------- garçons -------- filles

Coût moyen d'une nuitée : ------- €
Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

Restauration : ☒ oui ❑ non

Si oui : ☒ gestion directe ❑ prestation extérieure

Coût moyen d'un repas : **3.90 €**
Prix d'un repas : **3.90 €** à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité (5) : ❑

ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE N°13

Dénomination :**Lycée Pierre Mendès-France**

Adresse :Rue du mas des Brousses - **34000 MONTPELLIER Cedex 01**

Code UAI :0340043M

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Licence Professionnelle Industrie Agro-Alimentaire, Alimentation spécialité Qualité, Sécurité et Impact sur l'Environnement de l'Aliment et son Emballage		**x**

Une copie de la convention d'accueil avec l'établissement partenaire doit être transmise avec le dossier de création ou de renouvellement du Centre de Formation d'Apprentis.

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒ autres

Modalités de remboursement aux apprentis : **Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement : ❑ oui ☒ non

Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement

Nombre de lits : ------- garçons -------- filles

Coût moyen d'une nuitée : ------- €
Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

Restauration : ☒ oui ❑ non

Si oui : ❑ gestion directe ☒ prestation extérieure
Coût moyen d'un repas : **3,20** € (tarifs CROUS)
Prix d'un repas : **3,20** € à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité (5) : ❑

ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE N°14

Dénomination : **École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier**

Adresse :179, rue de l'Espérou - **34093 MONTPELLIER Cedex 05**

Code UAI :0340132J

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Licence Professionnelle Génie Civil et Construction spécialité Projeteur CAO/DAO, Multimédia dans le BTP		**x**

Une copie de la convention d'accueil avec l'établissement partenaire doit être transmise avec le dossier de création ou de renouvellement du Centre de Formation d'Apprentis.

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒ autres

Modalités de remboursement aux apprentis : **Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement : ❑ oui ☒ non

Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement

Nombre de lits : ------- garçons -------- filles

Coût moyen d'une nuitée : ------- €
Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

Restauration : ☒ oui ❑ non

Si oui : ❑ gestion directe ☒ prestation extérieure
Coût moyen d'un repas : **3,20** € (tarifs CROUS)
Prix d'un repas : **3,20** € à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité (5) : ❑

ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE N°15

Dénomination : **Montpellier Sup Agro**

Adresse :2, place Pierre Viala - **34060 MONTPELLIER Cedex 2**

Code UAI :0340131H

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Licence Professionnelle Biotechnologies spécialité Biologie Analytique et Expérimentale, Pharmaco-génomique et Diagnostic		**x**
Diplôme d'Ingénieur spécialité Sciences et Technologies de l'Eau option Eau et Génie Civil		**x**
Licence Professionnelle Protection de l'Environnement spécialité Gestion Automatisée des Systèmes de Traitement des Eaux		**x**
Master Sciences Technologies Santé mention Écologie Biodiversité spécialité Biodiversité Evolution 2e année		**x**
Master Sciences Technologies Santé mention Eau spécialité Eau-Ressource		**x**

Une copie de la convention d'accueil avec l'établissement partenaire doit être transmise avec le dossier de création ou de renouvellement du Centre de Formation d'Apprentis.

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒☒ autres

Modalités de remboursement aux apprentis : **Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement : ❑ oui ☒ non

Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement

Nombre de lits : ------- garçons -------- filles

Coût moyen d'une nuitée : ------- €
Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

Restauration : ☒ oui ❑ non

Si oui : ❑ gestion directe ☒ prestation extérieure

Coût moyen d'un repas : **3.20 €** tarif crous
Prix d'un repas : **3.20 €** à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité (5) : ❑

ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE N°16

Dénomination : **École Supérieure de Commerce de Montpellier**

Adresse :2300, avenue des Moulins - **34185 MONTPELLIER Cedex 04**

Code UAI :0340137P

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Master Droit, Économie, Gestion Mention Management des Technologies spécialité Management des Technologies de l'Information		**x**

Une copie de la convention d'accueil avec l'établissement partenaire doit être transmise avec le dossier de création ou de renouvellement du Centre de Formation d'Apprentis.

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒ autres

Modalités de remboursement aux apprentis : **Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement : ❑ oui ☒ non

Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement

Nombre de lits : ------- garçons -------- filles

Coût moyen d'une nuitée : ------- €
Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

Restauration : ☒ oui ❑ non

Si oui : ❑ gestion directe ☒ prestation extérieure

Coût moyen d'un repas : **6.00 €**
Prix d'un repas : **6.00 €** à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité (5) : ❑

ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE N°17

Dénomination : **LEGTPA de la Lozère - site Louis Pasteur**

Adresse :Chemin de Fraissinet - **48500 LA CANOURGUE**

Code UAI :0480657D

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Licence Professionnelle Électricité et Électronique spécialité Gestion de Solutions Énergies Renouvelables et innovantes pour le Bâtiment		**x**
Licence Professionnelle Protection de l'Environnement spécialité Gestion Automatisée des Systèmes de Traitement des Eaux		**x**

Une copie de la convention d'accueil avec l'établissement partenaire doit être transmise avec le dossier de création ou de renouvellement du Centre de Formation d'Apprentis.

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒ autres

Modalités de remboursement aux apprentis : **Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement : ☒ oui ❑ non

Si oui : ❑ sur place ☒ dans un autre établissement

Nombre de lits : ------- garçons -------- filles

Coût moyen d'une nuitée : ------- €
Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

Restauration : ☒ oui ❑ non

Si oui : ☒ gestion directe ❑ prestation extérieure

Coût moyen d'un repas : **5.40 €**
Prix d'un repas : **5.40 €** à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité (5) : ❑

ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE N°18

Dénomination : **Lycée Emile Peytavin**

Adresse :63, avenue du 11 Novembre - BP 38 - **48001 MENDE Cedex**

Code UAI :0480009Z

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Licence Professionnelle Électricité et Électronique spécialité Gestion de Solutions Énergies Renouvelables et innovantes pour le Bâtiment		x

Une copie de la convention d'accueil avec l'établissement partenaire doit être transmise avec le dossier de création ou de renouvellement du Centre de Formation d'Apprentis.

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ❑ bus ☒ autres

Modalités de remboursement aux apprentis : **Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement : ❑ oui ☒ non

Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement

Nombre de lits : ------- garçons -------- filles

Coût moyen d'une nuitée : ------- €
Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

Restauration : ☒ oui ❑ non

Si oui : ☒ gestion directe ❑ prestation extérieure

Coût moyen d'un repas : **8.80 €**
Prix d'un repas : **8.80 €** à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité (5) : ❑

ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE N°19

Dénomination : **Lycée François Arago**

Adresse : 22 rue Président Doumer BP 60119 **66001 Perpignan Cedex**

Code UAI :0480009Z

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Diplôme de Comptabilité et gestion	**x**	

Une copie de la convention d'accueil avec l'établissement partenaire doit être transmise avec le dossier de création ou de renouvellement du Centre de Formation d'Apprentis.

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ☒ bus ☒ autres

Modalités de remboursement aux apprentis : **Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement : ❑ oui ☒ non

Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement

Nombre de lits : ------- garçons -------- filles

Coût moyen d'une nuitée : ------- €
Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

Restauration : ☒ oui ❑ non

Si oui : ☒ gestion directe ❑ prestation extérieure

Coût moyen d'un repas : **3.80 €**
Prix d'un repas : **3.80 €** à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité (5) : ❑

ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE N°20

Dénomination : **Lycée Denis DIDEROT**

Adresse : 2 rue Jean Moulin – 11100 **Narbonne**

Code UAI :0480009Z

Intitulé des diplômes préparés	En totalité	En partie
Licence Professionnelle Management des Organisations spécialité Responsable de Portefeuille Client en Cabinet d'Expertise Comptable	**x**	

Une copie de la convention d'accueil avec l'établissement partenaire doit être transmise avec le dossier de création ou de renouvellement du Centre de Formation d'Apprentis.

Transports :

Organisés directement par le CFA : ❑ oui ☒ non

Si oui, modalités d'organisation : Individuels ❑ oui ❑ non
Collectifs ❑ oui ❑ non

Si non, moyens de transport utilisés par les apprentis : ❑ bus ☒ autres

Modalités de remboursement aux apprentis : **Versement des aides à trimestre échu selon barème THR, après vérification des critères d'éligibilité et pièces justificatives**

Hébergement : ❑ oui ☒ non

Si oui : ❑ sur place ❑ dans un autre établissement

Nombre de lits : ------- garçons -------- filles

Coût moyen d'une nuitée : ------- €
Prix d'une nuitée : ------- € à la charge d'un apprenti

Restauration : ☒ oui ❑ non

Si oui : ☒ gestion directe ❑ prestation extérieure

Coût moyen d'un repas : 4 €
Prix d'un repas : 4 € à la charge d'un apprenti

Rapport de la Commission hygiène sécurité (5) : ❑

1.10 Formations réalisées par des entreprises partenaires[31]

Nombres d'entreprises partenaires : /__/__/_0_/

ENTREPRISE PARTENAIRE N°

Dénomination de l'entreprise partenaire :

Adresse :

SIRET :

Diplômes préparés *(intitulé)* :

ENTREPRISE PARTENAIRE N°

Dénomination de l'entreprise partenaire :

Adresse :

SIRET :

Diplômes préparés *(intitulé)* :

ENTREPRISE PARTENAIRE N°

Dénomination de l'entreprise partenaire :

Adresse :

SIRET :

Diplômes préparés *(intitulé)* :

ENTREPRISE PARTENAIRE N°

Dénomination de l'entreprise partenaire :

Adresse :

SIRET :

Diplômes préparés *(intitulé)*

[31] *Une copie des conventions passées avec les entreprises partenaires doit être transmise avec le dossier de création ou de renouvellement du Centre de Formation d'Apprentis.*

2.1 Formations par apprentissage assurées par le CFA[32]

Diplôme	Intitulé de la Formation	Nombre d'années de formation	Mixage des publics Préciser par Oui ou Non	Niveau de formation [33]	N° de nomenclature	Localisation			Effectif conventionné par année de formation					
						Établissement d'accueil *à préciser si différent du site du CFA*	Lieu de formation	Code INSEE lieu de formation	1ère année		2ème année		3ème année	
									Mini [34]	Maxi	Mini [10]	Maxi	Mini [10]	Maxi
DCG	Diplôme de Comptabilité et gestion 2e et 3e années	2 ans	oui	2	26031403	ISEM	Montpellier	34172			1	40	1	40
DCG	Diplôme de Comptabilité et gestion 2e et 3e années	2 ans	oui	2	26031403	Lycée Jacques Prévert	St Christol Les Ales	30243			1	25	1	25
DCG	Diplôme de Comptabilité et gestion 2e et 3e années	2 ans	oui	2	26031403	Lycée Arago	Perpignan	66136			10	20	10	20
DSCG	Diplôme supérieur de Comptabilité et gestion	2 ans	oui	1	16031401	ISEM	Montpellier	34172	1	60	1	60		
DSCG	Diplôme supérieur de Comptabilité et gestion	2 ans	oui	1	16031401	IUT Béziers	Béziers	34032	1	25	1	25		
DSCG	Diplôme supérieur de Comptabilité et gestion	2 ans	oui	1	16031401	UFR MEDECINE	Nîmes	30189	1	30	1	30		

32 *Une fiche pédagogique par diplôme ou titre homologué en annexe*

33 *5, 4, 3, 2 ou 1*

34 *Effectif minimum conventionné : conformément à l'article 15 de la convention, l'effectif est fixé à 7 apprentis sauf dérogations particulières*

2.1 Formations par apprentissage assurées par le CFA[35]

Diplôme	Intitulé de la Formation	Nombre d'années de formation	Mixage des publics Préciser par Oui ou Non	Niveau de formation [36]	N° de nomenclature	Localisation			Effectif conventionné par année de formation					
						Établissement d'accueil *à préciser si différent du site du CFA*	Lieu de formation	Code INSEE lieu de formation	1ère année		2ème année		3ème année	
									Mini [37]	Maxi	Mini [10]	Maxi	Mini [10]	Maxi
DUT	DUT Génie Civil Construction Durable 2e année	1	non	3	35023001	IUT de Nîmes	Nîmes	30189			7	24		
DUT	DUT Génie Électrique et Informatique Industrielle	2	non	3	35025506	IUT de Nîmes	Nîmes	30189	7	24	7	24		
DUT	DUT Gestion des Entreprises et des Administrations option Gestion et Management des Organisations	2	non	3	35031001	IUT de Nîmes	Nîmes	30189	7	24	7	24		
DUT	DUT Gestion des Entreprises et des Administrations option Gestion Comptable et Financière 2e année	1	non	3	35031002	IUT de Montpellier-Sète	Montpellier	34172			7	24		
DUT	DUT Techniques de Commercialisation	2	non	3	35031201	IUT de Montpellier-Sète	Montpellier	34172	7	24	7	24		
DUT	DUT Techniques de Commercialisation	2	non	3	35031201	IUT de Béziers	Béziers		7	24	7	24		

35 *Une fiche pédagogique par diplôme ou titre homologué en annexe*

36 *5, 4, 3, 2 ou 1*

37 *Effectif minimum conventionné : conformément à l'article 15 de la convention, l'effectif est fixé à 7 apprentis sauf dérogations particulières*

Diplôme	Intitulé de la Formation	Nombre d'années de formation	Mixage des publics Préciser par Oui ou Non	Niveau de formation (38)	N° de nomenclature	Localisation			Effectif conventionné par année de formation					
						Établissement d'accueil *à préciser si différent du site du CFA*	Lieu de formation	Code INSEE lieu de formation	1ère année		2ème année		3ème année	
									Mini (39)	Maxi	Mini (10)	Maxi	Mini (10)	Maxi
Licence	Licence Sciences, Technologies, Santé mention Management pour les Sciences et Technologies 3e année	1 an	oui	2	20520007	IAE	Montpellier	34172					7	18
Licence	Licence Droit, économie, gestion mention sécurité, environnement, qualité 3e année	1 an	oui	2	20512802	UFR Droit	Montpellier	34172					1	40
Licence	Licence Droit, Économie, Gestion mention Administration Publique 3e année	1 an	oui	2	20531015	IPAG	Montpellier	34172					1	15

38 *5, 4, 3, 2 ou 1*

39 *Effectif minimum conventionné : conformément à l'article 15 de la convention, l'effectif est fixé à 7 apprentis sauf dérogations particulières*

Diplôme	Intitulé de la Formation	Nombre d'années de formation	Mixage des publics Préciser par Oui ou Non	Niveau de formation (40)	N° de nomenclature	Localisation			Effectif conventionné par année de formation					
						Établissement d'accueil *à préciser si différent du site du CFA*	Lieu de formation	Code INSEE lieu de formation	1ère année		2ème année		3ème année	
									Mini (41)	Maxi	Mini (10)	Maxi	Mini (10)	Maxi
Licence Pro	Licence Professionnelle Management des Organisations spécialité Entrepreneuriat des Métiers de l'Artisanat	1 an	oui	2	25031049	UFR AES	Montpellier	34172	1	15				
Licence Pro	Licence Professionnelle Management Des Organisations spécialité Responsable De Portefeuille Client En Cabinet D'expertise Comptable	1 an	oui	2	25031404	ISEM	Montpellier	34172	1	25				
Licence Pro	Licence Professionnelle Management Des Organisations spécialité Responsable De Portefeuille Client En Cabinet D'expertise Comptable	1 an	oui	2	25031404	Lycée Diderot	Narbonne	11262	10	20				
Licence Pro	Licence Professionnelle Hôtellerie et Tourisme spécialité Management des Unités de Restauration	1 an	oui	2	25033418	ISEM	Montpellier	34172	1	25				

40 *5, 4, 3, 2 ou 1*

41 *Effectif minimum conventionné : conformément à l'article 15 de la convention, l'effectif est fixé à 7 apprentis sauf dérogations particulières*

Diplôme	Intitulé de la Formation	Nombre d'années de formation	Mixage des publics Préciser par Oui ou Non	Niveau de formation (42)	N° de nomenclature	Localisation			Effectif conventionné par année de formation					
						Établissement d'accueil *à préciser si différent du site du CFA*	Lieu de formation	Code INSEE lieu de formation	1ère année		2ème année		3ème année	
									Mini (43)	Maxi	Mini (10)	Maxi	Mini (10)	Maxi
Licence Pro	Licence Professionnelle Management Des Organisations spécialité Gestion de la Paie et du Social	1 an	oui	2	25031529	ISEM	Montpellier	34172	1	25				
Licence Pro	Licence Professionnelle Droit Économie Gestion mention Économie Gestion spécialité Assistant juridique	1 an	oui	2	25012806	UFR Droit	Montpellier	34172	1	25				
Licence Pro	Licence Professionnelle Électricité et Électronique spécialité Métiers de la Mesure de l'Instrumentation et du Contrôle	1	oui	2	25025520	IUT de Montpellier-Sète	Montpellier	34172	7	18				
Licence Pro	Licence Professionnelle Industrie Agro-Alimentaire, Alimentation spécialité Nutrition et Alimentation Humaine	1	oui	2	25022140	IUT de Montpellier-Sète	Montpellier	34172	1	18				

42 *5, 4, 3, 2 ou 1*

43 *Effectif minimum conventionné : conformément à l'article 15 de la convention, l'effectif est fixé à 7 apprentis sauf dérogations particulières*

Diplôme	Intitulé de la Formation	Nombre d'années de formation	Mixage des publics Préciser par Oui ou Non	Niveau de formation (44)	N° de nomenclature	Localisation			Effectif conventionné par année de formation					
						Établissement d'accueil *à préciser si différent du site du CFA*	Lieu de formation	Code INSEE lieu de formation	1ère année		2ème année		3ème année	
									Mini (45)	Maxi	Mini (10)	Maxi	Mini (10)	Maxi
Licence Pro	Licence Professionnelle Systèmes Informatiques et Logiciels spécialité Progiciels et Systèmes de Gestion Intégrés	1	oui	2	2503260J	IUT de Montpellier-Sète	Montpellier	34172	7	18				
Licence Pro	Licence Professionnelle Gestion des Ressources Humaines spécialité Gestion du Temps de Travail et des Rémunérations	1	oui	2	25031523	IUT de Montpellier-Sète	Montpellier	34172	7	18				
Licence Pro	Licence Professionnelle Industrie Agro-Alimentaire, Alimentation spécialité Qualité, Sécurité et Impact sur l'Environnement de l'Aliment et son Emballage	1	oui	2	25022139	IUT de Montpellier-Sète / Lycée Pierre Mendès France	Montpellier	34172	1	18				
Licence Pro	Licence Professionnelle Commerce spécialité Gestion des Achats dans le Secteur Public	1	oui	2	25031296	IUT de Montpellier-Sète	Montpellier	34172	7	18				

44 *5, 4, 3, 2 ou 1*

45 *Effectif minimum conventionné : conformément à l'article 15 de la convention, l'effectif est fixé à 7 apprentis sauf dérogations particulières*

Diplôme	Intitulé de la Formation	Nombre d'années de formation	Mixage des publics Préciser par Oui ou Non	Niveau de formation (46)	N° de nomenclature	Localisation			Effectif conventionné par année de formation					
						Établissement d'accueil *à préciser si différent du site du CFA*	Lieu de formation	Code INSEE lieu de formation	1ère année		2ème année		3ème année	
									Mini (47)	Maxi	Mini (10)	Maxi	Mini (10)	Maxi
Licence Pro	Licence Professionnelle Protection de l'Environnement spécialité Gestion Automatisée des Systèmes de Traitement des Eaux	1	oui	2	25034318	IUT de Montpellier - antenne de Sète / Lycée Louis Pasteur	Sète	34301	7	18				
Licence Pro	Licence Professionnelle Biotechnologies spécialité Biologie Analytique et Expérimentale, Pharmaco-génomique et Diagnostic	1	oui	2	25022261	IUT de Montpellier-Sète	Montpellier	34172	7	18				
Licence Pro	Licence Professionnelle Électricité et Électronique spécialité Gestion de Solutions Énergies Renouvelables et innovantes pour le Bâtiment	1	oui	2	25025535	IUT de Montpellier-Sète / Lycée Louis Pasteur / Lycée Emile Peytavin / CCI Sud Formation Nîmes	Montpellier	34172	7	24				
Licence Pro	Licence Professionnelle Industries Chimiques et Pharmaceutiques spécialité Chimie et Procédés Appliqués au Cycle du Combustible Nucléaire	1	oui	2	25022265	IUT de Montpellier-Sète	Montpellier		1	15				

46 *5, 4, 3, 2 ou 1*

47 *Effectif minimum conventionné : conformément à l'article 15 de la convention, l'effectif est fixé à 7 apprentis sauf dérogations particulières*

Diplôme	Intitulé de la Formation	Nombre d'années de formation	Mixage des publics Préciser par Oui ou Non	Niveau de formation (48)	N° de nomenclature	Localisation			Effectif conventionné par année de formation					
						Établissement d'accueil *à préciser si différent du site du CFA*	Lieu de formation	Code INSEE lieu de formation	1ère année		2ème année		3ème année	
									Mini (49)	Maxi	Mini (10)	Maxi	Mini (10)	Maxi
Licence Pro	Licence Professionnelle Génie Civil et Construction spécialité Projeteur CAO/DAO, Multimédia dans le BTP	1	oui	2	25023002	IUT de Nîmes / ENSAM	Nîmes	30189	7	24				
Licence Pro	Licence Professionnelle Structures Métalliques spécialité Assemblages Soudés	1	oui	2	25025401	IUT de Nîmes	Nîmes	30189	7	20				
Licence Pro	Licence Professionnelle Gestion de la Production Industrielle spécialité Développeur de Projets Industriels	1	oui	2	25020057	IUT de Nîmes / CCI Sud Formation Alès	Nîmes	30189	7	18				
Licence Pro	Licence Professionnelle Gestion de la Production Industrielle spécialité Maintenance Industrielle et Matériaux en Milieux Contraints	1	non	2	25020083	IUT de Nîmes / Lycée Albert Einstein	Nîmes	30189	7	20				
Licence Pro	Licence Professionnelle Génie Civil et Construction spécialité Contrôle et Expertise du Bâtiment	1	oui	2	25023207	IUT de Nîmes / Lycée La Salle	Nîmes	30189	7	18				
Licence Pro	Licence Professionnelle Bâtiment et Construction spécialité Gestion technique de patrimoine Immobilier Social	1	oui	2	2523017	IUT de Nîmes	Nîmes	30189	1	18				

48 *5, 4, 3, 2 ou 1*

49 *Effectif minimum conventionné : conformément à l'article 15 de la convention, l'effectif est fixé à 7 apprentis sauf dérogations particulières*

Diplôme	Intitulé de la Formation	Nombre d'années de formation	Mixage des publics Préciser par Oui ou Non	Niveau de formation [50]	N° de nomenclature	Localisation			Effectif conventionné par année de formation					
						Établissement d'accueil *à préciser si différent du site du CFA*	Lieu de formation	Code INSEE lieu de formation	1ère année		2ème année		3ème année	
									Mini [51]	Maxi	Mini [10]	Maxi	Mini [10]	Maxi
Licence Pro	Licence Professionnelle Management des Organisations spécialité Management des Organisations de Sports et Loisirs	1	oui	2	25031065	IUT de Nîmes	Nîmes		1	12				
Licence Pro	Licence Professionnelle Management des Organisations spécialité Management des Opérations Logistiques de Distribution	1	non	2	En cours de codification	IUT de Nîmes / AFT IFTIM	Nîmes		7	20				
Licence Pro	Licence Professionnelle Réseaux et Télécommunications spécialité Intégration des Systèmes Voix et Données	1	oui	2	25032672	IUT de Béziers	Béziers	34032	7	20				
Licence Pro	Licence Professionnelle Réseaux et Télécommunications spécialité Administration et Sécurité des Réseaux	1	oui	2	25032677	IUT de Béziers	Béziers	34032	7	24				

[50] *5, 4, 3, 2 ou 1*

[51] *Effectif minimum conventionné : conformément à l'article 15 de la convention, l'effectif est fixé à 7 apprentis sauf dérogations particulières*

Diplôme	Intitulé de la Formation	Nombre d'années de formation	Mixage des publics Préciser par Oui ou Non	Niveau de formation (52)	N° de nomenclature	Localisation			Effectif conventionné par année de formation					
						Établissement d'accueil *à préciser si différent du site du CFA*	Lieu de formation	Code INSEE lieu de formation	1ère année		2ème année		3ème année	
									Mini (53)	Maxi	Mini (10)	Maxi	Mini (10)	Maxi
Licence Pro	Licence Professionnelle Protection de l'Environnement spécialité Métiers des Risques et des Impacts Environnementaux	1	oui	2	25034316	UFA de l'Université de Nîmes	Nîmes	30189	7	18				
Licence Pro	Licence Professionnelle Protection de l'Environnement spécialité Métiers du Démantèlement, des Déchets, de la Dépollution et de la Maîtrise des Risques Industriels	1	oui	2	25034315	UFA de l'Université de Nîmes	Nîmes	30189	7	24				
Licence Pro	Licence Professionnelle Automatique et Informatique Industrielle spécialité Vision Industrielle	1	oui	2	250 EN COURS DE CODIFICATION	UFA de l'Université de Nîmes	Nîmes	30189	7	18				
Licence Pro	Licence Professionnelle Habillement, Mode, Textile spécialité Création, Conception et Développement de Produits Textiles et Dérivés	1	oui	2	25024104	UFA de l'Université de Nîmes	Nîmes	30189	1	18				
Licence Pro	Licence Professionnelle Management des Organisations spécialité Management Durable des Organisations	1	non	2	25031066	UFA de l'Université de Nîmes	Nîmes		7	18				

52 *5, 4, 3, 2 ou 1*

53 *Effectif minimum conventionné : conformément à l'article 15 de la convention, l'effectif est fixé à 7 apprentis sauf dérogations particulières*

Diplôme	Intitulé de la Formation	Nombre d'années de formation	Mixage des publics Préciser par Oui ou Non	Niveau de formation[54]	N° de nomenclature	Localisation			Effectif conventionné par année de formation					
						Établissement d'accueil *à préciser si différent du site du CFA*	Lieu de formation	Code INSEE lieu de formation	1ère année		2ème année		3ème année	
									Mini (55)	Maxi	Mini (10)	Maxi	Mini (10)	Maxi
Licence Pro	Licence Professionnelle Ressources documentaires et bases de données spécialité Management des ressources numériques	1	oui	2	25032505	UFA Université Paul Valéry	Béziers	34032	1	20				
Licence Pro	Licence professionnelle management des organisations spécialité gestion des petites organisations durables	1	oui	2	25031038	UFA Université de Perpignan	Perpignan	66136	7	15				
Licence Pro	Licence professionnelle systèmes informatiques et logiciel spécialisé système d'information géographique orienté web	1	oui	2	25032017	UFA Université de Perpignan	Carcassonne	11069	7	20				
Licence Pro	Licence professionnelle systèmes informatiques et logiciel spécialisé traitement de l'information géographique	1	oui	2	25032610	UFA Université de Perpignan	Carcassonne	11069	7	20				
Licence Pro	Licence professionnelle métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière spécialité collaborateur comptable et financier	1	oui	2	25031413	UFA Université de Perpignan	Perpignan	66136	7	15				
Licence Pro	Licence professionnelle logistique spécialité management et gestion des activités de logistique internationale	1	oui	2	25031122	UFA Université de Perpignan	Perpignan	66136	7	14				

54 *5, 4, 3, 2 ou 1*

55 *Effectif minimum conventionné : conformément à l'article 15 de la convention, l'effectif est fixé à 7 apprentis sauf dérogations particulières*

Diplôme	Intitulé de la Formation	Nombre d'années de formation	Mixage des publics Préciser par Oui ou Non	Niveau de formation (56)	N° de nomenclature	Localisation			Effectif conventionné par année de formation					
						Établissement d'accueil *à préciser si différent du site du CFA*	Lieu de formation	Code INSEE lieu de formation	1ère année		2ème année		3ème année	
									Mini (57)	Maxi	Mini (10)	Maxi	Mini (10)	Maxi
Licence Pro	Licence professionnelle aménagement du territoire et urbanisme spécialité gestion et aménagement durable des espaces et des ressources	1	oui	2	25034002	UFA Université de Perpignan	Narbonne	66136	7	8				
Master	Master Droit, Économie, Gestion Mention Management des Technologies spécialité Création de Jeune Entreprise Innovante et Management de Projet Innovant	2	oui	1	1353100E	IAE	Montpellier	34172	1	18	1	18		
Master	Master Droit, Économie, Gestion Mention Management des Technologies spécialité Management des Technologies de l'Information	2	oui	1	13531065	IAE	Montpellier	34172	7	24	7	24		
Master	Master Droit, Économie, Gestion Mention Management des Technologies spécialité Management des Universités et Technologies de l'Information 2e année	1	oui	1	13531083	IAE	Montpellier	34172			1	15		
Master	Master Droit économie, gestion mention audit, contrôle, finance spécialité audit et contrôle interne des organisations publiques 2e année	1 an	oui	1	13531426	ISEM	Montpellier	34172			1	20		

56 *5, 4, 3, 2 ou 1*

57 *Effectif minimum conventionné : conformément à l'article 15 de la convention, l'effectif est fixé à 7 apprentis sauf dérogations particulières*

Diplôme	Intitulé de la Formation	Nombre d'années de formation	Mixage des publics Préciser par Oui ou Non	Niveau de formation (58)	N° de nomenclature	Localisation			Effectif conventionné par année de formation					
						Établissement d'accueil *à préciser si différent du site du CFA*	Lieu de formation	Code INSEE lieu de formation	1ère année		2ème année		3ème année	
									Mini (59)	Maxi	Mini (10)	Maxi	Mini (10)	Maxi
Master	Master Droit, Économie, Gestion mention Audit, Contrôle, Finance spécialité Comptabilité, Contrôle, Audit 2e année	1 an	oui	1	13531427	ISEM	Montpellier	34172			1	20		
Master	Master Droit Économie Gestion mention Marketing et vente spécialité Marketing et Relation Client 2e année	1 an	oui	1	13531248	ISEM	Montpellier	34172			1	20		
Master	Master Droit Économie Gestion mention Audit Contrôle Finance spécialité Contrôle de Gestion et Nouveaux Systèmes Technologiques 2e année	1 an	oui	1	13531434	ISEM / IAE	Montpellier	34172			1	20		
Master	Master Droit Économie Gestion mention Management Entrepreneuriat et Stratégie spécialité Management des Organisations et Développement Responsable 2e année	1 an	oui	1	1353100B	ISEM	Montpellier	34172			1	20		
Master	Master Droit Économie Gestion mention Management Entrepreneuriat et Stratégie spécialité Conseil en management Organisation et Stratégie 2e année	1 an	oui	1	1353100C	ISEM	Montpellier	34172			1	20		
Master	Master Droit Économie Gestion mention Audit Contrôle Finance spécialité Finance 2e année	1 an	oui	1	13531355	ISEM	Montpellier	34172			1	20		

58 *5, 4, 3, 2 ou 1*

59 *Effectif minimum conventionné : conformément à l'article 15 de la convention, l'effectif est fixé à 7 apprentis sauf dérogations particulières*

Diplôme	Intitulé de la Formation	Nombre d'années de formation	Mixage des publics Préciser par Oui ou Non	Niveau de formation[60]	N° de nomenclature	Localisation			Effectif conventionné par année de formation					
						Établissement d'accueil *à préciser si différent du site du CFA*	Lieu de formation	Code INSEE lieu de formation	1ère année		2ème année		3ème année	
									Mini (61)	Maxi	Mini (10)	Maxi	Mini (10)	Maxi
Master	Master Droit Économie Gestion mention Management Entrepreneuriat et Stratégie spécialité Management Hôtellerie – Tourisme 2e année	1 an	oui	1	1353100D	ISEM / Site d'Orfeuillette	Montpellier	34172			1	20		
Master	Master Droit Économie Gestion mention Marketing et Vente spécialité Négociation et Direction d'Équipes Commerciales2e année	1 an	oui	1	13531251	ISEM	Montpellier	34172			1			
Master	Master Droit Économie Gestion mention environnement risque spécialité Protection des personnes, des biens et de l'environnement	2 ans	oui	1	13512818	UFR DROIT	Montpellier	34172	1	35	1	35		
Master	Master Droit Économie Gestion mention Droit Public spécialité Droit des Finances Publiques et Fiscalité 2e année	1 an	oui	1	13512861	UFR DROIT	Montpellier	34172			1	20		
Master	Master Droit Économie Gestion mention Administration Économique et Sociale spécialité Management public 2e année	1 an	oui	1	1353100A	UFR AES	Montpellier	34172			1	15		

60 *5, 4, 3, 2 ou 1*

61 *Effectif minimum conventionné : conformément à l'article 15 de la convention, l'effectif est fixé à 7 apprentis sauf dérogations particulières*

Diplôme	Intitulé de la Formation	Nombre d'années de formation	Mixage des publics Préciser par Oui ou Non	Niveau de formation (62)	N° de nomenclature	Localisation			Effectif conventionné par année de formation					
						Établissement d'accueil *à préciser si différent du site du CFA*	Lieu de formation	Code INSEE lieu de formation	1ère année		2ème année		3ème année	
									Mini (63)	Maxi	Mini (10)	Maxi	Mini (10)	Maxi
Master	Master Droit Économie Gestion mention Marketing et Vente spécialité Commerce des Vins 2e année	1 an	oui	1	13531252	UFR AES	Montpellier	34172			1			
Master	Master Sciences Technologies Santé mention Biologie Santé spécialité Ingénierie pour la Santé 2e année	1 an	oui	1	13533103	UFR PHARMACIE	Montpellier	34172			1	75		
Master	Master Sciences Technologies Santé mention Biologie Santé spécialité Pharmacie Industrielle 2e année	1 an	oui	1	13522215	UFR PHARMACIE	Montpellier	34172			1	0		
Master	Sciences Technologie Santé mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives SPE Activités Physiques pour la santé 2e année	1 an	oui	1	13533509	UFR STAPS	Montpellier	34172			1	30		
Master	Master Sciences Technologies Santé mention Écologie Biodiversité spécialité Biodiversité Evolution 2e année	1	oui	1	13511807	Faculté des Sciences	Montpellier	34172			7	24		
Master	Master Sciences Technologies Santé mention Eau spécialité Gestion des Littoraux et des Mers	2	oui	1	13511809	Faculté des Sciences	Montpellier		1	15	1	15		
Master	Master Sciences Technologies Santé mention Eau spécialité Eau-Ressource	2	oui	1	13511810	Faculté des Sciences	Montpellier		1	18	1	18		
Master	Master Sciences Technologies Santé mention Eau spécialité Contaminants Eau Santé	2	oui	1	13511811	Faculté des Sciences	Montpellier		1	15	1	15		

62 *5, 4, 3, 2 ou 1*

63 *Effectif minimum conventionné : conformément à l'article 15 de la convention, l'effectif est fixé à 7 apprentis sauf dérogations particulières*

Diplôme	Intitulé de la Formation	Nombre d'années de formation	Mixage des publics Préciser par Oui ou Non	Niveau de formation[64]	N° de nomenclature	Localisation **Établissement d'accueil** *à préciser si différent du site du CFA*	Effectif conventionné par année de formation **Lieu de formation**	Diplôme **Code INSEE lieu de formation**	Intitulé de la Formation **1ère année**		Nombre d'années de formation **2ème année**		Mixage des publics Préciser par Oui ou Non **3ème année**	
									Mini (65)	**Maxi**	**Mini** (10)	**Maxi**	**Mini** (10)	**Maxi**
Master	Master Sciences, Technologies, Santé mention Environnement, Risques spécialité Risque Nucléaire 2e année	1	oui	1	135222702	UFA de l'Université de Nîmes	Nîmes				1	20		
Master	Master Droit Économie Gestion mention Management des Ressources Humaines et du Développement Social spécialité Gestion Stratégique des Ressources Humaines	2	oui	1	13531509	UFA Université Paul Valéry	Montpellier	34172	1	20	1	20		
Master	Master Droit Économie Gestion mention Management des Ressources Humaines et du Développement Social spécialité Développement Social	2	oui	1	13531530	UFA Université Paul Valéry	Montpellier	34172	1	20	1	20		
Master	Master Sciences Humaines et Sociales mention Psychologie spécialité psychologie du travail et des Organisations 2e année	1	oui	1	13512401	UFA Université Paul Valéry	Montpellier	34172			1	20		
Master	Master Sciences Humaines et Sociales mention Information et communication spécialité Pragmatique de la communication 2e année	1	oui	1	13532026	UFA Université Paul Valéry	Montpellier	34172			1	20		

64 *5, 4, 3, 2 ou 1*

65 *Effectif minimum conventionné : conformément à l'article 15 de la convention, l'effectif est fixé à 7 apprentis sauf dérogations particulières*

Diplôme	Intitulé de la Formation	Nombre d'années de formation	Mixage des publics Préciser par Oui ou Non	Niveau de formation (66)	N° de nomenclature	Localisation		Code INSEE lieu de formation	Effectif conventionné par année de formation					
						Établissement d'accueil *à préciser si différent du site du CFA*	Lieu de formation		1ère année		2ème année		3ème année	
									Mini (67)	Maxi	Mini (10)	Maxi	Mini (10)	Maxi
Master	Master Droit, Économie, Gestion Mention Management spécialité Commerce International 2e année	1	oui	1	13531253	UFA Université de Perpignan	Perpignan	66136			1	7		
Master	Master Sciences Humaines et Sociales, Mention Géographie et Aménagement Durable spécialité Urbanisme, Habitat, Aménagement Durable 2e année	1	oui	1	13512005	UFA Université de Perpignan	Perpignan	66136			1	7		
Master	Master Sciences, Technologies, Santé mention Énergie Solaire 2e année	1	oui	1		UFA Université de Perpignan	Perpignan	66136			1	7		
Ingénieur	Diplôme d'Ingénieur Spécialité Électronique et Informatique Industrielle option Systèmes Embarqués	3	non	1	1702010Q	École Polytechnique Universitaire de Montpellier	Montpellier	34172	7	16	7	16	7	16
Ingénieur	Diplôme d'Ingénieur spécialité Mécanique Structures Industrielles	3	non	1	17025110	École Polytechnique Universitaire de Montpellier	Nîmes/ Montpellier	30189	7	24	7	24	7	24
Ingénieur	Diplôme d'Ingénieur spécialité Sciences et Technologies de l'Eau option Eau et Génie Civil	3	non	1	17034302	École Polytechnique Universitaire de Montpellier	Montpellier/ Nîmes	34172	7	24	7	24	7	24
Ingénieur	Diplôme d'Ingénieur Chimiste options Chimie Santé, chimie matériaux, environnement	3	oui	1	1701130B	ENSCM	Montpellier	34172	8	20	8	20	8	20

66 *5, 4, 3, 2 ou 1*

67 *Effectif minimum conventionné : conformément à l'article 15 de la convention, l'effectif est fixé à 7 apprentis sauf dérogations particulières*

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *AsuR-LR Apprentissage du Supérieur Régional - Languedoc Roussillon*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ☒Autres : **DCG**	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) Nature ☐ Production ☐ Service	N° Nomenclature : **26031403** Date de l'arrêté de création du diplôme : Décret no 2009-1789 du 30 décembre 2009 Intitulé exact du Diplôme : **Diplôme de Comptabilité et Gestion** Dominante ou option : Comptabilité - Gestion

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum1		**1** **10** à Perpignan	**1** **10** à Perpignan
Effectif Maximum		**40** sur Montpellier **25** sur St Christol les Alès **20** à Perpignan	**40** sur Montpellier **25** sur St Christol les Alès **20** à Perpignan
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique Nombre de semaines Horaire Annuel		18 29 514	18 32 584
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**1098**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)

(2) Exposer les raisons :
Les cours ont lieu du mercredi ou du jeudi matin au vendredi soir, avec quelques samedis matins.
L'alternance a été ainsi répartie en fonction des besoins des employeurs afin que les jeunes soient présents en cabinets d'expertise ou en entreprises de façon régulière toutes les semaines.

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Diplôme de Comptabilité et Gestion 2e et 3e années

2ème année

UE/Matières	Volume horaire	Heures (Eq TD)
UE 2 - Droit des sociétés	120	180
UE 3 - Droit Social	88	132
UE 4 - Droit fiscal	132	198
UE 10 - Comptabilité approfondie	124	186
UE 12 - Anglais des affaires	50	75
Total annuel	**514**	**771**

3ème année

UE/Matières	Volume horaire	Heures (Eq TD)
UE 6 - Finance	159	238,5
UE 7 - Management	118	177
UE 8 - Systèmes d'infos	87	130,5
UE 11 - Contrôle de gestion	198	297
UE 13 - Relations professionnelles	22	33
Total annuel	**584**	**876**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ☒Autres : **DSCG**	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) Nature ☐ Production ☐ Service	N° Nomenclature : **16031401** Date de l'arrêté de création du diplôme : Décret no 2006-1706 du 22/12/2006 Intitulé exact du Diplôme : **Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion** Dominante ou option : Comptabilité - Gestion

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**1**	**1**	
Effectif Maximum	**60 sur Montpellier 30 sur Béziers et Nîmes**	**60 sur Montpellier 30 sur Béziers et Nîmes**	
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	18	18	
Nombre de semaines	27	23	
Horaire Annuel	604	410	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**1014**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)

(2) Exposer les raisons :
En 1ère année les cours se déroulent à raison de 2,5 jours par semaine en entreprise et 2,5 jours par semaine en CFA à partir de début octobre jusqu'en septembre de l'année suivante,

En ce qui concerne la 2ème année, les cours se déroulent à raison de 2,5 jours par semaine en entreprise et 2,5 jours par semaine en CFA à partir de début novembre jusqu'en janvier de l'année suivante, ensuite entreprise de février à fin avril et reprise de l'alternance 2,5j/2,5j de mai à septembre de l'année suivante.
OBSERVATIONS : L'alternance a été ainsi répartie en fonction des besoins des employeurs afin que les jeunes soient présents au maximum en cabinets d'expertise ou en entreprises durant la période fiscale.

Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion 1ère année

Unités d'Enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (EqTD)
UE 2: Finance	la bourse	6	9
	Consolidation 1	9	13,5
	Diagnostique financier	39	58,5
	Éthique et gouvernement d'entreprise	9	13,5
	Finance de marché	42	63
	Ingénierie financière 1	18	27
	Investissement et financement	42	63
	La trésorerie	9	13,5
	valeur et évaluation de l'entreprise	15	22,5
UE 3: Management et contrôle de gestion	Contrôle de gestion social	18	27
	Audit, reporting, RSE	6	9
	Contrôle budgétaire	18	27
	Conduite au changement	18	27
	Tableaux de bord stratégiques	6	9
	Dysfonctionnement organisationnels et contrôle de gestion	6	9
	Evolution des modèles d'organisation	9	13,5
	Management stratégique	21	31,5
	Pilotage et management des processus	15	22,5
	Pilotage Stratégique	12	18
	Management des capacités	12	18
	Reporting et communication financière	3	4,5
UE 5: Management des systèmes d'information	L'auditeur en environnement informatique	12	18
	Gestion de projet SI	30	45
	Gouvernance des systèmes d'information	24	36
	Les progiciels de gestion intégrés	18	18
	Sécurité des systèmes informatiques	18	27
UE 6: Épreuve orale d'économie	Anglais	50	75
	Anglais Plateforme	15	15
	Croissance, changement technologique et emploi	18	27
	Croissance économique, équilibres sociaux	18	27
	Économie de la connaissance et de l'immatériel	6	9
	Organisation et régulation de l'économie	9	13,5
	Marché et économie non marchande	6	9
	Protection sociale et solidarité	9	13,5
	Réseaux, territoires et pôles de compétitivité	12	18
	Suivi plateforme	10	10
	Technique de prise de parole	16	16
Total annuel		**604**	**876,5**

2ème année

Unités d'Enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (eq TD)
UE 1: Gestion juridique, fiscale et sociale	Les associations	6	9
	Droit des assurances / Chef d'entreprise	4	6
	Droit des assurances	6	9
	Droit de la concurrence	12	18
	Droit des contrats	30	45
	Droit du crédit	20	30
	Droit et fiscalité	12	18
	Droit Fiscal / IR-IS International	6	9
	Droit des groupes	8	12
	Droit pénal	12	18
	Droit des sociétés	42	63
	Droit Fiscal / TVA IC - Relations avec l'administration fiscale	6	9
	Procédures collectives	20	30
	Successions-Régimes matrimoniaux / Transmission de l'entreprise	20	30
UE 4: Comptabilité et audit	Audit	16	24
	Consolidation	56	84
	Communication financière	6	9
	Contrôle Interne	12	18
	Diagnostic financier des groupes	8	12
	Fusions	34	51
	Fiscalité des fusions et des groupes	12	18
	IFRS	45	67,5
UE 7: Relations professionnelles	Information et communication	6	6
	Méthodologie du rapport	6	6
	Suivi mémoire	5	5
Total annuel		**410**	**606,5**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ☒ III ❑ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ☒DUT ❑Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☐ Production ☐ Service	N° Nomenclature : 35023001 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 22/06/2011 Intitulé exact du Diplôme : **DUT Génie Civil Construction Durable** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IUT de Nîmes

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum		**7**	
Effectif Maximum		**24**	
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique		35	
Nombre de semaines		14	
Horaire Annuel		830	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**830**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
en moyenne 7 semaines/10 semaines

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

DUT Génie Civil Construction Durable 2e année

Unités d'Enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (eqTD)
UE : Équipements et ouvrages	Bases de la géotechnique	30	31
	Géotechnique pour le technicien	30	31
	Enveloppe et ventilation	30	31,33
	Maîtrise de l'énergie	30	31,33
	Projets de Bâtiment	30	27,67
	Projets de Travaux Publics	30	27,67
UE : Management de projet	Préparation des Travaux	30	30,33
	Gestion des Chantiers	30	30,33
	Expression – Communication	30	26,67
	Langue vivante	30	26,67
	PPP	20	20
	Étude de cas	30	20
UE : Matériaux et structures	Structures hyperstatiques	30	31,33
	Béton armé pour le technicien	30	31,33
	Construction Bois	30	31,33
	Mathématiques	30	31,33
UE : renforcements professionnels	Gestion de l'entreprise et législation	30	24,67
	Systèmes énergétiques	30	31,33
	Modélisation des structures	30	24
	Langue vivante	30	26,67
UE : Construction durable	Management et maîtrise d'œuvre	30	29
	Approche des projets de construction	30	25,33
	Construction et maîtrise d'œuvre	30	27,67
	Construction durable	30	27,67
UE : Projet	Communication de projet	20	13,33
	Projet de fin d'études	100	66,67
TOTAL ANNUEL		**830**	**755,67**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ☒ III ❑ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ☒DUT ❑Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☒ Production ☐ Service	N° Nomenclature : 35025506 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 22/06/2011 Intitulé exact du Diplôme : **DUT Génie Électrique et Informatique Industrielle** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IUT de Nîmes

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**7**	**7**	0
Effectif Maximum	**24**	**24**	0
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35	35	
Nombre de semaines	20	21	
Horaire Annuel			
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**1354**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
en moyenne 2 semaines / 2 semaines

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

DUT Génie Électrique et Informatique Industrielle

Unités d'Enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (éqTD)
UE 1 : Formation scientifique et humaine	Mathématiques	84	105
	Physique	60	75
	Anglais	40	50
	Communication	40	50
UE 2 : Génie électrique	Électrotechnique	120	138,33
	Électronique	110	125,83
	Techniques de réalisation	80	100
	Compléments techniques	20	25
UE 3 : Informatique des systèmes industriels	Informatique industrielle	60	75
	Programmation	60	75
	Compléments techniques	20	25
UE 4: Formation scientifique et humaine approfondissement	Mathématiques	60	75
	Physique	30	37,5
	Anglais	40	50
	Communication	30	37,5
UE 5 : Génie électrique	Électrotechnique	70	75,83
	Électronique	100	107,5
	Techniques de réalisation	100	125
UE 6 : Informatique des systèmes industriels	Informatique industrielle	40	50
	Informatique et réseaux	40	50
	Temps réel et réseaux embarqués	40	50
	Automatique	60	75
UE 7 : Formation professionnelle	Normes et brevets	20	25
	PPP	30	37,5
TOTAL ANNUEL		**1354**	**1689,16**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ☒ III ❑ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ☒DUT ❑Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 35031001 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 22/06/2011 Intitulé exact du Diplôme : **DUT Gestion des Entreprises et des Administrations option Gestion et Management des Organisations** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IUT de Nîmes

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**7**	**7**	
Effectif Maximum	**24**	**24**	
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35	35	
Nombre de semaines	18	17	
Horaire Annuel	617	599	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**1216**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
en moyenne 2 semaines / 2 semaines

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

DUT Gestion des Entreprises et des Administrations option Gestion et Management des Organisations

Unités d'Enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (eqTD)
UE 1 : Environnement des organisations - Introduction	Expression communication, éléments fondamentaux	24	30
	Anglais	24	30
	Environnement numérique d'information et de communication	27	33,75
	Économie	39	48,75
	Introduction au droit	23	25,75
	Psychologie sociale et sociologie des organisations	9	11,25
UE 2 : Outils et techniques de gestion - Introduction	Droits des obligations	18	22,5
	Introduction au management	28	35
	Comptabilité financière	39	48,75
	Initiation à la fiscalité et TVA	21	26,25
	Mathématiques pour la gestion et statistiques	30	37,50
	Marketing	18	22,50
UE 3 : Environnement des organisations -Approfondissement	Expression Communication, information et argumentation	24	30
	LV1 Anglais	24	30
	Environnement informatique	21	26,25
	Économie	38	47,50
	Institutions publiques françaises et européennes	18	22,5
	Conception et méthodes d'enquête	12	15
UE 4 : Outils et techniques de gestion - Approfondissement	Droit des affaires	42	52,50
	Gestion des RH	18	22,50
	Travaux d'inventaire et analyse des documents de synthèse	36	45
	Fiscalité des personnes physiques	21	26,25
	Calcule et analyse des coûts	30	37,5
	Probabilités	12	15
	Mathématiques financières	21	26,25
UE 5 : Management des organisations	LV1 Anglais	20	25
	LV2	14	17
	Économie	16	20
	Droit du travail	18	22,5
	Droit des affaires approfondissement	14	17,5
	Fiscalité des personnes morales	18	22,50
	Analyse statistique pour la gestion	15	18,75
	Stratégie d'entreprise	18	22,50
	Méthodologie de gestion de projet	10	12,50
	Logiciels métiers	14	17,50
	Simulation de gestion	14	17,50
UE 6 : Outils de la gestion et du management des organisations	Expression communication, des organisations de la GMO	19	23,75
	Systèmes de gestion de base de données de la GMO	20	25
	PPP GMO	10	12,50
	Diagnostic financier GMO	16	20
	Création d'entreprise	13	16,25
	Calcul et analyse des coûts	18	22,50
	Marketing opérationnel	16	20
	Gestion opérationnelle des RH	10	12,50
	Gestion de la qualité, de la logistique, de la production	17	17,50
UE 7 : Environnement et outils de la GMO	Expression et communication professionnelle	20	25
	LV1 approfondissement professionnel	24	30
	LV2	20	25
	Économie	15	18,75
	PPP	15	18,75
	Systèmes d'information de gestion	18	22,50
	Contrôle de gestion et gestion prévisionnelle	22	27,50
	Droit administratif	24	30
	Applications professionnelles statistiques	24	30
	Études de cas pratiques	24	30
	Droit de la concurrence	20	25
	Gestion appliquée à un secteur d'activité	18	22,50
	Tableaux de bord de gestion	24	30
	Gestion des achats et des ventes	24	30
UE 8 : Mise en situation professionnelle	Rapport de fin de première année		
	Rapport de fin d'études		
TOTAL ANNUEL		**1216**	**1520**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ☒ III ❑ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ☒DUT ❑Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 35031002 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 22/06/2011 Intitulé exact du Diplôme : **DUT Gestion des Entreprises et des Administrations option Gestion Comptable et Financière** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IUT de Montpellier-Sète

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum		**7**	
Effectif Maximum		**24**	
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique		16.5 (en moyenne)	
Nombre de semaines		40	
Horaire Annuel		662	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**662**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)

2 jours / 3 jours

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

DUT Gestion des Entreprises et des Administrations
option Gestion Comptable et Financière 2e année

Unités d'Enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (eqTD)
UE : Management des organisations	LV1 Anglais	30	37,5
	LV 2 Anglais renforcé	14	17,5
	Économie	24	30
	Droit du travail	18	22,5
	Droit des affaires approfondissement	18	22,5
	Fiscalité des personnes morales	18	22,5
	Stratégie d'entreprise	18	22,5
	Méthodologie de gestion de projet management de projet	9	11,25
UE : Outils de la gestion comptable et financière	Expression communications des organisations de la GCF	28	35
	Système de gestion de base de données de la GCF	36	45
	PPP	6	7,5
	Gestion financière	42	52,5
	Calcul et analyse des coûts	24	30
	Comptabilité approfondie	24	30
	Révision comptable	18	22,5
UE : Environnement et outils de la GCF	Expression et communication professionnelle	20	25
	LV1 approfondissement professionnel	24	30
	LV2 anglais renforcé	12	15
	Économie	15	18,75
	Systèmes d'information de gestion	18	22,5
	Contrôle de gestion et gestion prévisionnelle	22	27,5
	Gestion de la trésorerie et diagnostic financier appliqué	20	25
	Droit administratif	18	22,5
	Applications professionnelles statistiques	18	22,5
	Études pratiques	10	12,5
	Spécificités comptables et fiscales des sociétés	18	22,5
	Tableaux de bord de gestion	18	22,5
	Logiciels de gestion de la paie	12	15
	Analyses statistiques pour la gestion	18	22,5
	Logiciels métiers	18	22,5
	Simulation de gestion simulation de stratégie d'entreprise	12	15
UE : Mise en situation professionnelle	Rapport d'étude	62	
TOTAL ANNUEL		**662**	**750**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ☒ III ❑ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ☒DUT ❑Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 35031201 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 22/06/2011 Intitulé exact du Diplôme : **DUT Techniques de Commercialisation (Montpellier)** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IUT de Montpellier-Sète

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**7**	**7**	
Effectif Maximum	**24**	**24**	
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	21	22	
Nombre de semaines	38	36	
Horaire Annuel	786	789	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**1575**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)

2 jours / 3 jours

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

DUT Techniques de Commercialisation (Montpellier)

Unités d'enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (eqTD)
UE : Découvrir l'environnement professionnel	Organisation des entreprises	24	30
	Fondamentaux du marketing	23,5	29
	Concepts et stratégies marketing	19	23,75
	Économie générale 1	24	30
	Droit principes généraux	24	30
	Projet Personnel et Professionnel	26,5	33,25
	Études et recherches commerciales 1	12	15
UE : Identifier et communiquer	Psychologie sociale de la communication	11,5	14,5
	Expression communication culture 1	20	25
	Anglais LV1	23	23
	LV2	24	24
	Technologie de l'information et de la communication	23	28,75
	Négociation 1	27,5	34,5
	Introduction à la comptabilité	25	31,25
	Mathématiques et statistiques appliquées	26,5	31,5
	Télémarketing	15	18,5
UE : Traiter l'information	Statistiques appliquées, probabilités	31	38,75
	Technologie de l'Information et de la Communication 2	24	30
	Environnement International 1	22	27,5
	Distribution	30	37,5
	Études et Recherches Commerciales 2	18	22,5
	Droit des contrats et de la consommation	22	27,5
UE Agir sur les marchés	Compatibilité de gestion	24	30
	Marketing opérationnel	26	32,5
	Communication commerciale 1	27	33,5
	Expression communication culture 2	17,5	22
	Anglais LV1	32	32
	LV2	18	18
UE : Se professionnaliser	Négociation 2 + jeu de négociation	67	83,75
	Projet Personnel Professionnel 2	11,5	13
	Développement des compétences relationnelles	3	3,75
	Projet tuteuré : Conduite de projet	5	6,25
	Télémarketing centre d'appel	9,5	11,75
	Projet tuteuré : Description et planification de projet	60	
UE : Élargir ses compétences en gestion	Expression communication culture 3	15	18,75
	Anglais LV1	32	32
	LV2	20	20
	Statistiques probabilités appliquées	27	33,75
	Gestion financière et budgétaire	27	33,75
	Projet Personnel et Professionnel	30	35
	Droit commercial	27	33,75
	Technologie de l'Information et de la Communication 3	27	27
UE : Développer ses performances commerciales	Marketing du point de vente	27	33,75
	Négociation 3	27	33,75
	Communication commerciale 2	37	33,75
	Marketing direct, gestion de la relation client	27	33,75
	Environnent international 2	27	33,75
	Logistique	15	18,75
	Économie générale 2	27	33,75
	Activités transversales	22	
UE : S'adapter aux évolutions	Expression communication culture 4	27	33,75
	Anglais LV 1	32	32
	LV 2	20	20
	Environnement international 3	27	33,75
	E-marketing	27	33,75
	Droit du travail	27	33,75
UE : Maîtriser les outils de management	Psychologie sociale des organisations	27	33,75
	Management de l'équipe commerciale	27	33,75
	Achat	13,5	15,5
	Stratégie d'entreprise	27	33,75
	Entrepreneuriat	37	46,25
	Stratégie de distribution	13,5	15,5
UE : S'affirmer professionnellement	Projet tuteuré : Mise en situation professionnelle	60	
TOTAL ANNUEL		**1575**	**1683**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ☒ III ❑ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ☒DUT ❑Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 35031201 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 22/06/2011 Intitulé exact du Diplôme : **DUT Techniques de Commercialisation (Béziers)** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IUT de Béziers

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**7**	**7**	
Effectif Maximum	**24**	**24**	
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35	35	
Nombre de semaines	19	19	
Horaire Annuel	875	655	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**1530**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)

au démarrage 7 semaines / 7 semaines puis 5 semaines / 5 semaines puis 10 semaines / 10 semaines et 15 semaines / 15 semaines

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

DUT Techniques de Commercialisation (Béziers)

Unités d'enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (eqTD)
UE : Découvrir l'environnement professionnel	Organisation des entreprises	24	30
	Fondamentaux du marketing	24	30
	Concepts et stratégies marketing	24	30
	Économie générale 1	24	30
	Droit principes généraux	24	30
	PPP 1	20	25
	Études et recherches commerciales 1	24	30
	Activité transversales	20	25
UE : Identifier et communiquer	Psychologie sociale de la communication	24	30
	Expression communication culture 1	24	30
	Anglais LV1	27	33,75
	LV2 Espagnol	20	25
	TIC 1	20	25
	Négociation 1	20	25
	Introduction à la comptabilité	24	30
	Mathématiques et statistiques appliquées	24	30
UE : Traiter l'information	Statistiques appliquées, probabilités	24	30
	TIC 2	20	25
	Environnement International 1	24	30
	Distribution	24	30
	Études et Recherches Commerciales 2	24	30
	Droit des contrats et de la consommation	24	30
UE Agir sur les marchés	Compatibilité de gestion	24	30
	Marketing opérationnel	24	30
	Communication commerciale	24	30
	Expression communication culture 2	24	30
	Anglais LV1	42	30
	LV 2 Espagnol	20	25
UE : Se professionnaliser	Négociation 2	20	25
	PPP 2	20	25
	Projet tuteuré : Conduite de projet	10	12,5
2ème année			
UE : Élargir ses compétences en gestion	Expression et communication 3	25	31,30
	Anglais LV1	25	31,30
	LV 2 Espagnol	25	31,30
	Statistique probabilité appliquée	25	31,30
	Gestion financière et budgétaire	25	31,30
	PPP 3	20	25
	Droit commercial	25	31,30
	TIC 3	25	31,30
UE : Développer ses compétences commerciales	Marketing du point de vente	25	31,30
	Négociation 3	25	31,30
	Communication commerciale 2	25	31,30
	Marketing direct et gestion relation client	25	31,30
	Environnement international	25	31,30
	Logistique	25	31,30
	Économie générale 2	25	31,30
	Activités transversales option vin	20	25
UE : S'adapter aux évolutions	Expression communication culture 4	25	31,30
	Anglais LV1	25	31,30
	LV2 espagnol	25	31,30
	Environnement international 3	25	31,30
	E-marketing	25	31,30
	Droit du travail	25	31,30
UE : Maîtriser les outils de management	Psychologie sociale des organisations	25	31,30
	Management de l'équipe commerciale	25	31,30
	Achat et qualité	25	31,30
	Stratégie de l'entreprise	25	31,30
	Entrepreneuriat	25	31,25
	Activités transversales option mathématiques	10	12,50
UE : S'affirmer professionnellement	Projet tuteuré : Mise en situation professionnelle	140	
TOTAL ANNUEL		**1530**	**1716,20**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 20520007 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 22/06/2011 Intitulé exact du Diplôme : **Licence Sciences, Technologies, Santé mention Management pour les Sciences et Technologies parcours Multimédia** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IAE

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum			**7**
Effectif Maximum			**18**
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique			35
Nombre de semaines			15
Horaire Annuel			432
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**432**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
au démarrage 2 semaines / 3 semaines puis 1 semaine / 3 semaines

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Licence Sciences, Technologies, Santé
mention Management pour les Sciences et Technologies
Parcours Multimedia 3e année

Unités d'enseignement	Matières	Volume Horaire	Heure (eqTD)
UE : Économie du web	Économie, innovation et web	36	54
UE : Environnement comptable et financier	Gestion finance	18	27
	Entrepreneuriat et business plan	18	27
UE : Théorie des organisations et droit éthique	droit des TIC	18	27
	Théorie des organisations	18	27
UE : Principes fondamentaux du marketing	marketing	36	54
UE : Commercialisation	Commercialisation de produits multimédias	36	54
UE : Anglais des affaires	Anglais	36	54
UE : communication	Communication d'entreprise	36	54
UE : Marketing services et multimédia	Marketing des services et produits multimédias	36	54
UE : Technologies multimédia	Écriture, rédaction et scénarisation multimédia	36	54
UE : Système d'information	Système d'information et veille technologique	36	54
UE : Conception multimédia	Conception de produit multimédia	36	54
UE : gestion de projet	Projet	36	
TOTAL ANNUEL		**432**	**594**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ☒Autres : **Licence 3**	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) Nature ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : **20512802** Date de l'arrêté de création du diplôme : **N° 2007-0900 du 28 juin 2011** Intitulé exact du Diplôme : **Licence Droit, Économie, Gestion Mention Sécurité, Environnement, Qualité** Dominante ou option : **Droit**

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum			**1**
Effectif Maximum			**40**
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique			35
Nombre de semaines			16
Horaire Annuel			565
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**565**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)

(2) **Exposer les raisons :**

Alternance à raison de 3 semaines en entreprise et 4 semaines en CFA de septembre à fin mars de l'année suivante. Entreprise en avril, mai et juin. Soutenance du mémoire début juin.

Licence Droit, Économie, Gestion Mention Sécurité, Environnement, Qualité 3e année

Unité d'enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (eqTD)
UES1 : Analyse de risques	Les méthodes d'analyse de risques	7	10,5
	Pratiques des méthodes d 'analyse de risques	18	18
	Métrologie	10	10
	Statistiques et probabilités	14	14
UES1 : Qualité	Les référentiels normatifs	20	30
	Les méthodes de la qualité	10	10
	Les outils de la qualité	10	10
UES1 : Sécurité au travail	Risques professionnels	15	18,5
	Sécurité incendie/accessibilité	15	22,5
	Droit du travail	20	30
	Analyse des accidents de travail	10	10
UES1 : Environnement	Droit de l'environnement	15	22,5
	Étude d'impact et de danger	10	10
	Chimie	8	8
UES1 : Outils juridiques généraux	Droits et sciences politiques	4	6
	Outils du droit	7	7
	Méthodologie	10	10
UES1 : Communication	Informatique	10	10
	Anglais	15	15
	Psychologie et sociologie du travail	8	12
	Programmation neuro-linguistique PNL	7	7
	Techniques de communication	14	14
UES2 : Santé au travail	Risques professionnels	25	28,5
	Ergonomie	20	20
	Jurisprudence en santé au travail	7	10,5
UES2 : Risques	Risques majeurs 1,2,3	24	36
	Analyse d'accidents – toxicologie industrielle	20	25
	Gestion des déchets, énergie, écologie	30	45
UES2 : Outils juridiques spécifiques	Droit public	10	11,5
	Pilotage projet	15	15
UES2 : Projet professionnel	Informatique, projet pro PEC	17	17
	Anglais	15	15
	Comptabilité gestion	10	10
UE : projet professionnel	Projet tuteuré	115	
TOTAL VOLUME HORAIRE ANNUEL		**565**	**538,5**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ☒Autres : **Licence 3**	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) Nature ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : **20531015** Date de l'arrêté de création du diplôme : **N° 2007-0903 du 28 juin 2011** Intitulé exact du Diplôme : **Licence Droit, Économie, Gestion Mention Administration Publique** Dominante ou option : **Administration**

(1)Préciser le site :

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum			**1**
Effectif Maximum			**15**
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique Nombre de semaines Horaire Annuel			22 24
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**528**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)

(2) **Exposer les raisons :**

L'alternance se déroule de la manière suivante : trois jours en formation à l'Université et deux jours dans la collectivité. Le diplôme de licence nécessite la présence des étudiants toutes les semaines afin de pouvoir valider l'ensemble des examens constitutifs de la licence.

Licence Droit, Économie, Gestion Mention Administration Publique 3e année

Unités d'enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (eq TD)
UE 1	Droit administratif	50	75
	Questions européennes	15	22,5
	Droit constitutionnel	15	22,5
UE 2	Histoire contemporaine	20	30
	Économie politique	25	37,5
UE 3	Actualité contemporaine	20	30
	Culture générale	20	30
	Note de synthèse	20	30
UE 4	Langues (anglais, espagnol, italien)	30	30
UE 5	Finances publiques	15	22,5
	Droit administratif approfondi	15	22,5
	Droit de la fonction publique	10	15
UE 6	Histoire contemporaine depuis 1945	20	30
	Économie politique	25	37,5
UE 7	Culture générale	30	45
	Note de synthèse	30	30
UE 8	Langues (anglais, espagnol, italien)	30	30
Préparation Concours		138	138
TOTAL VOLUME HORAIRE ANNUEL		**528**	**678**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres :	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) Nature ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : **25031049** Date de l'arrêté de création du diplôme : N° 2011-0233 du 28 juin 2011 Intitulé exact du Diplôme : **Licence Professionnelle Management des Organisations spécialité Entrepreneuriat des Métiers de l'Artisanat** Dominante ou option : Management

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**1**		
Effectif Maximum	**15**		
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique Nombre de semaines Horaire Annuel	35 18		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**630**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)

(2) **Exposer les raisons :**

L'alternance est construite à raison de 2 semaines en Centre suivies de 2 semaines en Entreprise. Durant les 2 premiers mois, il y aura 2 parcours : l'un professionnalisant, l'autre pour renforcer les connaissances méthodologiques et académiques. A partir du mois de décembre, les 2 parcours convergeront pour des enseignements centrés sur la création et le montage de projets.

LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT DES ORGANISATIONS SPÉCIALITÉ ENTREPRENEURIAT DES MÉTIERS DE L'ARTISANAT

Unité d'enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (eqTD)
UE 1 – Le projet de création d'une entreprise	Les fondamentaux de la création d'entreprise	15	15
	Enjeux économiques	12	18
	Enjeux juridiques	18	27
	Communication interne et externe	16	24
	Marketing stratégique	12	18
	Gestion comptable	18	27
	Protection fiscale, sociale, patrimoniale du dirigeant	9	9
	Business english	15	15
	Español para negocios	15	15
UE 2 – Le pilotage de l'entreprise	Étude de marché	18	18
	Business plan	15	15
	Décision stratégique	15	15
	Fiscalité de l'entreprise	6	9
	Relations contractuelles de l'entreprise	18	18
	Conduite et management de projet	18	18
	Analyse financière	21	27
	Gestion RH	18	22,5
	Informatique	15	15
	Marketing	15	22,5
UE 3 – Le développement de l'entreprise	Veille, prospective et intelligence économique	15	15
	Force vente	15	15
	Conduite de projet innovant	12	12
	Développement à l'international	9	9
	Transmission et reprise d''entreprise	12	12
UE 4 – Mise en pratique	Simulateur d'entreprise	38	38
	Projet tuteuré	240	
TOTAL ANNUEL		**630**	**449**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres :	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) Nature ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : **25031404** Date de l'arrêté de création du diplôme : mai 2006 n°20060489 Intitulé exact du Diplôme : **Licence Professionnelle Management des Organisations Spécialité Responsable de Portefeuille Client en Cabinet d'expertise Comptable** Dominante ou option : Comptabilité - Gestion

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	1 10 à Narbonne		
Effectif Maximum	25 à Montpellier 25 à Narbonne		
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique Nombre de semaines Horaire Annuel	7, 14 ou 21 variable 650		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**650**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)

(2) Exposer les raisons :
En raison des contraintes des entreprises (enregistrement comptable régulier, salaires, déclarations,...) il a été souhaité une périodicité dans la semaine, variable suivant les périodes de l'année (1, 2 ou 3 jours par semaine) en présentiel à l'université.

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Licence Professionnelle Management des Organisations Spécialité Responsable De Portefeuille Client en Cabinet d'expertise Comptable

Unités d'enseignement	Volume horaire	Heure (eq TD)
UE 1: Compétence comptable	120	180
UE 2: Compétence Juridique	60	90
UE 3: Compétence Sociale	60	90
UE 4: Compétence Fiscale	60	90
UE 5: Gestion	60	90
UE 6: Communication	60	90
UE 7: Anglais	75	75
UE 8: Projets tuteurés	155	
Total annuel	**650**	**705**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres :	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) Nature ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 25033418 Date de l'arrêté de création du diplôme : mai 2006 n°20060489 Intitulé exact du Diplôme : **Licence Professionnelle Hôtellerie et Tourisme** **Spécialité Management des Unités de Restauration** Dominante ou option : Gestion

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**1**		
Effectif Maximum	**25**		
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique Nombre de semaines Horaire Annuel	35 20 730		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**730**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)

(2) Exposer les raisons :
Il est apparu nécessaire, pour mettre réellement les apprentis en situation, de regrouper les périodes en entreprise. Ainsi après une première phase de 6 semaines de cours en CFA, une première période de 2 semaines en entreprise est organisée (connaissance terrain, définition mission). Retour ensuite 5 semaines en CFA (avec examens semestre 1). Ensuite 9 semaines en entreprise. Retour 11 semaines en CFA avec examens semestre 2. Achèvement de la formation par 16 semaines en entreprise.

Licence Professionnelle Hôtellerie et Tourisme Spécialité Management des Unités de Restauration

Unités d'enseignement	Matière	Volume horaire	Heure (eq TD)
UE 1: Management et contrôle	Analyse des coûts	30	45
	Droit social S1	30	45
	Gestion des achats	30	45
	Management des équipes S1	30	45
UE 2: Management de la qualité	Hygiène et sécurité	30	45
	Qualité et contrôle	30	45
UE 3: Management commercial	Anglais S1	30	30
	Bureautique	20	20
	Marketing	30	45
UE 4: Management d'une restauration à thème	Élaboration d'un concept de restauration	35	52,5
	Élaboration d'un projet de création	30	45
UE 1: Management et contrôle	Contrôle des coûts	30	45
	Droit social S2	30	45
	Management des équipes S2	30	45
	Management juridique de l'exploitation	30	45
	Pilotage des unités de restauration	30	45
UE 2: Management de la qualité	Pratiques nutritionnelles	30	45
UE 3: Management commercial	Anglais S2	30	30
	Marketing	30	45
UE 4: Management d'une restauration à thème	Management d'un projet de création	45	67,5
UE 5: Management du projet professionnel	Projet tuteuré	120	
Total annuel		**730**	**875**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres :	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) Nature ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 25031529 Date de l'arrêté de création du diplôme : N° 2011-10229 du 28 juin 2011 Intitulé exact du Diplôme : **Licence Professionnelle Management des Organisations Spécialité Gestion de la Paie et du Social** Dominante ou option : Gestion

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**1**		
Effectif Maximum	**25**		
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique Nombre de semaines Horaire Annuel	15 32 504		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**504**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)

(2) Exposer les raisons :
La formation démarre par un mois complet d'enseignement afin de donner le maximum d'éléments théoriques nécessaires pour que les apprentis commencent à être opérationnels dès leur contact avec le terrain. Par la suite, le rythme est de 2 jours d'enseignement (lundi et mardi) et 3 jours en entreprise ou cabinet avec systématiquement la dernière semaine de chaque mois en entreprise ou cabinet pour participer aux tâches de paie. Les mois de janvier et février, riches en déclarations diverses, se font exclusivement sur le terrain.

Licence Professionnelle Management des Organisations Spécialité Gestion de la Paie et du Social

UE	Matière	Volume horaire	Heure (eqTD)
UE1: Cadre économique et social des ressources humaines	Anglais appliqué aux RH	30	45
	Économie du travail et théorie des ressources humaines	30	45
UE 2: Environnement juridique et comptable	Comptabilité approfondie des charges de personnel	10	15
	Révision comptable	8	12
	Droit du travail individuel	36	54
UE 3: Systèmes d'information et de gestion de la paie	Les progiciels de paie	30	45
	La paie, les éléments complémentaires de rémunération	50	75
	Les paies spécifiques	30	45
	Traitement et déclarations des charges sociales et fiscales	40	60
UE 4: Management du projet professionnel	Projet tuteuré	30	30
UE 5: Cadre économique et social des ressources humaines	Organisation et gestion des RH	30	45
	Evolution de la masse salariale, tableaux de bord	22	33
	Méthodologie de projet et de rapport professionnel	8	8
UE 6: Environnement juridique et comptable	Droit du travail collectif	30	45
	Droit de la protection sociale	30	45
UE 3: Systèmes d'information et de gestion de la paie	La paie dans le système d'information de l'organisation	30	45
UE 4: Management du projet professionnel	Projet tuteuré	60	
Total annuel		**504**	**647**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres :	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) Nature ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 25012806 Date de l'arrêté de création du diplôme : N° 20051162 du 28/06/11 Intitulé exact du Diplôme : **Licence Professionnelle Droit Économie Gestion Spécialité Assistant Juridique** Dominante ou option : Droit

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum			
Effectif Maximum			
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique Nombre de semaines Horaire Annuel	21 23 470		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**504**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
3 jours par semaine en cours et 2 jours en entreprise

(2) Exposer les raisons :

Licence Professionnelle Droit Économie Gestion Spécialité Assistant Juridique

Unités d'Enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (eqTD)
UE 1 - Droit de l'entreprise	Droit des sociétés, fiscalité, contentieux	44	59
UE 2 - Droit des affaires	Droit commercial, droit bancaire, contentieux	44	59
UE 3 - Relations sociales dans l'entreprise	Paie, cotisations sociales, contentieux	44	59
UE 4 - Technique contractuelle	Droit des contrats spéciaux, techniques, prévention des litiges	44	59
UE 5 – Droit et patrimoine de l'entreprise	Droit patrimonial de la famille, droit de la construction et de l'immobilier, valorisation fiscale	30	45
UE 6 – Langues	Anglais, espagnol, allemand	28	28
UE 7 – Concurrence et consommation	Droit de la concurrence, droit de la consommation, contentieux	44	59
UE 8 – Formalités et procédures	Secrétariat social, arbitrage et médiation, procédure civile	44	59
UE 9 – Gestion des ressources humaines	Relations individuelles de travail, relations collectives, contentieux	44	59
UE 10 – Comptabilité		44	59
UE 11 – Entreprise en difficulté	Droit du RJ-LJ, relations avec les mandataires, ordres et règlements	30	45
UE 12 – Relations avec l'administration	Droit administratif, marchés publics, contentieux	30	45
Projet tutoré		34	
TOTAL ANNUEL		**504**	**635**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☒ Production ☐ Service	N° Nomenclature : 25025520 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 22/06/2011 Intitulé exact du Diplôme : **Licence Professionnelle Électricité et Électronique spécialité Métiers de la Mesure de l'Instrumentation et du Contrôle** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IUT de Montpellier-Sète

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**7**		
Effectif Maximum	**18**		
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35		
Nombre de semaines	21		
Horaire Annuel	631		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**631**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
en moyenne 5 semaines / 5 semaines

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Licence Professionnelle Électricité et Électronique spécialité Métiers de la Mesure de l'Instrumentation et du Contrôle

Unités d'Enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (eqTD)
UE : remise à niveau	Traitement du signal	15	18,75
	Capteurs	20	25
	Info indus et d'instrumentation	15	9,9
UE : Communication et pratiques socio-professionnelles	Anglais	30	37,5
	Communication	20	25
	Gestion de projets industriels	24	30
	Vie de l'entreprise	30	37,5
UE : Qualité et méthodes expérimentales	Métrologie	17	21,25
	Contrôle Statistique	15	18,75
	Qualité	30	37,5
	Modélisation	14	17,5
	Calcul Scientifique	10	6,6
	Base de données	20	21,5
	Méthodes de contrôle	25	16,5
	Microsystèmes et intégration	25	16,5
UE : Instrumentation et informatique industrielle et traitement du signal	Plan d'expérience	15	18,75
	Instrumentation automatisée	8	5,3
	Acquisition	8	5,25
	Électronique	20	25
	Traitement du signal	30	19,8
UE : Parcours métiers	Matériaux	24	30
	Thermique	14	17,5
	RDM	15	18,75
	Méca solide	24	30
	Éléments finis	15	9,9
	Physique Nucléaire	15	18,75
	Instrumentation Réacteurs	9	11,25
	Capteurs ultra-sonores	12	15
UE : Projet Tuteuré	Projets tuteurés	120	
TOTAL ANNUEL		**631**	**565**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☒ Production ☐ Service	N° Nomenclature : 25022140 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 22/06/2011 Intitulé exact du Diplôme : L**icence Professionnelle Industrie Agro-Alimentaire, Alimentation spécialité Nutrition et Alimentation Humaine** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IUT de Montpellier-Sète

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**1**		
Effectif Maximum	**18**		
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35		
Nombre de semaines	16		
Horaire Annuel	589		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**589**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
en moyenne 2 semaines / 3 semaines

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Licence Professionnelle Industrie Agro-Alimentaire, Alimentation spécialité Nutrition et Alimentation Humaine

Unités d'Enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (eqTD)
UE 1	Production de préparations culinaires élaborées à l'avance	57	51,1
	Aliments fonctionnels	28	28,58
	Nutraceutiques	25	26,6
UE 2	Méthodologie de l'analyse sensorielle	30	29,9
	Gestion de la qualité	40	44,1
	Droit du produit Droit du consommateur	17	21,32
UE 3	Marketing	23	26,46
	Langue appliquée à la communication scientifique	30	23,2
	Communication et éducation	40	46,6
	Management - PPP	35	39,1
UE 5	Psychosociologie de l'alimentation	20	23,64
	Épidémiologie	20	23,3
	Santé publique	20	23,98
UE 6	Nutrition dans les pays en développement*	27	31,64
	Sécurité alimentaire*	27	31,64
UE 4 : projet tuteuré	Projet tuteuré	150	
TOTAL ANNUEL		**589**	**471,16**

***option au choix**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 2503260J Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 27/06/2012 Intitulé exact du Diplôme : **Licence Professionnelle Systèmes Informatiques et Logiciels spécialité Progiciels et Systèmes de Gestion Intégrés** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IUT de Montpellier-Sète

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**7**		
Effectif Maximum	**18**		
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	21.5 (en moyenne)		
Nombre de semaines	21		
Horaire Annuel	570		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**570**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)

3 jours / 2 jours pendant 6 mois

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Licence Professionnelle Systèmes Informatiques et Logiciels spécialité Progiciels et Systèmes de Gestion Intégrés

Unités d'Enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (eqTD)
UE 1.1	Programmation par objet	60	75
	Base de données avancées	60	75
UE 1 .2	Environnement de l'entreprise	60	75
	Méthodes quantitatives de gestion	50	62,5
UE 1.3	Réseau et sécurité	60	75
	Informatique et gestion appliquée	56	70
	Gestion de projet	30	37,5
	SAP	24	30
UE 2.1	Gestion de projet Business Intelligence	8	10
	Communication	9	11,25
	Anglais	9	11,25
	Mathématiques	24	30
UE 3	Projet	120	
TOTAL ANNUEL		**570**	**562,5**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 25031523 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 22/06/2011 Intitulé exact du Diplôme : **Licence Professionnelle Gestion des Ressources Humaines spécialité Gestion du Temps de Travail et des Rémunérations** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IUT de Montpellier-Sète

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**7**		
Effectif Maximum	**18**		
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	14.9 (en moyenne)		
Nombre de semaines	35		
Horaire Annuel	520		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION	**520**		

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)

2 jours / 3 jours

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Licence Professionnelle Gestion des Ressources Humaines
spécialité Gestion du Temps de Travail et des Rémunérations

Unités d'Enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (eq TD)
	Projets transversaux	42	52,5
	Comportement (individuel et en groupe)	25	31,25
	Anglais 1	20	25
	Comptabilité de la paie (des salariés)	32	40
	Droit social	30	37,5
	Logiciels de gestion du personnel	21	26,25
	Pratique de la GRH	35	43,75
	Gestion des conflits - Prévoyance	20	25
	Informatique de Gestion	30	37,5
	Contrôle de Gestion appliqué aux Ressources Humaines	20	25
	Comptabilité de la paie (des dirigeants)	15	18,75
	Anglais 2	20	25
	Ressources Humaines en secteur public, rémunération des expatriés	15	18,75
	Gestion Stratégique des Ressources Humaines	25	31,25
	Gestion du personnel et secteur commercial	20	25
	Projet tuteuré	150	
VOLUME TOTAL		**520**	**462,5**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	**Recrutement**	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☒ Production ☐ Service	N° Nomenclature : 25022139 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 22/06/2011 Intitulé exact du Diplôme : **Licence Professionnelle Industrie Agro-Alimentaire, Alimentation spécialité Qualité, Sécurité et Impact sur l'Environnement de l'Aliment et son Emballage** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IUT de Montpellier-Sète

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	**2ème année**	**3ème année**
Effectif minimum	**1**		
Effectif Maximum	**18**		
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35		
Nombre de semaines	16		
Horaire Annuel	551		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**551**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
en moyenne 4 semaines / 4 semaines

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Licence Professionnelle Industrie Agro-Alimentaire, Alimentation spécialité Qualité, Sécurité et Impact sur l'Environnement de l'Aliment et son Emballage

Unités d'Enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (eqTD)
UE1 : Génie alimentaire	Physico-chimie et voies d'altération des aliments ; Microbiologie alimentaire ; Constituants et élaboration des vins et fromages ; Physiologie des fruits et légumes ; Alimentation méditerranéenne et nutrition Technologie alimentaire : procédés traditionnels, nouveaux procédés et procédés combinés de conservation des aliments	89	109,38
UE 2 : matériaux conditionnement	Aspects socio-économique et technique de l'emballage et du conditionnement; Marchés et fonctions ; Marketing et packaging ; Matériaux d'emballage ; Étiquetage Sciences des matériaux d'emballages : matériaux traditionnels, plastiques, multicouches et composites ; Génie des Matériaux ; Transferts de matières Équipements industriels ; Conditionnement de produits secs, humides, liquides aseptiques	95	114,36
UE 3:Qualité, sécurité, environnement	Emballages comestibles ; Emballages actifs et antimicrobiens ; Bouchons ; Conditionnement sous atmosphère modifiée ; Applications aux aliments méditerranéens (fruits et légumes, vins, fromages), Méthodes d'essais et d'analyse qualité Sécurité des aliments et matériaux au contact des denrées alimentaires : interactions, migrations, additifs, réglementations, spécifications, certifications Matériaux biodégradables et biodégradabilité ; Gestion des déchets ; Analyse du cycle de vie ; Développement durable et éco-conception	167	204,94
UE 4 : Milieu industriel	Économie d'entreprise ; Gestion de production ; Marketing ; Statistiques Nouvelles technologies de communication et d'information ; Langues vivantes	80	66,4
UE 5 : Projet tuteuré	Projet tuteuré	120	
TOTAL ANNUEL		**551**	**495,08**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 25031296 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 22/06/2011 Intitulé exact du Diplôme : **Licence Professionnelle Commerce spécialité Gestion des Achats dans le Secteur Public** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IUT de Montpellier-Sète

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**7**		
Effectif Maximum	**18**		
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique Nombre de semaines Horaire Annuel	35 16 560		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**560**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
au démarrage 5 semaines / 2 semaines puis entreprise

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Licence Professionnelle Commerce spécialité Gestion des Achats dans le Secteur Public

Unités d'Enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (eqTD)
UE : Environnement de la fonction Achat	Éthique et déontologie de l'achat	12	15
	Législation et organisation d'une administration publique : la fonction achat dans les collectivités territoriales	18	22,5
	Marketing stratégique	20	25
	Les spécificités de la comptabilité publique	18	22,5
	Droit des marchés publics	36	45
UE : Les outils de la relation "client-fournisseur"	Marketing des achats	23	28,75
	Techniques de Négociation-achat	18	22,25
	Gestion Relation interpersonnelle	20	25
	Informatique	15	18,75
	Anglais	18	22,5
UE :Préparation Concours fonction Publique	La fonction publique	12	15
	Préparation concours	24	30
UE : **Approfondissements professionnels**	Qualité des achats	18	22,25
	Evaluation financière de la démarche achat	23	28,75
	Anglais	18	22,25
	Informatique et achats	15	18,75
	Conduite de projet	18	22,25
	Droit des procédures des marchés publics	25	31,25
UE : Les fondamentaux de la négociation	Gestion de la relation client-Fournisseur	18	22,25
	Marchés public, privés, sous-traitance, concurrence	14	17,5
	« Sourcing » / recherche de partenaires	12	15
	Opérationnalisation de l'acte d'achat	18	22,25
	Logistique et qualité des achats	23	28,75
UE : Projet	Projet	124	
TOTAL ANNUEL		**560**	**545**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☒ Production ☐Service	N° Nomenclature : 25022265 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 22/06/2011 Intitulé exact du Diplôme : Licence Professionnelle Industries Chimiques et Pharmaceutiques spécialité Chimie et Procédés Appliqués au Cycle du Combustible Nucléaire Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IUT de Montpellier-Sète

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	1	0	0
Effectif Maximum	15	0	0
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35		
Nombre de semaines	14		
Horaire Annuel	560		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION	560		

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
au démarrage 3 semaines / 3 semaines puis entreprise

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Licence Professionnelle Industries Chimiques et Pharmaceutiques spécialité Chimie et Procédés Appliqués au Cycle du Combustible Nucléaire

Unités d'enseignement	Disciplines	Nombre d'heures annuel	Coût (eqTD)
Communication et pratiques socioprofessionnelles	Anglais	15	15
	Formation générale et communication	70	65
	Préparation à l'entreprise	15	20
Formation générale et scientifique	Chimie expérimentale	12	8
	Chimie Générale	12	15
	Chimie des solutions	16	20
	Génie Chimique	10	12,5
Matériaux pour la séparation et le confinement	Chimie de coordination	55	56
	Chimie des matériaux	55	56
	Structure et Propriétés des Matériaux	40	32
Management, communication et connaissance de l'entreprise	Anglais	15	15
	Formation générale et communication	25	20
	Préparation à l'entreprise	10	10
Application dans l'industrie du nucléaire	**Radioactivité et Matériaux du Nucléaire**	20	26
	Procédés d'extraction et de séparation	30	31
	Cycle du Combustible Nucléaire / Gestion Déchets	12	15
	Traitement / Confinement des Déchets / Démantèlement des installations	18	21
	Radioactivité / Effets / Radioprotection	20	20
Projet		110	
TOTAL ANNUEL		**560**	**455,5**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☒ Production ☐ Service	N° Nomenclature : 25034318 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 22/06/2011 Intitulé exact du Diplôme : **Licence Professionnelle Protection de l'Environnement spécialité Gestion Automatisée des Systèmes de Traitement des Eaux** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IUT de Montpellier - antenne de Sète

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**7**		
Effectif Maximum	**18**		
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique Nombre de semaines Horaire Annuel	35 18 620		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**620**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
en moyenne 5 semaines / 5 semaines

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Licence Professionnelle Protection de l'Environnement
spécialité Gestion Automatisée des Systèmes de Traitement des Eaux

Unités d'Enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (eqTD)
UE 0: mise à niveau	Mise à niveau (chimie, mathématiques, traitement des eaux)	45	56,3
UE 1: Hydrotechnique	Hydraulique	36	41,5
	Géomatique et modélisation des ouvrages	40	35,8
	Automatisme et Télégestion	30	35,1
	Électrotechnique	30	35,1
	Génie Civil	10	12,5
	Capteurs	22	22,8
	Consommation et production d'énergie	12	15
UE 2 : Traitement et analyse des eaux	Procédés biologiques	27	33,7
	Filières de traitement	63	96,3
	Procédés séparatifs	30	32,8
	Chimie de l'eau	14	17,5
	Dispositifs d'analyses	36	48,5
UE 3: Réglementation, communication	Réglementation	30	37,5
	Communication	30	37,5
	Anglais	40	50
UE : projet tuteuré	Projet	125	
TOTAL ANNUEL		**620**	**608**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☒ Production ☐ Service	N° Nomenclature : 25022261 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 22/06/2011 Intitulé exact du Diplôme : **Licence Professionnelle Biotechnologies spécialité Biologie Analytique et Expérimentale, Pharmaco-génomique et Diagnostic** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IUT de Montpellier-Sète

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**7**		
Effectif Maximum	**18**		
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35		
Nombre de semaines	15		
Horaire Annuel	580		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**580**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
au démarrage 4 semaines / 2 semaines puis entreprise

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Licence Professionnelle Biotechnologies
spécialité Biologie Analytique et Expérimentale, Pharmaco-génomique et Diagnostic

Unités d'Enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (eqTD)
UE 1	Management Propriété industrielle Veille technologique	20	20
	Génomique fonctionnelle et structurale	30	31,6
	Bio-informatique et analyses statistiques appliquées	56	48,8
	Législation spécifique à la profession, Bioéthique	20	25
UE 2	Enseignements spécialisés : Applications de génomique et de postgénomique	42	39,52
	Enseignements spécialisés: - Cycle de vie du médicament, pharmacologie moléculaire (réceptologie, modélisation et signalisation cellulaire) - Thérapie cellulaire - Immunogénétique et oncologie	41	40,56
	Identification moléculaire des microorganismes	36	27,84
UE 3	Gestion d'entreprise et statistiques	20	20
	Environnement professionnel - Droit du travail - Qualité	30	31,6
	Communication – Expression Projet Personnel Professionnel	25	16,5
	Anglais	40	33,2
UE 4	Projet tuteuré	150	
UE 5	Expérimentation animale	70	82,4
TOTAL ANNUEL		**580**	**567.5**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☒ Production ☐ Service	N° Nomenclature : 25025535 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 22/06/2011 Intitulé exact du Diplôme : **Licence Professionnelle Électricité et Électronique spécialité Gestion de Solutions Énergies Renouvelables et innovantes pour le Bâtiment** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IUT de Montpellier-Sète

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**7**		
Effectif Maximum	**24**		
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35		
Nombre de semaines	12		
Horaire Annuel	514		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**514**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)

1 semaine / 3 semaines

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Licence Professionnelle Électricité et Électronique spécialité Gestion de Solutions Énergies Renouvelables et innovantes pour le Bâtiment

Unité d'enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (eqTD)
UE 1	Politique énergétique-environnement	35,00	43,8
	Performance énergétique	21,00	26,3
	Physique Appliquée	10,50	13,1
UE 2	Efficacité énergétique	14,00	17,5
	Électrotechnique / Électronique de puissance	17,50	21,9
	Gestion de l'énergie	21,00	26,3
	Cogénération	14,00	17,5
	Efficacité énergétique active	7,00	8,8
UE 3	Efficacité énergétique : Ville Montpellier	10,50	13,1
	Bioclimatique	10,50	13,1
	Solaire thermique	17,50	21,9
	Bois/Energie	17,50	21,9
	Géothermie	14,00	17,5
UE 4	Gestion humaine et financière	17,50	21,9
	Anglais technique et commercial	7,00	8,8
	Gestion de projets	28,00	35,0
	Communication-marketing	17,50	21,9
UE 5	Photovoltaïque	14,00	17,5
	Gestion Tech Centralisée / Réseaux/ KNX	49,00	61,3
	Hydraulique	21,00	26,3
UE 6	Autoformation logiciels &	35.00	43,8
	Projets tuteurés (en entreprise)	150.00	
VOLUME TOTAL ANNUEL		**514,00**	**498,75**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☒ Production ☐ Service	N° Nomenclature : 25023002 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 22/06/2011 Intitulé exact du Diplôme : **Licence Professionnelle Génie Civil et Construction spécialité Projeteur CAO/DAO, Multimédia dans le BTP** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IUT de Nîmes

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**7**		
Effectif Maximum	**24**		
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique Nombre de semaines Horaire Annuel	35 16 555		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**555**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)

2 semaines / 2 semaines

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Licence Professionnelle Génie Civil et Construction
spécialité Projeteur CAO/DAO, Multimédia dans le BTP

Unité d'Enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (eqTD)
UE : Enseignements généraux	Mathématiques	15	18,75
	Gestion	15	18,75
	Anglais*	10	12,5
	Communication	10	12,5
UE : DAO/CAO	DAO 2D 3D	60	75
	Conception Architecture	50	62,50
	Programmation LISP	15	18,75
UE : Applicatifs professionnalisants	Structures, DAO Adfer*	30	37,50
	Planning*	30	37,50
	Étude de prix*	30	37,50
	VRD, dessin routier*	30	37,50
UE : Informatique et maintenance	Informatique générale, Réseaux	75	93,75
	Maintenance informatique	30	37,50
UE : Web, réseau	Web, réseau	45	56,25
UE : Création d'un applicatif métier par programmation des logiciels CAO-DAO étudiés en centre de formation	Projet	140	
VOLUME TOTAL ANNUEL		**555**	**518,15**

au choix 3 parmi 4*

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☒ Production ☐ Service	N° Nomenclature : 25025401 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 22/06/2011 Intitulé exact du Diplôme : **Licence Professionnelle Structures Métalliques spécialité Assemblages Soudés** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IUT de Nîmes

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**7**		
Effectif Maximum	**20**		
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35		
Nombre de semaines	19		
Horaire Annuel	624		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**624**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
en moyenne 7 semaines / 10 semaines

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Licence Professionnelle Structures Métalliques spécialité Assemblages Soudés

Unité d'enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (eqTD)
	Sciences des matériaux, mécanique de la fatigue	7	8,8
	Géométrie descriptive, Tracé en chaudronnerie	12	15,0
	Eurocode 3	12	15,0
	Informatique et bureautique	15	30,0
	Conception, calcul, bureau d'études	28	35,0
	Assurance qualité	2	2,5
	Machines spéciales en soudage	4	5,0
	Soudage TIG appliqué à l'aéronautique	4	5,0
	Moyens de Production	4	5,0
	Procédés et matériels de soudage, modes opératoires de soudage	50	62,8
	SOUDAGE TP	20	40,0
	Communication	15	30,0
	Sciences des matériaux	50	63,0
	Métallurgie des aciers inoxydables	8	10,0
	soudage des plastiques	3	3,8
	Remise à niveau RdM + RdM IWT	16	20,0
	Conception et calcul	16	20,0
	CR et distorsion+ concept.	6	7,5
	Hygiène et Sécurité en Soudage	3	3,8
	Soudage robotisé	4	5,0
	Soudage TIG	4	5,3
	Hygiène et sécurité (conf)	0	0,0
	Science des matériaux	5	6,3
	Management et Gestion d'affaires	14	17,5
	Anglais	15	30,0
	Aspects économiques du soudage	5	6,3
	Réparation par soudage	2	2,5
	CND	20	26,0
	Étude de cas 1: CND / TOFD	7	8,8
	Étude de cas 2: Modif process automobile	7	8,8
	Étude de cas 3: Charpente métallique sous RdM6	7	8,8
	Étude de cas 4: réparation de tuyauterie selon réglementation	7	8,8
	Étude de cas 5: Équipement sous pression	7	8,8
	Sciences des matériaux	54	67,8
	Assurance qualité	6	7,5
	Procédés et matériels de soudage	14	17,5
	Procédés et matériels de soudage	5	6,3
	SOUDAGE TP	20	40,0
	Électricité	5	6,5
	Technique de rechargement	3	3,8
	Modes opératoires de soudage	8	10,0
	Projet	130	
TOTAL ANNUEL		**624**	**684,00**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☒ Production ☐ Service	N° Nomenclature : 25020057 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 22/06/2011 Intitulé exact du Diplôme : L**icence Professionnelle Gestion de la Production Industrielle spécialité Développeur de Projets Industriels** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IUT de Nîmes

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**7**		
Effectif Maximum	**18**		
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35		
Nombre de semaines	18		
Horaire Annuel	582		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**582**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
en moyenne 3 semaines / 3 semaines

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Licence Professionnelle Gestion de la Production Industrielle
spécialité Développeur de Projets Industriels

Unité d'enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (eqTD)
	Anglais	30	37,5
	Animation des Equipes	18	22,5
	Conception/Analyse Valeur	24	30,0
	Finance/Comptabilité	24	30,0
	Gestion Commerciale	18	22,5
	Gestion de Production & logistique	48	52,5
	Gestion de Projet	30	37,5
	Gestion des Achats	12	15,0
	Gestion des Equipements	12	15,0
	Gestion Documentaire	6	7,5
	Gestion RH	12	15,0
	la Norme ISO 9004	75	93,8
	Lean Manufacturing	12	15,0
	Législation / Réglementation	18	22,5
	Management des Risques	21	26,3
	Organisation Entreprise	9	11,3
	Outils Résolution de Pb	18	22,5
	Présentation Audit	18	22,5
	Présentation Entreprise	9	11,3
	Présentation Normes	6	7,5
	Propriété Intellectuelle	6	0
	Qualité Hygiène & Sécurité	6	7,5
	Projet	150	
TOTAL ANNUEL		**582**	**525**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☒ Production ☐ Service	N° Nomenclature : 25020083 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 22/06/2011 Intitulé exact du Diplôme : **Licence Professionnelle Gestion de la Production Industrielle spécialité Maintenance Industrielle et Matériaux en Milieux Contraints** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IUT de Nîmes

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**7**		
Effectif Maximum	**20**		
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35		
Nombre de semaines	18		
Horaire Annuel	606		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**606**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
en moyenne 4 semaines / 4 semaines

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Licence Professionnelle Gestion de la Production Industrielle spécialité Maintenance Industrielle et Matériaux en Milieux Contraints

Unité d'Enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (eqTD)
UE 1 : Gestion de l maintenance interne ou sous-traitée	Politique et Stratégie de Maintenance	25	31,25
	Management	20	25
	Contrat et sous-traitance : contraintes réglementaires et juridiques des contrats de maintenance, sous-traitance en maintenance, cahier des charges	50	62,5
	Outils informatiques d'aide au suivi des installations : maintenance informatisée (MAO, GMAO)	10	12,5
	Qualité industrielle : Référentiels - Environnement	12	15
	Connaissance de l'entreprise	15	18,75
UE 2 : Techniques d'expertise et analyse des matériaux en milieux contraints	Techniques d'expertises : Lignage laser, thermographie, analyses vibratoires, analyses d'huiles, surveillance des réseaux électriques, contrôle non destructif	85	109,33
	Connaissance des matériaux : analyse des matériaux en milieu sévère, structure et propriétés des matériaux expertisés	66	83,62
	Contrôles réglementaires	10	12,5
	Méthodologie et gestion de la maintenance, maintenance des équipements industriels, indicateurs et tableaux de bord de la fonction maintenance	44	55
UE 3 : Intervention en milieu à accès contrôlés	Intervention en milieu à accès contrôlé : Santé et sécurité dans l'entreprise, Activité nucléaire, activité chimique, Activité chimique, activité agro-alimentaire, Activité pharmacologique, activité électronique (salle blanche), Autres activités	79	98,75
UE 4 : Outils scientifiques et communication	Mathématiques appliquées	25	31,25
	Anglais courant et technique	25	31,25
UE 5 : projet tuteuré	Projet	140	
TOTAL ANNUEL		**606**	**586,7**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

1. Diplôme	**1. Recrutement**	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☒ Production ☐ Service	N° Nomenclature : 25023207 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 22/06/2011 Intitulé exact du Diplôme : Licence Professionnelle Génie Civil et Construction spécialité Contrôle et Expertise du Bâtiment Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IUT de Nîmes

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	**2ème année**	**3ème année**
Effectif minimum	**7**		
Effectif Maximum	**18**		
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35		
Nombre de semaines	20		
Horaire Annuel	620		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**620**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
en moyenne 4 semaines / 10 semaines

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Licence Professionnelle Génie Civil et Construction spécialité Contrôle et Expertise du Bâtiment

Unités d'enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (eqTD)
	Remise à niveau	20	25
	Communication française et anglaise	90	112,5
	Diagnostics et réglementation	90	112,5
	Expertises immobilières et de valeurs vénales	30	37,5
	Études des systèmes et des installations, équipements techniques	90	112,5
	Mathématiques appliquées	60	75
	Pathologie des bâtiments	30	37,5
	Études des ouvrages, bâtiments	30	37,5
	Études des systèmes, structures et ouvrages	30	37,5
UE projet	Projets tuteurés	150	
VOLUME TOTAL ANNUEL		**620**	**582.5**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☒ Production ☐ Service	N° Nomenclature : 25023017 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 22/06/2011 Intitulé exact du Diplôme : **Licence Professionnelle Bâtiment et Construction spécialité Gestion Technique de Patrimoine Immobilier Social** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IUT de Nîmes

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**1**		
Effectif Maximum	**18**		
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35		
Nombre de semaines	18		
Horaire Annuel	570		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**570**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
au démarrage 3 semaines / 1 semaine puis 1 semaine / 3 semaines

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Licence Professionnelle Bâtiment et Construction
spécialité Gestion Technique de Patrimoine Immobilier Social

Unité d'enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (eqTD)
UE 1 : Gestion du patrimoine	Acte de construire, technologies de la construction du gros œuvre, pathologies	30	37.5
	Second œuvre et équipements techniques, pathologies	30	37.5
	Pathologies hygrothermiques, diagnostic thermique	30	37.5
	Normes de sécurité et petits travaux de réhabilitation et remise en état des logements	30	37.5
UE2 : Gestion de la maintenance	Plan Stratégique de Patrimoine et mise en place de l'entretien prévisionnel	30	37.5
	Organisation des travaux de maintenance	30	37.5
	Gestion technique des exploitations de chauffage	30	37.5
UE 3 : Droit	Le droit objectif, subjectif	30	37.5
	Droit du logement social	30	37.5
	Responsabilités et assurances des constructeurs	30	37.5
UE 4 : Élaboration des contrats	Les obligations, le contrat	30	37.5
	Acteurs, enjeux, métiers, relations montage d'opérations	30	37.5
	Marchés et contrats de travaux	30	37.5
	Montage d'opérations de logement social	30	37.5
UE 5 : Pratique projet	Management du personnel	30	37.5
	Techniques d'expression et communication, utilisation des outils informatiques	30	37.5
	Projet d'application	60	
	Projets tuteurés	30	
TOTAL ANNUEL		**570**	**600**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : Régional de l'Enseignement Supérieur

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☐ Production ☒Service	N° Nomenclature : 25031065 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 22/06/2011 Intitulé exact du Diplôme : Licence Professionnelle Management des Organisations spécialité Management des Organisations de Sports et Loisirs Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IUT de Nîmes

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	1	0	0
Effectif Maximum	12	0	0
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35		
Nombre de semaines	16		
Horaire Annuel	510		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION	510		

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2) au démarrage 2 semaines / 2 semaines puis entreprise

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT DES ORGANISATIONS SPÉCIALITÉ MANAGEMENT DES ORGANISATIONS DE SPORTS ET LOISIRS

Unités d'enseignement	**Disciplines**	**Nombre d'heures annuel**	**Coût (eqTD)**
Langages fondamentaux	Aspects politiques, économiques et socio-culturels européens du sport et des loisirs	24	30
	Environnement juridique des systèmes sportifs et de loisirs	24	30
	LV1 Anglais	24	30
	Informatique de gestion	24	24
	Relations interpersonnelles et communication	24	30
Système de gestion de l'entreprise	Stratégie d'entreprise	24	30
	Finance	24	30
	Comptabilité-contrôle	24	30
	GRH et organisation	24	30
	Marketing	24	30
Enseignements de spécialité Management des Organisations **de Sports et de Loisirs**	Economie du sport et des loisirs	30	37.5
	Droit et fiscalité du sport	30	37.5
	Marketing du sport	30	37.5
	Gestion de projet sportif	30	37.5
	Projet Tutoré	150	
TOTAL GENERAL	Volume horaire global	**510**	**444**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : Régional de l'Enseignement Supérieur

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☐ Production ☒Service	N° Nomenclature : En cours de codification Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 8/10/2014 Intitulé exact du Diplôme : Licence Professionnelle Management des Organisations spécialité Management des Opérations Logistiques de Distribution Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IUT de Nîmes

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	7	0	0
Effectif Maximum	20	0	0
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35		
Nombre de semaines	18		
Horaire Annuel	600		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION	600		

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
☒ 1 semaine sur 3 en moyenne
❑ Autre (à préciser) (2)

(2) Exposer les raisons :

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT DES ORGANISATIONS SPÉCIALITÉ MANAGEMENT DES OPÉRATIONS LOGISTIQUES DE DISTRIBUTION

Unités d'enseignement	**Disciplines**	**Nombre d'heures annuel**	**Coût (eqTD)**
Environnement et langages fondamentaux	Gestion comptable et financière	32	40
	Droit social	24	30
	Management des équipes logistiques	24	30
	Environnement juridique de la distribution	24	30
	Schémas de distribution nationaux et internationaux	30	37.5
Fondamentaux Logistique / Transport / Distribution	Concepts de la chaîne logistique	24	30
	Organisation et gestion de l'entrepôt	22	27.5
	Sécurité et prévention en entrepôt	20	25
	Evaluation des risques et management par la sécurité et le respect des normes environnementales	30	37.5
	Modes de transport de marchandises	24	30
Pilotage des flux logistiques	Informatique de gestion et Systèmes d'information décisionnels	42	52.5
	Tableaux de bord	24	30
	Management de la qualité	24	30
Stratégie et gestion de projet de logistique de distribution	Cahiers des charges Logistique	16	20
	Dimensionnement et implantation en logistique	30	37.5
	Stratégie des achats	30	37.5
	Marketing achat/vente	30	37.5
Projet tuteuré		150	
TOTAL ANNUEL		**600**	**590**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 25032672 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 22/06/2011 Intitulé exact du Diplôme : **Licence Professionnelle Réseaux et Télécommunications spécialité Intégration des Systèmes Voix et Données** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IUT de Béziers

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**7**		
Effectif Maximum	**20**		
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35		
Nombre de semaines	19		
Horaire Annuel	654		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**654**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
au démarrage 3 semaines / 1 semaines puis 2 semaines / 2 semaines puis 1 semaine / 3 semaines

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Licence Professionnelle Réseaux et Télécommunications
spécialité Intégration des Systèmes Voix et Données

Unité d'enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (eqTD)
UE 0 : Harmonisation du socle de connaissance	Prise en main de l'espace de travail	8	10
	Remise à niveau	53	66
UE 1 : Enseignements transversaux	Communication anglaise	45	45
	Gestion de projet et management	18	18
	Culture d'entreprise	27	34,5
	Droit	24	24
UE2 : Réseaux informatiques et de télécommunications	Ingénierie des réseaux de télécommunications	54	62
	Réseau Internet et services de bases associés	32	35,33
	Sécurisation réseaux	40	44,17
	Déploiement et administration de domaines client/serveur	83	92,83
UE 3 : Spécificité ISVD	Téléphonie et visiophonie sur IP	40	44,15
	Paratéléphonie	32	35,33
	Vidéotransmission et vidéosurveillance	24	24,5
	Outils pour les usagers mobiles et télétravailleurs	24	24,5
UE : projet tuteuré	Projet	150	
TOTAL ANNUEL		**654**	**560,31**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☐ Production ☒	N° Nomenclature : 25032677 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 22/06/2011 Intitulé exact du Diplôme : **Licence Professionnelle Réseaux et Télécommunications spécialité Administration et Sécurité des Réseaux** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IUT de Béziers

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**7**		
Effectif Maximum	**24**		
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35		
Nombre de semaines	19		
Horaire Annuel	656		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**656**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
au démarrage 3 semaines / 1 semaines puis 2 semaines / 2 semaines puis 1 semaine / 3 semaines

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Licence Professionnelle Réseaux et Télécommunications spécialité Administration et Sécurité des Réseaux

Unité d'enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (éqTD)
UE0	INS - Installation	5	6,3
	SHL1 - Systèmes unix	15	16,4
	SHL2 - Systèmes unix	15	16,4
	NET - Théorie des réseaux	24	26,5
UE1	COM - Communication	15	17,0
	ENG - Communication anglaise 1	30	37,5
	GP - Gestion de projets	9	11,3
	MGT - Management	9	11,3
	VEILL	15	18,8
	CM - Culture métier	6	9,0
	CE - Culture d’entreprise	9	11,3
	DI - Droit de l’informatique	12	15,0
	DO - Droit des obligations	12	15,0
UE2	HYP - Transmissions radio et hyperfréquences	8	8,8
	LAN - Réseaux locaux filaires	8	8,8
	TEL - Téléphonie	16	17,7
	VDI - Précâblage Voix Données Images	3	3,8
	WAN - Architecture des réseaux opérateurs	3	3,8
	WLAN - Réseaux locaux sans fils	12	13,3
	DIR - Annuaires	8	8,8
	DNS - Serveurs d’adresses	8	8,8
	IP4 - Protocole Internet v4	8	8,8
	IP6 - Protocole Internet v6	8	8,8
	CRY - Cryptologie et cryptographie	11	13,8
	FWL - Pare-feu	8	8,8
	ISI - Insécurité des systèmes d'information	8	8,8
	SSH - Shell sécurisé	8	8,8
	TUN - Tunneling	8	8,8
	DPL - Déploiement avancé de systèmes d'exploitation	16	17,7
	HDI - Haute disponibilité et architecture des serveurs	3	3,8
	HTR - Domaines hétérogènes	16	17,7
	LIN- Domaines linux	16	17,7
	VRT - Virtualisation	12	13,3
	WIN - Domaines windows	16	17,7

	SEC - Sécurité : méthodologie et normalisation	3	3,8
	AFO - Pare-feu avancé open	8	8,8
UE3	AFP - Pare-feu avancé propriétaire	8	8,8
	BKP - Sauvegarde, restauration et archivage des donnés	8	8,8
	MAL - Logiciels malveillants	8	8,8
	PGP - Cryptage de contenus	5	5,7
	PKI - Sécurisation de la couche transport	5	5,7
	ADNS - Serveurs d'adresses avancés	5	5,7
	QOS - Qualité de Service	8	8,8
	RDYN- Routage dynamique	8	8,8
	TSE - Client léger et diskless	5	5,7
	COL - Collecte et diffusion d'information	8	8,8
	IDS - Surveillance et détection d’intrusion	8	8,8
	RPO - Outils de reporting	8	8,8
	EXC - Microsoft Exchange	8	8,8
	MAIL - Messagerie électronique	12	13,3
	WEB - Serveur Web	8	8,8
UE4	Projet	150	
TOTAL ANNUEL		**653**	**576,6**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☒ Production ☐ Service	N° Nomenclature : 25034316 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 29/07/2010 Intitulé exact du Diplôme : **Licence Professionnelle Protection de l'Environnement spécialité Métiers des Risques et des Impacts Environnementaux** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : UFA de l'Université de Nîmes

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**7**		
Effectif Maximum	**18**		
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35		
Nombre de semaines	21		
Horaire Annuel	673		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**673**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
en moyenne 4 semaines / 4 semaines

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Licence Professionnelle Protection de l'Environnement
spécialité Métiers des Risques et des Impacts Environnementaux

Unité d'enseignement Matières	Volume horaire	Heure (eq TD)
Droit de l'Environnement, de l'Eau et du Développement Durable	45	56,25
Droit des Risques et des Assurances	54,5	68,125
Enveloppes externes de la terre, Risques et Crises environnementales (introduction à la gestion de crise).	56	63,5
Gestion d'entreprise. anglais technique. Communication	56	65
Gestion de crises inondation	6	7,5
Gestion de crises inondation et pollution	2	2,5
Logiciels de Base et Spécialisés	63	68,25
Plan communaux et sauvegarde	2	2,5
Pollutions Agricoles et Industrielles des eaux et des sols	67	80,75
Remédiation, Assainissement, Réhabilitation	56	70
Risques Inondation, Incendie et gestion de Crise	54	63
Sites pollués ADEM	2	2,5
Visites de Sites et Projet tuteuré	60	75
Projet tuteuré	150	
TOTAL ANNUEL	**673,5**	**624,9**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

1. Diplôme	**2. Recrutement**	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☒ Production ☐ Service	N° Nomenclature : 25034315 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 30/05/2011 Intitulé exact du Diplôme : **Licence Professionnelle Protection de l'Environnement spécialité Métiers du Démantèlement, des Déchets, de la Dépollution et de la Maîtrise des Risques Industriels** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : UFA de l'Université de Nîmes

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	**2ème année**	**3ème année**
Effectif minimum	**7**		
Effectif Maximum	**24**		
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35		
Nombre de semaines	23		
Horaire Annuel	610		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**610**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
en moyenne 5 semaines / 5 semaines

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Licence Professionnelle Protection de l'Environnement spécialité Métiers du Démantèlement, des Déchets, de la Dépollution et de la Maîtrise des Risques Industriels

Matières	Volume horaire	Coût (eqTD)
Planning	19	23,75
Réglementation en radioprotection	15	15,75
Dépollution industrielle	3	3,75
Fusion	3	3,75
Fusion incinération	3	3,75
Microshield	20	25
Anglais	17	21,25
TP INSTN - PCR	22	27,5
Déchets TFA	3	3,75
Risque irradiation	6	7,5
Lecture de plan	12	15
Déchets radioactifes, processus de gestion CEA	6	7,5
Chantiers DMT	6	7,5
Principes de sûreté	6	7,5
IRM	9	11,25
Réalité virtuelle	6	7,5
Simulation 3D Narveos	9	11,25
Effluents liquides	1,5	1,875
Déchets radioactives, processus de gestion EDF	6	7,5
Dépollution sites nucléaires	3,5	4,375
Ventilation, montage de sas de chantier	12	15
Mesures nucléaires	3	3,75
REX opérations démantèlement à l'étranger	6	7,5
Dépollution, mécanismes, diagnostics, méthodes	12	15
Mesures nucléaires	9	8,25
Pollution, dépollution Métaleurop	1,5	1,875
Effets biologiques des rayonnements	3	3,75
Réhabilitation des mines d'uranium	3	3,75
Risque contamination	6	7,5
Transport nucléaire	1,5	1,875
Détection des rayonnements	6	7,5
Hydrogéologie	6	7,5
Centre d'enfouissement	1,5	1,875
Normes, qualités ISO	6	7,5
Effluents gazeux radioactifs	1,5	1,875
droit commercial	12	12
REX démantèlement vu d'un prestataire	6	7,5
Gestion d'une affaire, élaboration offre commerciale	18	22,5
Déchets industriels dangereux	3	3,75
Évaluation Coût	9	11,25
Démolition techniques méthodes	6	7,5
ICP SEVESO	6	7,5
Risque amiante,toxicité chimique,élect.méca, étude EvRP	7,5	9,375
Trait, sols pollués-biorem.	1,5	1,875
Risque incendie	3	3,75
Hydrochimie, méthode analytique de l'eau	2	2,5
Étude de sûreté et démantèlement	6	7,5
Bio-remédiation	1,5	1,875
Découpe outils aérosols	3,5	4,375
Plan de prévention et analyses des risques de sécurité	6	7,5
Droit du travail	6	7,5
Cycle du combustible, consommation d'énergie	9	11,25
ALARA/ Eval. Dosimétrique, principe sûreté, criticité, INB, cahier des charges	36	45
Filières recyclage déchets, verre, ferreux, études déchets, Zonage	14	17,5
Généralités, stratégies, à l'étranger, règlement sûreté, inventaire initial,CAEAR	30	37,5
Visites de sites, présentation	34	42,5
Entreposage déchets radioactifs	1	1,25
Radioactivité naturelle, énergies non renouvelables et renouvelables	21,5	26,875
Géologie, notion de base, déchets nucléaires, stockage profond	21,5	26,875
Excel	12	15
Word	9,5	11,875
Téléopération	9	8,25
Radioactivité	12	15
Déchets ménagers, Méthanisation	6	7,5
déchets DEEE	4	5
Exemples de certification 14 001 entreprise de traitement	4	5
Incinération des déchets	1,5	1,875
Collecte et tri des déchets	3	3,75
exemple industriel de filières recyclables	3	3,75
Désamiantage	18	22,5
Déchets hospitaliers	1	1,25
Droit env	9	11,25
Projet	120	
	610	**750,5**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☒ Production ☐ Service	N° Nomenclature : 250 EN COURS DE CODIFICATION Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 30/05/2011 Intitulé exact du Diplôme : **Licence Professionnelle Automatique et Informatique Industrielle spécialité Vision Industrielle** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : UFA de l'Université de Nîmes

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**7**		
Effectif Maximum	**18**		
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35		
Nombre de semaines	17		
Horaire Annuel	490		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**490**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
en moyenne 4 semaines / 4 semaines puis entreprise

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Licence Professionnelle Automatique et Informatique Industrielle
spécialité Vision Industrielle

Unités d'enseignement / Matières	**Volume horaire**	**Heure (eqTD)**
Formation générale : anglais technique, communication, connaissance de l'entreprise	90	135
Enseignements d'adaptation : génie logiciel, métrologie, optique, physique appliquée, mathématiques appliquées	104	156
Traitement des images : outils mathématiques, bases du traitement d'images, analyse d'images, perception 3D	110	165
Vision et contrôle non destructif : informatique industrielle, capteurs et systèmes d'acquisition, cartes d'acquisition, application industrielle	106	159
Projet tuteuré	80	
TOTAL ANNUEL	**490**	**615**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 25024104 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 30/05/2011 Intitulé exact du Diplôme : **Licence Professionnelle Habillement, Mode, Textile spécialité Création, Conception et Développement de Produits Textiles et Dérivés** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : UFA de l'Université de Nîmes

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**1**		
Effectif Maximum	**18**		
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35		
Nombre de semaines	17		
Horaire Annuel	700		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**700**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
en moyenne 4 semaines / 4 semaines

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Licence Professionnelle Habillement, Mode, Textile spécialité Création, Conception et Développement de Produits Textiles et Dérivés

Unité d'Enseignement/Matières	Volume horaire	Heure (eqTD)
Anglais	40	50
Conception et développement	185	231
Culture produit industriel, ethnologie	40	50
Environnement	7	8,75
Gestion de production	97	121
Gestion d'entreprise	21	26,3
Histoire de l'art	21	26,3
Matériaux, cuir, qualité	75	93,8
Mercatique	15	18,8
Produit et représentation	30	37,5
Projet	125	
R&D, analyse du besoin, création	44	55
TOTAL ANNUEL	**700**	**719**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : Régional de l'Enseignement Supérieur

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☐ Production ☒Service	N° Nomenclature : 25031066 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 5/06/2013 Intitulé exact du Diplôme : Licence Professionnelle Management des Organisations spécialité Management Durable des Organisations Dominante ou option :

(1)Préciser le site : UFA de l'Université de Nîmes

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	7	0	0
Effectif Maximum	18	0	0
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35		
Nombre de semaines	20		
Horaire Annuel	611		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION	611		

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)au démarrage 3 semaines / 3 semaines puis entreprise

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT DES ORGANISATIONS SPÉCIALITÉ MANAGEMENT DURABLE DES ORGANISATIONS

Unités d'enseignement	Disciplines	Nombre d'heures annuel	Coût (eqTD)
Communication et expression, Techniques quantitatives de Gestion	Communication et expression	32	40
	Techniques quantitatives de gestion	25	31
Fondements d'une Organisation Durable (GRH / droit du travail)	Gestion des ressources humaines, Droit du travail	57	71
Langue vivante (anglais) et Usages Numériques	Anglais technique	35	44
	Usages numériques	20	25
Théories et Économie du Développement Durable	Théories du développement durable	32	40
	Economie sociale et solidaire	25	31
Comptabilité et Finance Durables	Gestion comptable et financière	50	62,5
Enjeux du Développement Durable et Marketing responsable	Gestion commerciale	45	56
	Management de projet	10	12,5
Méthodes et Outils de Gestion Durable de la production	Gestion des risques - Sécurité industrielle	45	56
	Démarche Lean	10	12,5
Droit du Développement Durable	Environnement, droit	55	69
Formation professionnelle	Management Durable	20	30
Projet et visites de sites		150	
TOTAL ANNUEL		**611**	**581**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ■Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres :*(Préciser)*	■ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) ■ National **Nature** ❑ Production ■Service	N° Nomenclature : 25032505 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 2003 Habilitation à délivrer le diplôme renouvelée pour 4 ans par arrêté du 7 juin 2011 (2011-2015) Intitulé exact du Diplôme : **Licence professionnelle Ressources documentaires et bases de données** spécialité : **Management des ressources numériques** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : Université Paul-Valéry Montpellier – Route de Mende

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**1**		
Effectif Maximum	**10**		
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique soutenance du mémoire pro. Nombre de semaines Horaire Annuel	21 21 7 25 532		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**532**	

* 532 heures en centre dont :
- 481 heures de cours
- 7 heures de soutenance orale du mémoire professionnel en juin ou juillet 2013.
- 44 heures de travail personnel en centre

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
■ Autre (à préciser) (2) : 3 jours en centre / 2 jours en entreprise

(2) Exposer les raisons :

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

LICENCE PROFESSIONNELLE RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET BASES DE DONNÉES
SPÉCIALITÉ : MANAGEMENT DES RESSOURCES NUMÉRIQUES

Unités d'Enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (eqTD)
U51 Conception et technologies de systèmes d'informations documentaires	Modélisation, conception et administration de bases de données	40	40
	Veille documentaire	20	20
	Langages documentaires et représentation de contenus	21	21
U52 Création, analyse et management de contenus numériques	Les cartes conceptuelles : un outil pour gérer l'information	13	13
	Utilisation et gestion de CMS pour la gestion des données documentaires	14	14
	Introduction à la Documentation / Méthodes et pratiques en documentation	14	14
	Langage HTML et site vitrine	18	18
U53 L'information-documentation : environnement et enjeux professionnels	Aspects juridiques de la documentation et de l'information	18	18
	Anglais professionnel	20	20
	Approches de la société de l'information	16	16
	Structuration, normalisation et identification des documents numériques	13	13
	Gérer une bibliographie	13	13
U54 Recherche, gestion et organisation d'unités documentaires	Logiciel de gestion de bibliothèque	20	20
	Recherche d'information	20	20
	Recherche, gestion et organisation d'unités documentaires	35	35
	Histoire du livre	5	5
U61 Diffusion et publication de ressources numériques	Initiation au langage de balisage extensible (XML)	38	38
	Diffuser et valoriser l'information scientifique et technique	38	38
	Politiques d'acquisition et de valorisation des ressources numériques	14	14
Projet tuteuré : pratiques informatiques et documentaires		142	91
TOTAL ANNUEL		**527**	**385**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres :*(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) ☐ National **Nature** ❑ Production ☒Service	N° Nomenclature : 25031038 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 24 juin 2011 Intitulé exact du Diplôme : **Licence professionnelle management des organisations spécialité gestion des petites organisations durables** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IUT de l'UPVD chemin de la Passio vella Perpignan

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**7**		
Effectif Maximum	**15**		
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique soutenance du mémoire pro. Nombre de semaines Horaire Annuel	35 17 18 17 600		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**600**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑
❑
☒ Autre (à préciser) (2) : 5 semaines suivies en début de formation puis 1 semaine sur 2.

(2) Exposer les raisons : Nécessité pédagogique d'acquérir rapidement un socle de connaissances

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT DES ORGANISATIONS
SPÉCIALITÉ GESTION DES PETITES ORGANISATIONS DURABLES

Unités d'enseignement	Matière	Volume horaire	Heure (eq TD)
UE1	Globalisation, institutions internationales et projet européen	39,00	45,00
	Principes du développement durable et responsabilité sociale de l'entreprise	21,00	24,75
	Stratégie de la TPE/PME	42,00	49,50
UE2	Communication	24,00	24,00
	Langue (anglais)	24,00	24,00
	Conception et gestion du système d'information	30,00	33,75
	Intelligence économique	18,00	21,75
UE3	Droit et fiscalité européens	42,00	48,00
	Gestion administrative et financière	42,00	48,00
	Gestion de projet	33,00	36,75
UE4	Analyse de données	33,00	36,75
	Langue (anglais)	24,00	24,00
	Outils multimédia pour la TPE/PME	24,00	27,75
UE5	Gestion des emplois, des compétences et des rémunérations	24,00	27,75
	Marketing de la TPE/PME	30,00	33,75
UE6	Projet Tuteuré	150,00	12,00
	Total annuel	**600,00**	**517,50**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres :*(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) ☐ National **Nature** ❑ Production ☒Service	N° Nomenclature : 25032017 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 2007 Intitulé exact du Diplôme : **Licence professionnelle systèmes informatiques et logiciel spécialisé système d'information géographique orienté web** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IUT Avenue Dr Suzanne Noël 11000 CARCASSONNE

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**7**		
Effectif Maximum	**20**		
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique soutenance du mémoire pro. Nombre de semaines Horaire Annuel	35 74 376 20 600		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**600**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2) : 6 périodes de 6 à 8 semaines chacunes

(2) Exposer les raisons :
Nos projets sont longs à mettre en place. Les tâches courantes nécessitent beaucoup de temps. Nous avons des partenaires dans toute la France et il est impossible de faire les trajets toutes les semaines

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel

LICENCE PROFESSIONNELLE SYSTÈMES INFORMATIQUES ET LOGICIEL SPÉCIALISÉ SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ORIENTÉ WEB

Unités d'enseignement	Matière	Volume horaire	Heure (eq TD)
UE1	Cartographie et sémiologie graphique	20	26
	Introduction à l'aménagement du territoire	11	14
	Introduction à la géographie générale : environnements et sociétés	11	14
	Applications	17	23
	Introduction à la télédétection	5	5
UE2	Conception et programmation de bases de données	46	59
	Programmation dans les SIG	32	42
UE3	Programmation WEB de bases de données	65	69.5
	Programmation WEB de SIG	15	15
	Principes d'administration d'un serveur WEB	6	6
UE4	Statistique exploratoire simple	25	25
	Statistique : analyse de données	35	35
UE5	Logiciels SIG : pratique de base	34	38
	Logiciels SIG : pratique avancée	11	11
	Solutions logicielles WEB des principaux éditeurs	43	43
UE6	Techniques de communication	16	18
	Anglais : remise à niveau	13	13
	Economie régionale	10	12
	Anglais : perfectionnement	13	13
	Développement local	22	24
UE7	Mémoire projet tuteuré	150	
TOTAL ANNUEL		600	505,5

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres :*(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) ☐ National **Nature** ❑ Production ☒Service	N° Nomenclature : 25032610 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 2001 Intitulé exact du Diplôme : **Licence professionnelle systèmes informatiques et logiciel spécialisé Traitement de l'information géographique** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IUT Avenue Dr Suzanne Noël 11000 CARCASSONNE

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**7**		
Effectif Maximum	**20**		
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique soutenance du mémoire pro. Nombre de semaines Horaire Annuel	35 66 384 20 600		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**600**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2) : 6 périodes de 6 à 8 semaines chacunes

(2) Exposer les raisons :
Nos projets sont longs à mettre en place. Les tâches courantes nécessitent beaucoup de temps. Nous avons des partenaires dans toute la France et il est impossible de faire les trajets toutes les semaines

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel

LICENCE PROFESSIONNELLE SYSTÈMES INFORMATIQUES ET LOGICIEL SPÉCIALISÉ TRAITEMENT DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Unités d'enseignement	Matière	Volume horaire	Heure (eq TD)
UE1	Cartographie et sémiologie graphique	20	26
	Introduction à l'aménagement du territoire	11	14
	Introduction à la géographie générale : environnements et sociétés	11	14
	Applications	17	23
	Introduction à la télédétection	5	5
UE2	Etude de Bases de données	38	45
	Bases de l'algorithmique	54	62
	Introduction au développement dans un SIG	28	32
UE3	Introduction à l'analyse statistique	17	17
	Exploration des données multidimentionnelles	21	21
	Géostatistique	17	17
UE4	Pratique des logiciels SIG	100	114
	Applications spécifiques	17	18
	SIG et Internet	28	32
UE5	Techniques de communication	16	24
	Anglais	26	26
	Économie régionale	14	18
	Développement local	10	14
UE6	Mémoire projet tuteuré	150	
Total annuel		**600**	**522**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres :*(Préciser)*	☒Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) ☐ National **Nature** ❑ Production ☒Service	N° Nomenclature : 25031413 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 24 juin 2011 Intitulé exact du Diplôme : **Licence professionnelle métiers de la gestion et de la comptabilité gestion comptable et financière spécialité collaborateur comptable et financier** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IUT de l'UPVD chemin de la Passio vella 66962 Perpignan

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**7**		
Effectif Maximum	**15**		
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique soutenance du mémoire pro. Nombre de semaines Horaire Annuel	35 17 18 17 600		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**600**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2) : 5 semaines suivies en début de formation puis 1 semaine sur 2

Exposer les raisons Nécessité pédagogique d'acquérir rapidement un socle de connaissances

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITÉ
GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE SPÉCIALITÉ COLLABORATEUR COMPTABLE ET FINANCIER

Unités d'enseignement	Matière	Volume horaire	Heure (eq TD)
UE1	Droit des sociétés	50	58
	Droit social	50	58
	Droit fiscal	50	58
UE2	Stratégie et structure des organisations	30	34
	Direction et animation des organisations	25	28
UE3	Comptabilité approfondie	50	58
	Contrôle de gestion	50	58
	Finance	50	58
UE4	Anglais	45	45
	Système d'information et Informatique	25	25
	Expression & communication	25	25
UE5	Projet Tuteuré	150	12
TOTAL ANNUEL		**600**	**517**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres :*(Préciser)*	☒Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) ☐ National **Nature** ❑ Production ☒Service	N° Nomenclature : 25031122 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 13/12/2007 Intitulé exact du Diplôme : **Licence professionnelle logistique spécialité Management et Gestion des Activités de Logistique International** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IUT de l'UPVD chemin de la Passio vella 66962 Perpignan

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**7**		
Effectif Maximum	**14**		
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique soutenance du mémoire pro. Nombre de semaines Horaire Annuel	35 102 318 12 420		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**420**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2) :

rythme d'alternance mis en place en coordination avec les besoins des entreprises

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

LICENCE PROFESSIONNELLE LOGISTIQUE SPÉCIALITÉ MANAGEMENT ET GESTION DES ACTIVITÉS DE LOGISTIQUE INTERNATIONAL

Unités d'enseignement	Matière	Volume horaire	Heure (eq TD)
UE 1 L'entreprise dans son environnement international	Outils et management de communication d'entreprise	12	12
	Management de la relation commerciale interculturelle	12	18
	Anglais des affaires	24	24
	Anglais renforcé des affaires / Espagnol des affaires (option)	18	18
	Droit international public	12	18
	Management stratégique des firmes à l'international	18	24
	Intelligence et sécurité économique	12	18
	Simulation de gestion d'entreprise	12	12
UE 2 Management et organisation logistique	Stratégie logistique à l'international	24	36
	Outils de pilotage des chaînes logistiques par les systèmes d'information	30	30
	Outils mathématiques d'optimisation de la chaîne logistique	12	12
	Management des plate-formes logistiques	12	15
	Techniques et stratégies commerciales d'approvisionnement logistique	18	18
	Contrôle de gestion logistique	12	15
UE 3 Pilotage des flux à l'international et outils du commerce international	Transport routier international de marchandises	24	27
	Transport multimodal, transport intermodal et overseas logistics	24	27
	Gestion des opérations douanières	24	30
	Financement des opérations de commerce international	12	15
	Gestion des risques et assurances	18	15
	Droit international des affaires	18	21
	Études de cas transport et logistique internationale	28	28
UE 4 Préparation à l'insertion professionnelle	Projet tuteuré et Projet personnel et professionnel	44	44
TOTAL ANNUEL		**420**	**477**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ☒ II ❑ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres :*(Préciser)*	☒Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) ☐ National **Nature** ❑ Production ☒Service	N° Nomenclature : 25034002 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 2004 Intitulé exact du Diplôme : **Licence professionnelle aménagement du territoire et urbanisme spécialité gestion et aménagement durable des espaces et des ressources** Dominante

(1)Préciser le site : IUT de l'UPVD chemin de la Passio vella 66962 Perpignan

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**7**		
Effectif Maximum	**8**		
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique soutenance du mémoire pro. Nombre de semaines Horaire Annuel	35 294 231 15 610		
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**610**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2) : 9 semaines en centre, 14 semaines en entreprise, 6 semaines en centre, 20 semaines en entreprise

(2) Exposer les raisons :Ce rythme permet de mutualiser une partie des cours entres les étudiants en formation initiale ou continue et les étudiants en alternance.

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

LICENCE PROFESSIONNELLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME SPÉCIALITÉ GESTION ET AMÉNAGEMENT DURABLE DES ESPACES ET DES RESSOURCES

Unités d'enseignement	Matière	Volume horaire	Heure (eq TD)
UE1 : outils d'analyse et gestion des territoires	Le paysage, outil des diagnostic territorial	16	20
	Écologie appliquée	36	45
	SIG et leurs applications	66	82,5
UE2 : environnement politique institutionnel réglementaire et économique de la gestion des territoires et du patrimoine	Le droit rural et le droit de l'environnement	21	31,5
	Le développement durable	20	20
	Économie appliquée à l'environnement	12	18
	Environnement et planification spatiale	12	12
	Approche environnementale de l'urbanisme	9	9
	Protection du milieu naturel et valorisation du patrimoine culturel	12	12
	Procédures réglementaires	8	8
	Sociologie de l'environnement	12	12
UE3 : la forêt une composante de l'environnement	Sylviculture	32	40
	L'arbre en ville	6	7,5
	Subériculture	4	5
	Chartes forestières	4	5
	Bois énergie	8	10
UE4 : la gestion d'une ressource	Politique de la ressource	10	12,5
	Gestion des eaux potables et usées	10	12,5
	Gestion des eaux souterraines	12	15
	Contrat de rivière, SAGE, SDAGE	7	7
	Hydraulique agricole	7	8,75
	Traitement des déchets	10	12,5
UE5 : les espaces agricoles	Agronomie et territoires	9	11,25
	Associations foncières pastorales, procédures d'aménagement	24	24
	Pratiques d'une agriculture respectueuse de l'environnement	11	11
UE6 : formation professionnelle et connaissance de l'entreprise	Systèmes de management environnemental	30	37,5
	Anglais	20	24
	Formation professionnelle	20	20
UE7 : projet tuteuré	Projet	150	
Total annuel		**610**	**541**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ☒Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 1353100E Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 24/06/2011 Intitulé exact du Diplôme : **Master Droit, Économie, Gestion Mention Management des Technologies spécialité Création de Jeune Entreprise Innovante et Management de Projet Innovant** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IAE

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**1**	**1**	
Effectif Maximum	**18**	**18**	
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35	35	
Nombre de semaines	18	14	
Horaire Annuel	416	492	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**908**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
au démarrage 8 semaines / 8 semaines puis 2 semaines / 2 semaines puis 8 semaines / 8 semaines

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Master Droit, Économie, Gestion Mention Management des Technologies spécialité Création de Jeune Entreprise Innovante et Management de Projet Innovant

Unité d'Enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (eqTD)
UE S1: organisation et économie	Théorie des organisations	18	
	Théorie de la firme	18	
UE S1: Système d'information	Comptabilité générale approfondie	18	
	Comptabilité analytique approfondie	18	
UE S1: Marketing	Marketing stratégique	18	
	Études et diagnostics	18	
UE S1 Informatique de gestion	Informatique de gestion	18	
	Simulation	18	
UE S1: Finances	Diagnostic financier	18	
	Décisions financières	18	
UE S1: Management RH	Management des Ressources Humaines	36	
UE S2: Fiscalité méthodologie	Fiscalité	18	
	Méthodologie	18	
UE S2: Traitement de l'information aide à la décision	Recherche opérationnelle	18	
	Statistiques et probabilités	18	
UE S2: Stratégie et intelligence économique	Stratégie	18	
	Intelligence économique	18	
UE S2: Négociation, vente	Communication	18	
	Négociation/vente	18	
	Anglais	20	
UE S2 : Ingénierie financière	Ingénierie financière	36	
UE S3 : Business plan	Ingénierie et conception	36	
UE S3 : Innovation	Financement de l'innovation	18	
	Psychologie du risque, évaluation et décision	18	
UE S3 :Marketing, distribution de l'innovation	Diagnostic	18	
	Mise en marché d'un produit	18	
UE S3 : Pilotage entrepreneuriat	Simulation de gestion	36	
UE S3 : protection industrielle et intelligence économique	Innovation et économie	9	
	Intelligence économique	18	
	Droit et propriété intellectuelle	9	
UE S4 :Séminaire d'intégration professionnelle	interventions de professionnels de la création d'entreprises et de l'innovation sur des thèmes tels que l'incubation, les business angels, le crédit d'impôt recherche, les aides à l'innovation…	36	
UE S4 : Gestion de projet	Conduite de projet*	36	
	Management de projet innovant*	36	54
UE : Projet tuteuré	Projet	240	
TOTAL ANNUEL		**908**	**1046**

*option au choix

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☒Licence pro ❑Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 13531065 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 24/06/2011 Intitulé exact du Diplôme : **Master Droit, Économie, Gestion Mention Management des Technologies spécialité Management des Technologies de l'Information** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IAE

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**7**	**7**	
Effectif Maximum	**24**	**24**	
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35	35	
Nombre de semaines	18	14	
Horaire Annuel	416	418	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**834**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
au démarrage 8 semaines / 4 semaines puis 2 semaines / 2 semaines puis entreprise

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Master Droit, Économie, Gestion Mention Management des Technologies spécialité Management des Technologies de l'Information

Unité d'Enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (eqTD)
	Organisation et économie	36	54
	Système d'information comptable	36	54
	Marketing	36	54
	Informatique de gestion	36	54
	Finances	36	54
	Management des Ressources Humaines	36	54
	Fiscalité / Méthodologie	36	54
	Traitement de l'information et aide à la décision	36	54
	Stratégie et intelligence économique	36	54
	Droit, éthique	36	54
	Système d'information et E-marketing	18	27
	Stratégie des Technologies de l'Information et de la Communication	18	27
	Droit et Anglais	36	54
	Système d'information et sécurité des systèmes d'information (1) (2)	36	54
	Négociation / Vente, communication (1) (2)	36	54
	Marketing opérationnel (2) (3)	36	54
	Organisation et technologies (1)	36	54
	Intégration et externalisation des Systèmes d'Information (1)	39	58,5
	Management et Technologies (1)	36	54
	Ingénierie financière (1)	36	54
	Négociation-vente dans les TIC (2)	36	54
	Consulting et management de projet (2)	36	54
	Environnement et marché des TIC, négociation en SSII (2)	36	54
	Outil webmarketing, communication (3)	36	54
	Certification Google Awords (3)	18	27
	Gestion de la Relation Client et E-CRM (3)	36	54
	Projet E-Marketing et Multimedia (3)	36	54
	Analyse et actions commerciales (3)	36	54
	E-Marketing et E-pub (3)	36	54
	Séminaire d'intégration professionnelle	36	54
	Projet	150	
TOTAL / PARCOURS		**834**	**1539**

- Parcours « Management des Technologies de l'Information et de la Décision
- Parcours « Chargé d'Affaires et de Projet en Technologies de l'Information et de la Communication »
- Parcours « Marketing des Technologies de l'Information et de la Communication »

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ☒Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 13531083 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 24/06/2011 Intitulé exact du Diplôme : **Master Droit, Économie, Gestion Mention Management des Technologies spécialité Management des Universités et Technologies de l'Information** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : IAE

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum		**1**	
Effectif Maximum		**15**	
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique		35	
Nombre de semaines		12	
Horaire Annuel		430	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**430**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
en moyenne 1 semaine / 4 semaines

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Master Droit, Économie, Gestion Mention Management des Technologies spécialité Management des Universités et Technologies de l'Information 2e année

Unités d'enseignement	Matières	Volume horaire	heure (eqTD)
	Management stratégique	18	27
	Environnement institutionnel	18	27
	Contrôle de Gestion	18	27
	Gestion budgétaire et comptable	18	27
	SAP-SIFAC : éléments introductifs	18	27
	SAP-SIFAC : approfondissement	16	24
	Introduction au droit	18	27
	Gestion et pratique du droit universitaire	14	21
	Gestion des RH	20	30
	GRH universitaire	18	27
	Bureautique : approfondissement	18	27
	Marketing et Communication	17	25,5
	Marchés publics	12	18
	Gestion patrimoniale	12	18
	Management de projet	30	45
	Management du changement et de l'innovation	15	22,5
	Projet	150	
TOTAL ANNUEL		**430**	**420**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ☒Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres :	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) Nature ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 13531426 Date de l'arrêté de création du diplôme : N° 2008-0605 du 03/11/2009 Intitulé exact du Diplôme : **Master Droit, Économie, Gestion mention Audit, Contrôle, Finance Spécialité Audit et Contrôle Interne des Organisations Publiques** Dominante ou option : Sciences de Gestion

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum		**1**	
Effectif Maximum		**20**	
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique Nombre de semaines Horaire Annuel		21 19 400	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**400**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)

(2) Exposer les raisons :
- 3 jours par semaines au CFA - 2 jours en entreprise (de octobre à février)
- Immersion totale en entreprise de mars à septembre

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Master Droit, Économie, Gestion mention Audit, Contrôle, Finance Spécialité Audit et Contrôle Interne des Organisations Publiques 2e année

Unité d'Enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (eq TD)
UE 1: Contexte économique et socio-institutionnel des organisations publiques	Environnement institutionnel du secteur public	12	18
	Modernisation du secteur public: enjeux et perspectives	21	31,5
	Finances publiques et fiscalités locales	20	30
UE 2: Gestion financière et budgétaire des organisations publiques	Gestion budgétaires et comptables des organisations publiques	25	37,5
	Analyse financière prospectives et rétrospectives	15	22,5
	Gestion financières des organisations publiques	18	27
UE 3: Contrôle et évaluation des politiques publiques	Contrôle interne des organisations publiques	21	31,5
	Évaluation financière des projets publics et évaluation des politiques publiques	9	13,5
	Contrôle des organisations satellites et des délégations de service public	21	31,5
UE 4: Audit des organisations publiques	Audit des marchés publics, DSP et PPP	30	45
	Audits interne et externe	18	27
	Audit des risques juridiques	31	46,5
UE 5: Audit et contrôle des systèmes d'information	Conception et modélisation des systèmes d'information	24	36
	Audit des risques informatiques	15	22,5
	Outils informatiques de l'audit	20	30
Méthodologie du mémoire		100	
Total annuel		**400**	**450**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ☒Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres :	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) Nature ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 13531427 Date de l'arrêté de création du diplôme : N°2008-0605 du 03/11/2009 Intitulé exact du Diplôme : **Master Droit Économie Gestion mention Audit, Contrôle, Finance Spécialité Comptabilité, Contrôle, Audit** Dominante ou option : Sciences de Gestion

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum		**1**	
Effectif Maximum		**20**	
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique Nombre de semaines Horaire Annuel		20 20 400	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**400**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)

(2) Exposer les raisons :
- 3 jours par semaine au CFA/2 jours en entreprise pendant 14 semaines (de septembre à décembre)
- Immersion totale en entreprise de janvier à avril
- 3 jours par semaines au CFA/2 jours en entreprise pendant 6 semaines (de mai à juin)

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Master Droit Économie Gestion mention Audit, Contrôle, Finance Spécialité Comptabilité, Contrôle, Audit 2e année

Unité d'Enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (eq TD)
Cadre général des métiers de l'audit et de l'expertise	Démarche générale de la mission (cours en anglais)	6	9
	Déontologie, organisation des professions comptables	18	27
	Cadre général des missions	18	27
Méthodologie appliquée de l'audit	Identification des risques et organisation de la mission	9	13,5
	Contrôle des données répétitives	24	36
	Contrôle des données comptables	12	18
	Synthèse des travaux, émission des rapports	9	13,5
Environnement juridique de l'audit	Droit social des groupes et des restructurations	9	13,5
	Droit fiscal des groupes et des restructurations	18	27
	Ingénierie juridico-financière	24	36
Environnement international de l'audit	Harmonisation comptable internationale et contexte international du reporting financier	18	27
	IFRS	24	36
Environnement financier de l'audit	Financiarisation , éthique et gouvernance	18	27
	Financiarisation et responsabilités sociétales	12	18
	Fondements théoriques modèles comptables et de recherche	12	18
Systèmes d'information et audit	Audit des risques des systèmes d'information	24	36
	Audit légal des entités informatisées	12	18
	Contrôle interne des procédures au contrôle des flux d'informations	15	22,5
	Outils informatiques du CAC	12	18
Communication professionnelle	Communication professionnelle (en anglais)	12	18
	Présentation de documents techniques et de synthèses de missions	18	27
	Grands enjeux économiques contemporains	24	36
	Méthodologie de mémoire	12	12
Projet tuteuré		40	
Total annuel		**400**	**534**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Centre de Formation d'Apprentis du Supérieur Languedoc-Roussillon*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	Recrutement	
CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ☒Master ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres :	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) Nature ☒Production ☐ Service	N° Nomenclature : 13531248 Date de l'arrêté de création du diplôme : n° 20080607 du 28 juin 2011 Intitulé exact du Diplôme : **Master mention Marketing Vente spécialité Marketing et Relation Client** Dominante ou option : Marketing

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum		**1**	
Effectif Maximum			
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique Nombre de semaines Horaire Annuel		35 15 525	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**525**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
▼ autre (à préciser) :

en entreprise durant la dernière semaine d'août et la première semaine de septembre, puis pendant une semaine à la fin octobre et sur l'ensemble du second semestre à partir de janvier (sauf pendant les 3 semaines de cours du printemps).

(2) **Exposer les raisons** : Entreprises d'accueil des apprentis situées sur l'ensemble du territoire national (souvent loin de Montpellier, en région parisienne par exemple) et, de ce fait, difficultés pour alterner 1 semaine sur 2 ou 1 semaine sur 3.

MASTER DROIT ÉCONOMIE GESTION MENTION MARKETING ET VENTE

SPÉCIALITÉ MARKETING RELATION CLIENT 2e année

Unité d'Enseignement	Volume horaire	Heure (éq TD)
UE 1 – Management de la relation client	60	90
UE 2 – Marketing	67	100,5
UE 3 – Système d'information marketing et outils informatiques	30	45
UE 4 – Études qualitatives et quantitatives	60	90
UE 5 – Décisions et planifications marketing	60	90
UE 6 – Modélisation de la relation client et data mining	60	90
UE 7 – Pratique du management de la relation client	60	90
Méthodologie du mémoire	50	50
Projet tuteuré	78	78
Total d'heure annuel	**525**	**723,5**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ☒Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres :	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) Nature ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 13531434 Date de l'arrêté de création du diplôme : N° 20040323 du 28 juin 2011 Intitulé exact du Diplôme : **Master Pro Droit Économie Gestion mention Audit Contrôle Finance spécialité Contrôle de Gestion et Nouveaux Systèmes Technologiques** Dominante ou option : Sciences de Gestion

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum		**1**	
Effectif Maximum		**20**	
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique Nombre de semaines Horaire Annuel		20 20 400	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**400**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)

(2) Exposer les raisons :

Alternance 3 : 4 semaines en octobre "Mise à niveau : comptabilité/finance" de début novembre à fin avril : jours en cours/2 jours en entreprise ;
du 1er mai au 30 septembre : entreprise

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Master Pro Droit Économie Gestion mention Audit Contrôle Finance spécialité Contrôle de Gestion et Nouveaux Systèmes Technologiques 2e année

Unité d'Enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (Eq TD)
Pré-requis	Comptabilité financière et de gestion	15	22,5
	Informatique de gestion	25	37,5
Management des systèmes d'information et informatiques	Conception des systèmes d'information pour le contrôle de gestion	18	27
	Conception de bases de données pour le CDG	12	30
Contrôle stratégique et organisationnel	Dynamiques stratégiques et organisationnelles du contrôle de gestion	22,5	33,75
	Conception de systèmes de contrôle de gestion	18	27
Environnement du contrôle de gestion	Environnement international du contrôle de gestion	22,5	33,75
	Contrôle de gestion et organisations non marchandes	18	27
Base de données et contrôle de la performance financière	Approches financières globales	22,5	33,75
	Budgets et écarts	22,5	33,75
Mesure et contrôle de la performance ds décisions économiques	Tableaux de bord stratégiques et opérationnels	21	31,5
	Business Intelligence	18	27
Technologies et pratique du CG	Technologie collaborative	12	18
	Progiciels de gestion intégrée	18	27
Recherche et technologies	Recherche en contrôle de gestion	20	30
	Contrôle par activités et par réseaux	18	27
Projet conduit dans une organisation		40	
Méthodologie du mémoire		45	45
Total annuel		**400**	**511,5**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ☒Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres :	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) Nature ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 1353100B Date de l'arrêté de création du diplôme : N° 2008- 0606 du 28 juin 2011 Intitulé exact du Diplôme : **Master Droit Économie Gestion mention Management Entrepreneuriat et Stratégie spécialité Management des Organisations et Développement Responsable** Dominante ou option : Management

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum		**1**	
Effectif Maximum		**20**	
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique Nombre de semaines Horaire Annuel		15 35	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**502**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)

(2) **Exposer les raisons :**

En entreprise durant les 3 premières semaines de septembre ; dernière semaine et jusqu'à mi-mars de l'année suivante : 1,5 j en entreprise et 3,5 j en cours, puis de mi-mars à fin août en entreprise. Soutenance du mémoire en septembre.

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Master Droit Économie Gestion mention Management Entrepreneuriat et Stratégie spécialité Management des Organisations et Développement Responsable 2e année

Unité d'Enseignement	Matière	Volume horaire	Heure (éq TD)
UE 1 – Séminaire d'intégration	Communication interpersonnelle	60	90
	Projet pédagogique innovant	43	64,5
UE 2 – Responsabilité sociale de l'entreprise	Ancrage théoriqe de la RSE	63	94,5
	Champs d'application de la RSE	57	85,5
UE 3 – Management responsable du travail	Gestion de l'emploi et des compétences	45	67,5
	Relations sociales et communication	75	112,5
	Qualité de vie au travail	30	45
UE 4 – Pilotage du management responsable	Modes de gouvernance et RSE	20	30
	Appréciation des performance	24	36
	Normes et reporting social	39	58,5
UE 5: Mémoire	Méthodologie du mémoire	46	46
Total d'heure annuel		**502**	**730**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ☒Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres :	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) Nature ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 1353100C Date de l'arrêté de création du diplôme : N° 2008- 0606 du 28 juin 2011 Intitulé exact du Diplôme : **Master Pro Droit Économie Gestion mention Management Entrepreneuriat et Stratégie spécialité Conseil en management Organisation et Stratégie** Dominante ou option : Management

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum		**1**	
Effectif Maximum		**20**	
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique Nombre de semaines Horaire Annuel		**35** **12**	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**400**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)

(2) **Exposer les raisons :**

Rentrée : dernière semaine d'Août (15 j en entreprise)

Université du 6 sept à la Toussaint – Puis 1 semaine en entreprise – Université jusqu'à Décembre – Puis 15 j en entreprise – Université jusqu'au mois de Mars – Puis entreprise jusqu'à fin Août.

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Master Pro Droit Économie Gestion mention Management Entrepreneuriat et Stratégie spécialité Conseil en management Organisation et Stratégie 2e année

UE	Matière	Volume horaire	Heure (eq TD)
UE 1: Analyse de la concurrence et des marchés	Analyse stratégique	20	30
	Analyse sectorielle	20	30
	Études de marché	20	30
UE 2: Méthodes et outils d'enquête pour le conseil	Management de projet	20	30
	Analyse des données quantitatives	20	25
	Analyse des données qualitatives	20	30
UE 3: Méthodes et outils d'intervention pour le conseil	Accompagnement de projet	20	30
	Conduite du changement organisationnel	20	30
	Conseil en systèmes d'information	20	30
UE 4: Métiers du conseil 1	Conduite d'un projet de conseil	30	45
	Simulation de consultation	30	45
UE 5: Métiers du conseil 2	Conseil en lancement de produit et Gestion des appels d'offre	20	30
	Recherches et applications en CMOS	20	30
	Conseil en réseaux et TIC	20	30
UE 6: Métier du conseil 3	Communication pour le conseil	30	45
	Coaching et management du stress	20	30
	Dynamique de groupe	10	15
UE 7: Méthodologie du mémoire	Mémoire	40	40
Total annuel		**400**	**575**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ☒Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres :	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) Nature ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 13531355 Date de l'arrêté de création du diplôme : N° 2004-0323 du 28 juin 2011 Intitulé exact du Diplôme : **Master Droit Économie Gestion mention Audit Contrôle Finance spécialité Finance** Dominante ou option : Finance

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum		**1**	
Effectif Maximum		**20**	
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique Nombre de semaines Horaire Annuel		35 12 400	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**400**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)

(2) **Exposer les raisons :**

Rentrée : dernière semaine d'Août (15 j en entreprise)

Université du 6 sept à la Toussaint – Puis 1 semaine en entreprise – Université jusqu'à Décembre – Puis 15 j en entreprise – Université jusqu'au mois de Mars – Puis entreprise jusqu'à fin Août.

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Master Droit Économie Gestion mention Audit Contrôle Finance spécialité Finance 2e année

Unité d'Enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (éq TD)
UE 1: Supports de la finance	Anglais financier	30	45
	Informatique finance	24	36
	Economie financière	24	36
UE 2: Fondamentaux en finance	Initiation à la recherche en finance	20	30
	Marchés financiers	30	45
	Ingénierie financière	26	39
	Analyse financière	26	39
UE 3: Droit et finance d'entreprise	Fiscalité d'entreprise et de groupe	20	30
	Droit du financement	20	30
UE 4: Stratégie financières	Ingénierie financière - étude de cas	20	30
	Décisions financières	20	30
UE 5: Gestion financière et risque	Modélisation financière	30	45
	Gestion de trésorerie	24	36
	Gestion des risques financiers	20	30
UE 6: méthodologie et soutenance du mémoire		66	
Total annuel		**400**	**501**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ☒Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres :	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) Nature ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 1353100D Date de l'arrêté de création du diplôme : N° 2008- 0606 du 28 juin 2011 Intitulé exact du Diplôme : **Master Droit Économie Gestion mention Management Entrepreneuriat et Stratégie Spécialité Management Hôtellerie - Tourisme** Dominante ou option : Management

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum		**1**	
Effectif Maximum		**20**	
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique		35	
Nombre de semaines		12	
Horaire Annuel		400	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**400**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)

(2) **Exposer les raisons :**

En entreprise durant la dernière semaine d'août et la première semaine de septembre, puis pendant deux semaines à la fin octobre et sur l'ensemble du second semestre à partir de janvier (sauf pendant les 3 semaines de cours du printemps).

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Master Droit Économie Gestion mention Management Entrepreneuriat et Stratégie
Spécialité Management Hôtellerie – Tourisme 2e année

Unité d'Enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (éq TD)
UE 1: Conception et création	Stratégie d'implantation et de développement	20	30
	Ingénierie financière	20	30
	Ingénierie juridique	20	30
	Management de projets	20	30
UE 2: Exploitation	Management des ressources humaines	20	30
	Marketing produits hôtellerie	20	30
	Marketing produits tourisme	20	30
	Communication professionnelle	20	30
	Gestion de trésorerie	20	30
	Yield management	20	30
UE 3: Contrôle	Contrôle social	20	30
	Contrôle budgétaire et financier	20	30
	Contrôle des coûts	20	30
	Contrôle qualité	20	30
	Contexte international du contrôle	20	30
UE 4 : Grand Oral	Préparation au Grand Oral	50	50
Mémoire	Méthodologie du mémoire	50	50
Total annuel		**400**	**550**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ☒Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres :	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) Nature ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 13531251 Date de l'arrêté de création du diplôme : N° 2008- 0607 du 28 juin 2011 Intitulé exact du Diplôme : **Master Droit Économie Gestion mention Marketing et Vente spécialité Négociation et Direction d'Équipes Commerciales** Dominante ou option :

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum		**1**	
Effectif Maximum		**20**	
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique		35	
Nombre de semaines		12	
Horaire Annuel		400	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**400**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
Autre (à préciser) (2) : en entreprise durant la dernière semaine d'août et la première semaine de septembre, puis pendant une semaine à la fin octobre et sur l'ensemble du second semestre à partir de janvier (sauf pendant les 3 semaines de cours du printemps).

(2) **Exposer les raisons** : Entreprises d'accueil des apprentis situées sur l'ensemble du territoire national (souvent loin de Montpellier, en région parisienne par exemple) et, de ce fait, difficultés pour alterner 1 semaine sur 2 ou 1 semaine sur 3.

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Master Droit Économie Gestion mention Marketing et Vente spécialité Négociation et Direction d'Équipes Commerciales 2e année

UE	Matières	Volume horaire	Heure (éq TD)
Négociation et vente internationale	Vente en GMS	20	30
	Gestion administrative à l'international	20	30
	Négociation en GMS et merchandising	20	30
GRC	Management des équipes de vente et GRC	20	30
	Responsible for key accounts and sale	20	30
	Stratégie de fidélisation et création de valeur	20	30
Management commercial approfondi	Motivation et rémunération de la force de vente	20	30
	Recrutement des vendeurs	20	30
	Direction et coordination d'équipes	20	30
Stratégies de distribution	Stratégie de localisation commerciale	20	30
	Stratégie internationale des groupes de distribution	20	30
	Stratégie multi-canal	20	30
Marketing et approches multicanales	Processus et outils de la relation client	20	30
	Marketing et Site Web	20	30
	Approche commerciale et Sites Web	20	30
Méthodologie du mémoire		50	50
Projet tutoré		50	

TOTAL	400	500

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	Recrutement	
CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ☒Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres :	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) Nature ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 13512818 Date de l'arrêté de création du diplôme : N° 2011-0593 du 28 juin 2011 Intitulé exact du Diplôme : **Master Droit Économie Gestion mention Environnement, Risque Spécialité Protection des Personnes, des Biens et de l'Environnement** Dominante ou option : Droit

(1)Préciser le site :

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**1**	**1**	
Effectif Maximum	**35**	**35**	
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35	35	
Nombre de semaines	14	13	
Horaire Annuel	499	442	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**941**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)

(2) **Exposer les raisons :**

Alternance à raison de 15 jours en entreprise et 3 semaines en CFA de septembre à mi-mars de l'année suivante. Entreprise de mi-mars à fin août. Soutenance du mémoire début septembre de l'année suivante.

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Master Droit Économie Gestion mention Environnement, Risque Spécialité Protection des Personnes, des Biens et de l'Environnement

Unité d'Enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (éq TD)
UE S1 : Risques professionnels Santé et sécurité au travail	Droit du travail	15	22,5
	Pénibilité et risques psychosociaux	15	15
	Ergonomie	30	37,5
	Toxicologie en entreprise	10	15
UE S1: Management environnemental	Droit de l'environnement	15	22,5
	Technique de dépollution	20	30
	Traitements et valorisation des déchets	10	11,5
UE S1: : Système de management	Management du risque sanitaire	30	40,5
	Les référentiels QSE	20	30
	Qualité système de management intégré	15	22,5
	Méthodologie de l'audit appliquée à l'ISO 9001	20	27
UE S1: : Outils et culture générale SEQ	Méthodologie	15	15
	Outils de la veille réglementaire sources d'informations réglementaires	12	12
	Étude de cas	15	15
UE S1: Environnement professionnel	Informatique appliquée	15	15
	Anglais appliquée	20	20
UE S2: Gestion des risques en milieu urbain	Droit de l'urbanisme	15	22,5
	Risques urbains	20	30
	Pratique de l'urbanisme	15	15
UE S2: Gestion des risques naturels et technologiques	Règlements des transports et matières dangereuses	20	27
	Sécurité industrielle	40	60
	Prévention des risques naturels et technologiques	25	37,5
	Droit des assurances	15	22,5
UE S2: Méthodes et culture	Méthodologie	15	15
	Revue de presse	12	12
	Étude de cas	15	15
UE S2: Environnement professionnel	Informatique appliquée	15	15
	Anglais	15	15
Total annuel 1ère année		**499**	**637,5**

Unité d'Enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (éq TD)
UE S3 : Sécurité des biens et des personnes	Méthodologie d'études d'impact et de danger	25	37,5
	Droit des assurances et risques majeurs	20	25
	Sécurité civile	10	15
	Méthodologies des plans de secours	20	27
	Gestion de crises	21	31,5
UE S3: gestion du risque nucléaire	Droit nucléaire	15	22,5
	Sûreté nucléaire	15	21
	Radioprotection	15	21
UE S3: Responsabilité sociétale des entreprises	L'entreprise et la société	7	10,5
	La norme ISO 26000	40	55,5
	Méthodologie de l'audit	20	27
UE S3 : Culture générale SEQ	Veille réglementaire	10	10
	Méthodologie	15	15
UE S3 : Environnement professionnel	Informatique appliquée	10	15
	Anglais appliquée	10	15
UE S4 : management environnemental	Information environnementale	15	22,5
	Fiscalité environnementale	10	15
	Droit de l'eau et pratique de la gestion de l'eau	12	18
	Rejets industriels	15	22,5
UE S4 : Culture générale SEQ	Veille réglementaire	10	10
	Méthodologie	15	15
UE S4 : communication	Communication de crise	15	22,5
	Psychologie du risque	7	10,5
UE S4: outils du manager	Droit du travail	20	30
	Management	15	22,5
	Gestion RH	15	22,5
UE S4: Environnement professionnel	Informatique appliquée	20	30
	Anglais	20	30
Total annuel 1ère année		**442**	**619,5**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	Recrutement	
CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ☒Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres :	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) Nature ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 13512861 Date de l'arrêté de création du diplôme : N° 2008- 0606 du 28 juin 2011 Intitulé exact du Diplôme : **Master Droit Économie Gestion Droit Public spécialité Droit des finances Publiques et Fiscalité** Dominante ou option : Droit

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum		**1**	
Effectif Maximum		**20**	
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique ***(préparation aux concours)*** Nombre de semaines Horaire Annuel		18 120 22	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**516**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)

(2) **Exposer les raisons :**

2,5 jours à l'université et 2,5 jours en collectivités ou préparations concours.

Préparation des concours de la Fonction Publique Territoriale (120 heures) Possibilité offerte aux étudiants apprentis de préparer les concours de catégories A et B de la Fonction Publique Territoriale (préparations universitaires de 120 heures)

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Master Droit Économie Gestion Droit Public spécialité Droit des finances Publiques et Fiscalité 2e année

Unité d'enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (éq TD)
UE 1 – Les fondamentaux	Droit budgétaire	24	36
	Droit fiscal	47	70,5
	Comptabilité publique et privée	20	30
	Histoire des finances publiques	10	15
UE 2 - Les spécialités	Passation des contrats publics	20	30
	Problèmes budgétaires et fiscaux des collectivités locales	20	30
	Techniques de gestion financière des collectivités locales	15	22,5
	Analyse financière des budgets locaux	15	22,5
	Finances sociales	20	30
	Problèmes budgétaires et fiscaux de l'Union Européenne	20	30
UE 3 – Atouts pour l'insertion professionnelle	Langues	30	45
	Techniques de recherche d'emploi et d'insertion professionnelle	12	12
UE 4 – Procédures et contentieux	Procédures fiscales	12	18
	Contentieux fiscal	12	18
	Contrôles financiers et procédures devant les juridictions financières	12	18
	Droit pénal des acteurs publics	15	22,5
UE 5 – Fiscalité thématique et appliquée	Fiscalité de l'urbanisme	12	18
	Fiscalité de l'outre-mer	12	18
	Fiscalité de l'environnement	12	18
UE 6 - Approches transversales des finances publiques	Financements croisés : collectivités territoriales, État, Union Européenne	12	18
	Contrôle de gestion dans le secteur public	8	12
	Introduction au management public	16	24
	Introduction à l'analyse financière des budgets locaux	20	30
	Préparation spécifique aux concours	120	120
Total annuel		**516**	**708**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	Recrutement	
CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ☒Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres :	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) Nature ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 1353100A Date de l'arrêté de création du diplôme : N° 2009-1059 du 28 juin 2011 Intitulé exact du Diplôme : **Master Droit Économie Gestion mention Administration Économique et Sociale spécialité Management Public** Dominante ou option : Management

(1)Préciser le site :

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum		**1**	
Effectif Maximum		**15**	
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique Nombre de semaines Horaire Annuel		21 20 420	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**420**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)

(2) **Exposer les raisons :**

Entreprise tout le mois de septembre. D'Octobre à fin février de l'année suivante, alternance à raison de 3 jours à l'Université et 2 jours en entreprise par semaine. De mars à août de l'année suivante en entreprise. Université en septembre de l'année suivante.

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Master Droit Économie Gestion mention Administration Économique et Sociale spécialité Management Public parcours management public territorial 2e année

Unité d'Enseignement	Volume horaire	Heure (éq TD)
UE 1 – Contexte du management public territorial	49	73,5
UE 2 – Cadre d'action	49	73,5
UE 3 – Information et communication	52	78
UE 4 – Évaluation interne	30	45
UE 5 – Méthodologie de recherche et de gestion de projet	60	90
UE 6 – Pilotage des collectivités territoriales	30	45
UE 7 – Élaboration et mise en œuvre de politiques sectorielles territoriales	40	60
UE 8 – Outils de décision des collectivités territoriales	50	75
UE 9 - Projet professionnel	30	
Préparation aux oraux des concours	30	30
TOTAL ANNUEL	**420**	**570**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	Recrutement	
CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ☒Master ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres :	☒ Régional ☒ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) Nature ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 13531252 Date de l'arrêté de création du diplôme : N° 19990628 du 19 novembre 1999 Intitulé exact du Diplôme : **Master Droit Économie Gestion mention Marketing et Vente spécialité Commerce des Vins** Dominante ou option : Management

(1)Préciser le site :

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum		**1**	
Effectif Maximum			
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique Nombre de semaines Horaire Annuel		35 12 420	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**420**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)

(2) **Exposer les raisons :**

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Master Droit Économie Gestion mention Marketing et Vente
spécialité Commerce des Vins 2e année

Unité d'Enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (éq TD)
UE 1 – Marketing des vins	Fondement du marketing du vin E-commerce Stratégie de négociation Démarche de communication	60	90
UE 2 – Enseignements complémentaires au commerce du vin	Connaissance du vin Institutions et organisations professionnelles vitivinicoles Outils, techniques quantitatives et méthodologie Management stratégique	120	180
UE 3 – Marché national et international des vins	Économie des marchés des vins Management international appliqué au vin Management de la force de vente	51	76,5
UE 4 – Outils et techniques d'accompagnement au commerce du vin	Anglais appliqué au commerce des vins Législation vitivinicole Fiscalité et financement Démarche qualité appliquée au vin	69	103,5
UE 5 - Projet professionnel	Projet tuteuré Méthodologie du mémoire	120 60	60
TOTAL ANNUEL		**420**	**510**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	Recrutement	
CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ☒Master ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres :	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) Nature ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 13533103 Date de l'arrêté de création du diplôme : N° 2007-0921 du 28 juin 2011 Intitulé exact du Diplôme : **Master Sciences Technologies Santé mention Biologie Santé spécialité Ingénierie pour la Santé** Dominante ou option : Santé

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum		**1**	
Effectif Maximum		**75**	
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique Nombre de semaines Horaire Annuel		35 12 420	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**420**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)

(2) **Exposer les raisons :**

L'alternance se déroule de la manière suivante : mi-septembre à mi-octobre à l'Université, mi-octobre à fin octobre en entreprise, novembre à l'Université. A partir de décembre et jusqu'en septembre de l'année suivante en entreprise avec retour à l'Université pour 1 semaine en janvier, 1 semaine en mars et 1 semaine en septembre.

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Master Sciences Technologies Santé mention Biologie Santé spécialité Ingénierie pour la Santé 2e année

Parcours	Matières	Volume horaire	Heure (éq TD)
Conception de produits de santé, spécialité Médicaments	Management de la Qualité et Marketing	120	180
	Validation et contrôle en production pharmaceutique	120	180
	Analyse Financière	120	180
Total annuel parcours *		**360**	
Management de projets, marketing des produits de santé	Management de projets	120	180
	Marketing international	120	180
	Management de la qualité	120	180
Total annuel parcours *		**360**	**600**
Conception de produits de santé, spécialité Cosmétologie	Conception de produits cosmétologies et d'hygiène	120	180
	Évaluation et contrôle	120	180
	Gestion de production	120	180
Total annuel parcours *		**360**	**600**
Management des Opérations cliniques	Gestion de projets	120	180
	Analyse Financière	120	180
	Data management	120	180
Total annuel parcours *		**360**	**600**
Management de projets environnement et santé	Gestion de projets	120	180
	Gestion des risques environnementaux	120	180
	Chimie environnementale	120	180
Total annuel parcours *		**360**	**600**
Pharmacogénomique du vieillissement	Gestion de projets	120	180
	Génétique quantitative du vieillissement	120	180
	Techniques nouvelles : robotisations	120	180
Total annuel parcours *		**360**	**600**

*Projet tutoré : 60 h TD par parcours

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	**Recrutement**	
CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ☒Master ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres :	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) Nature ☒Production ☐ Service	N° Nomenclature : 13522215 Date de l'arrêté de création du diplôme : 2007/2008 Intitulé exact du Diplôme : **Master Sciences Technologies Santé mention Biologie Santé spécialité Pharmacie Industrielle** Dominante ou option : Santé

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	**2ème année**	**3ème année**
Effectif minimum		**1**	
Effectif Maximum			
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique Nombre de semaines Horaire Annuel		35 11,5 400	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**400**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
❑ Autre (à préciser) (2)

Calendrier prévisionnel des cours (1 semaine = 35h de cours):
- Octobre : 4 semaines de cours
- Novembre : 3 semaines
- Décembre : 2 semaines
- Janvier : 2.5 semaines soit 400 h au total sur l'année

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Master Sciences Technologies Santé mention Biologie Santé
spécialité Pharmacie Industrielle 2e année

Parcours	Matières	Volume horaire	Heure (éq TD)
Qualimétrie en analyse des produits de santé	Management de la qualité	90	135
	Vérification et qualification des appareillages	70	105
	Chimiométrie appliquée au contrôle des produits de santé	80	120
	Contrôle physico-chimique ou microbiologique	90	135
Total annuel parcours *		**330**	**495**
R&D non clinique des produits de santé	Outils scientifiques et méthodologie	25	37,5
	Environnement industriel et protection industrielle	25	37,5
	Stratégie en chimie médicinale	60	90
	Stratégie en pharmaco-toxicologie	60	90
	Stratégie en préformulation et formulation	60	90
	Aspects technologiques en chimie médicinale, en pharmaco-toxicologie	100	115
Total annuel parcours *		**330**	**460**
Environnement réglementaire des entreprises et des produits de santé	Outils scientifiques et méthodologie	25	37,5
	Environnement Industriel et protection industrielle	25	37,5
	Enregistrement des médicaments	70	105
	Réglementations spécifiques	70	105
	Entreprise – Médicaments et produits de santé sur le marché	70	105
	Stratégie commerciale et valorisation industrielle	70	105
Total annuel parcours *		**330**	**530**

***** Projet tutoré : 70 h TD par parcours

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	Recrutement	
CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ☒Master ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres :	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) Nature ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 13533509 Date de l'arrêté de création du diplôme : N° 2010-0866 du 29 juillet 2010 Intitulé exact du Diplôme : **Master Sciences Technologies Santé mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives spécialité Activités Physiques pour la Santé** 2 Parcours possibles: Réhabilitation par l'Activité Physique Adaptée (RAPA) et Gestion de la Santé par l'Activité Physique pour les Personnes Âgées (GESAPPA)

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum		**1**	
Effectif Maximum		**30**	
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique Nombre de semaines Horaire Annuel		21 ou 35 19	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**400**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)

(2) **Exposer les raisons :**

En semestre 1 : 11 semaines de cours avec 2 jours d'alternance en entreprise, par semaine. En semestre 2 : 4 semaines de cours à plein temps + 11 semaines à plein temps en entreprise + 2 semaines de cours à plein temps.

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Master Sciences Technologies Santé mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives spécialité Activités Physiques pour la Santé 2e année

Réhabilitation par l'Activité Physique Adaptée (RAPA)			
Unité d'enseignement	**Matières**	**Volume horaire**	**Heure (éq TD)**
UE Législation et modèles d'organisation en activité physique	Modèles d'organisation	20	30
	Législation	20	30
UE :Outils et méthodologie en activité physique et santé	Méthodologie d'évaluation Approche théorique	58	87
UE : Pré-professionnalisation	Développement de projets	40	60
UE :Publics en activités physiques et santé	Problématiques d'adaptation	70	105
UE : Structures et programmes de prise en charge en activités physiques et santé	Approche institutionnelle Analyse de contenus	72	104
Information et communication	Conception et communication	30	45
Mémoire		90	90
Total annuel		**400**	**551**

Gestion de la Santé par l'Activité Physique pour les Personnes Âgées (GESAPPA)			
Unité d'enseignement	**Matières**	**Volume horaire**	**Heure (éq TD)**
UE Législation et modèles d'organisation en activité physique	Modèles d'organisation	20	30
	Législation	20	30
UE :Outils et méthodologie en activité physique et santé	Méthodologie d'évaluation Approche théorique	58	87
UE : Pré-professionnalisation	Développement de projets	40	60
UE :Publics en activités physiques et santé	Problématiques d'adaptation	70	105
UE : Structures et programmes de prise en charge en activités physiques et santé	Approche institutionnelle Analyse de contenus	72	104
Information et communication	Conception et communication	30	45
Mémoire		90	90
Total annuel		**400**	**551**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ☒Master ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☒ Production ☐ Service	N° Nomenclature : 13511807 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 24/06/2011 Intitulé exact du Diplôme : **Master Sciences Technologies Santé mention Écologie Biodiversité spécialité Biodiversité Evolution** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : Faculté des Sciences

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum		7	
Effectif Maximum		24	
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique		35	
Nombre de semaines		14	
Horaire Annuel		512	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**512**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
en moyenne 8 semaines / 8 semaines

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Master Sciences Technologies Santé mention Écologie Biodiversité
spécialité Biodiversité Evolution 2e année

Unité d'Enseignement	Matières	Volume horaire	Heure (eqTD)
	Agro-écologie	8	10
	Cartographie des milieux naturels	16,25	20
	Écologie comportementale	9	11
	Écologie des paysages	21	26
	Écologie urbaine	25	31
	Écriture scientifique	20	25
	Gestion de projets et d'activités en entreprise	72	90
	Innovation	10	13
	Législation dédiée à l'environnement	28	35
	Médiation territoriale	28	35
	Muséographie	12	15
	Outils du management de l'environnement	18,75	23
	Sociétés, Écologie Environnement	36	45
	Traçabilité des espèces dans les milieux naturels	26,25	33
	Valorisation de la biodiversité	32	40
	Projet	150	
TOTAL ANNUEL		**512**	**453**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ☒Master ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☒ Production ☐ Service	N° Nomenclature : 13511809 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 24/06/2011 Intitulé exact du Diplôme : **Master Sciences Technologies Santé mention Eau spécialité Gestion des Littoraux et des Mers** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : Faculté des Sciences

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	1	1	
Effectif Maximum	15	15	
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35	35	
Nombre de semaines	19	17	
Horaire Annuel	450	425	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**875**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
au démarrage 5 semaines / 3 semaines puis 3 semaines/3 semaines puis entreprise

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Master Sciences Technologies Santé mention Eau
spécialité Gestion des Littoraux et des Mers

Unités d'enseignement / Disciplines	**Nombre d'heures annuel**	**Coût (eqTD)**
Cycle de l'eau et BV	25	33
Contaminants du milieu aquatique et développement durable	25	37,5
Fonctionnement des écosystèmes aquatiques	25	37,5
De l'aménagement à la gestion du territoire	25	37,5
Administration et droit de l'eau	25	37,5
Enjeux acteurs et régulation	25	37,5
Eau et agriculture : enjeux et questions scientifiques	25	37,5
Techniques de communication	25	25
Statistiques	25	30
Fonctionnement des hydrosystèmes	25	37,5
Approche transversale des risques naturels	25	37,5
Milieux littoraux	25	37,5
Filières de traitement des eaux et des sous-produits de l'épuration	25	30
Performances des traitements des eaux et contaminants	25	26,6
Eau et santé publique	25	37,5
Méthode d'analyse de controverse	25	30
Approche critique de la gestion de l'eau	25	37,5
Anglais thématique	50	50
Statistiques en Hydrologie (approfondissements)	25	30
Climat-Ressource et écoulements	25	23,22
Qualité des eaux et microbiologie	25	27,26
Hydrodynamique souterraine	25	31
Hydrogéophysique	25	31,5
Géostatistique appliquée	25	31
Dynamique littorale	25	37,5
Perturbations anthropiques et écosystèmes aquatiques	50	62,5
Approche analytique du contrôle de la qualité des eaux et des sédiments : échantillonnage et métrologie	25	26,6
Initiation à la programmation et aux outils de calcul scientifique	25	26,6
Pratique des SIG	25	22,4
Droit de l'environnement littoral et de la mer	30	45
Gestion de l'eau en domaine littoral	30	45
Changements globaux et pratiques émergentes : échelles et acteurs	30	45
Paramètres et dynamiques environnementaux	60	90
Activités de la mer et du littoral	60	90
De l'aménagement à la gestion des littoraux	60	90
Techniques professionnalisantes	30	45
Écriture et valorisation scientifique	25	31,5
Projet	100	
TOTAL ANNUEL	**875**	**1468,2**

(O) obligatoire
***6 au choix**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ☒Master ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☒ Production ☐ Service	N° Nomenclature : 13511810 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 24/06/2011 Intitulé exact du Diplôme : **Master Sciences Technologies Santé mention Eau spécialité Eau-Ressource** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : Faculté des Sciences

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	1	1	
Effectif Maximum	18	18	
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35	35	
Nombre de semaines	19	17	
Horaire Annuel	405	575	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**980**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
au démarrage 5 semaines / 3 semaines puis 3 semaines/3 semaines puis entreprise

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Master Sciences Technologies Santé mention Eau
spécialité Eau-Ressource

Unités d'enseignement	**Nombre d'heures annuel**	**Coût (eqTD)**
Cycle de l'eau et BV*	25	33
Contaminants du milieu aquatique et développement durable*	25	37,5
Fonctionnement des écosystèmes aquatiques*	25	37,5
De l'aménagement à la gestion du territoire*	25	37,5
Administration et droit de l'eau*	25	37,5
Enjeux acteurs et régulation*	25	37,5
Eau et agriculture : enjeux et questions scientifiques*	25	37,5
Fonctionnement des hydrosystèmes (O)	25	37.5
Hydraulique à surface libre	25	37.5
Techniques de communication (O)	25	25
Statistiques (O)	25	30
Approche transversale des risques naturels	25	30
Filières de traitement des eaux et des sous-produits de l'épuration	25	30
Performances des traitements des eaux et contaminants	25	26,6
Approche critique de la gestion de l'eau (O)	25	37,5
Anglais thématique (O)	50	50
Statistiques en Hydrologie (approfondissements) (O)	25	30
Pratique des SIG (O)	25	26,6
Climat-Ressource et écoulements (O)	25	23,22
Qualité des eaux et microbiologie (O)	25	27,26
Hydrodynamique souterraine (O)	25	27.26
Hydrogéologique (O)	25	27.26
Géostatistique appliquée	25	26.6
Mécanique des sols	25	26.6
Dynamique littorale	25	26.6
Perturbations anthropiques et écosystèmes aquatiques	50	62,5
Outils et méthodes pour appréhender la dimension sociale de l'eau	25	26.6
Initiation à la programmation et aux outils de calcul scientifique (O)	25	26,6
Calcul et mitigation de l'aléa glissement de terrain	25	22,4
Gestion intégrée des ressources en eau (O)	25	26,6
Hydrogéologie appliquée (O)	25	26,6
Spatialisation des données en hydrogéologie : SIG et analyse spatiale (O)	25	26.6
Modélisation hydraulique et risques inondation (O)	25	26.6
Modélisation hydrologique et prévisions de crues (O)	25	26.6
Modélisation des écoulements souterrains (O)	25	26.6
Traçage naturel des écoulements et vulnérabilité des aquifères	25	26,6
Gestion des risques (O)	25	26,6
Chimie des milieux aquatiques (O)	25	26,6
Hydrogéologie des aquifères profonds et eaux thermominérales (O)	25	26,6
Hydrogéologie des aquifères fissurés et karstiques (O)	25	26.6
Risques climatiques (O)	25	26.6
Eau et Sud (O)	25	26.6
Animation scientifique (O)	25	26.6
Substances chimiques et risques écologiques	25	26,6
Substances chimiques et risques sanitaires	25	26,6
La gestion des eaux souterraines	25	26,6
Gestion de projet (O)	25	26,6
Écriture et valorisation scientifique (O)	25	26,6
Les relations au travail (O)	25	26,6
Management et organisation (O)	25	26,6
Gestion financière (O)	25	26,6
Projet (O)	100	
TOTAL ANNUEL	**980**	**1078**

***6 au choix - (O) obligatoire**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ☒ V ☒ IV ☒ III ☒ II ☒ I

Diplôme	Recrutement	
☒CAP ☒BP ☒MC ☒Bac Pro ☒BTS ☒DUT ☒Licence pro ☒Master ☒Ingénieur ☒TH ☒Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☒ Interdépartemental (1) ☒ Départemental ☒ Local (1) **Nature** ☒ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 13511811 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 24/06/2011 Intitulé exact du Diplôme : **Master Sciences Technologies Santé mention Eau spécialité Contaminants Eau Santé** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : Faculté des Sciences

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	1	1	
Effectif Maximum	15	15	
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35	35	
Nombre de semaines	19	17	
Horaire Annuel	425	475	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**900**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ☒ 1 semaine sur 2
☒ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
au démarrage 5 semaines / 3 semaines puis 3 semaines/3 semaines puis entreprise

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Master Sciences Technologies Santé mention Eau
spécialité Contaminants Eau Santé

Unité d'enseignement	**Nombre d'heures annuel**	**Heure (eqTD)**
Cycle de l'eau et BV*	25	33
Contaminants du milieu aquatique et développement durable*	25	37,5
Fonctionnement des écosystèmes aquatiques*	25	37,5
De l'aménagement à la gestion du territoire*	25	37,5
Administration et droit de l'eau*	25	37,5
Enjeux acteurs et régulation*	25	37,5
Eau et agriculture : enjeux et questions scientifiques*	25	37,5
Techniques de communication (O)	25	25
Statistiques (O)	25	30
Filières de traitement des eaux et des sous-produits de l'épuration (O)	25	30
Performances des traitements des eaux et contaminants (O)	25	26,6
Eau et santé publique (O)	25	37,5
Approche critique de la gestion de l'eau (O)	25	37,5
Anglais thématique (O)	50	50
Statistiques en Hydrologie (approfondissements)	25	30
Pratique des SIG (O)	25	26,6
Climat-Ressource et écoulements	25	23,22
Qualité des eaux et microbiologie (O)	25	27,26
Télédétection pour la gestion de l'eau	25	31
Perturbations anthropiques et écosystèmes aquatiques (O)	50	62,5
Approche analytique du contrôle de la qualité des eaux et des sédiments : échantillonnage et métrologie (O)	25	26,6
Initiation à la programmation et aux outils de calcul scientifique	25	26,6
Calcul et mitigation de l'aléa glissement de terrain	25	22,4
Mise en politique de l'eau	25	26,6
Gestion intégrée des ressources en eau	25	26,6
Hydrogéologie appliquée	25	26,6
Modélisation du transport des contaminants dans les aquifères	25	26,6
Eau et Sud	25	26,6
Biogéochimie et transfert de polluants en milieux cultivés	25	26,6
Stratégie en bio-essai (O)	25	26,6
Stratégie analytique (O)	25	26,6
Substances chimiques et risques écologiques (O)	25	26,6
Substances chimiques et risques sanitaires (O)	25	26,6
L'eau vecteur d'infections bactériennes et virales (O)	25	26,6
Eaux et risques de contaminations parasitaires (O)	25	26,6
Gestion de projet (O)	25	26,6
Écriture et valorisation scientifique (O)	25	26,6
Les relations au travail (O)	25	26,6
Management et organisation (O)	25	26,6
Gestion financière (O)	25	26,6
Projet (O)	100	
TOTAL ANNUEL	**900**	**1223**

*6 au choix
(O) obligatoire

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : Régional de l'Enseignement Supérieur

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ☒Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☒ Production ☐Service	N° Nomenclature : 135222702 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 22/06/2012 Intitulé exact du Diplôme : **Master Sciences, Technologies, Santé mention Environnement, Risques spécialité Risque Nucléaire** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : UFA université de Nîmes-Margueritte

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum		1	
Effectif Maximum		20	
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique		35	
Nombre de semaines		15	
Horaire Annuel		414,5	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		414,5	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)au démarrage 3 semaines / 3 semaines puis entreprise

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ MENTION ENVIRONNEMENT, RISQUES
SPÉCIALITÉ RISQUE NUCLÉAIRE 2e année

Unités d'enseignement	Disciplines	Nombre d'heures annuel	Coût (eqTD)
Gestion des déchets nucléaires et des sites miniers à l'arrêt	Mise à niveau	20	26,5
	L'après-mine : contexte réglementaire, fermeture, stabilité, réhabilitation	24	30
	Visites de sites miniers	6	4,5
Transfert et distribution des radionucléides et des métaux lourds dans l'environnement		50	55
Droit nucléaire des risques et des assurances		50	64
Pratique médicale des rayonnements ionisants et radioprotection		50	56,5
Sûreté et sécurité nucléaire		50	52
Dépollution, assainissement et réhabilitation des sites nucléaires		33	42,5
Crise radiologique et Communication	Évaluation du risque nucléaire en situation de routine et en situation dynamique, simulateur de crise	30	25,5
	Perception des risques par la population	14	17,5
	Gestion d'une crise radiologique	14	17
	Phase post-crise en situation d'exception	15	15,5
Démarche qualité et protection : management de projet		41,5	47,5
Projet		17	
TOTAL ANNUEL		**414,5**	**454**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ☒ V ☒ IV ☒ III ☒ II ☒ I

Diplôme	Recrutement	
☒CAP ☒BP ☒MC ☒Bac Pro ☒BTS ☒DUT ☒Licence pro ☒Master pro ☒Ingénieur ☒TH ☒Autres : *(Préciser)*	☒Régional ☒ Interdépartemental (1) ☒ Départemental ☒ Local (1) ☒ *National* **Nature** ☒ Production ☒Service	N° Nomenclature : **13531509** Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : **2003** Intitulé exact du Diplôme : **Master Droit Économie Gestion** Mention **Management des ressources humaines et du développement social** Spécialité **Gestion stratégique des ressources humaines** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : Université Paul-Valéry Montpellier – Route de Mende

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**1**	1	
Effectif Maximum	**20**	20	
Horaire Hebdomadaire	35	35	
Enseignement général	35	35	
Enseignement technique			
Nombre de semaines	16	17	
Soutenance mémoire professionnel	*7h*	*7h*	
Horaire Annuel	567	602	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**1169**	

*1e année : 567 heures en centre dont :
- 472 heures de cours à l'université (16 semaines x 30 h) =
  + 492 h maquette
  - 20 h de l'UE 14 « Méthodologie de la recherche et stage »
  - 36 h de l'UE 11 Optionnelle (l'apprenti doit choisir 2 ECUE -sur les 3- de 36h)
- 88 heures de travail personnel en centre
- 7 heures de soutenance orale du mémoire professionnel entre juillet et septembre.

2e année : 602 heures en centre dont :
- 511 h maquette
- 40 heures supplémentaires de séminaire en Chine - car seulement 30 h d'après la maquette = 2 semaines (10 jours x 7 h)
- 44 heures de travail personnel en centre
- 7 heures de soutenance orale du mémoire professionnel entre septembre et octobre.

RYTHME D'ALTERNANCE : ☒ 1 semaine sur 2 ☒ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2) : 2 semaines en centre / 3 semaines en entreprise

(2) Exposer les raisons : En 1ere année, comme en 2e année : une huitaine de périodes soit 15 semaines réparties sur 9 mois (16 semaines pour la 1ere année). L'alternance débute par une période de formation plus longue à l'université pour que les apprentis aient le temps d'acquérir les bases théoriques, puis les périodes théoriques s'espacent au profit de la formation en entreprise. Enfin 4 mois et demi de présence prolongée ininterrompue en entreprise permettent aux apprentis de se consacrer à des missions plus approfondies. La formation s'achève en octobre par la soutenance orale du mémoire professionnel devant un jury composé d'enseignants-chercheurs de l'université et de professionnels.

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

DROIT ÉCONOMIE GESTION
MENTION MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL
SPÉCIALITÉ GESTION STRATÉGIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

Master 1ère année RH

Unités d'Enseignement	Matières	Volume horaire	Heure eqTD
S1 UE 1	Management des Ressources Humaines	36	48
S1 UE 2	Management des Organisations	36	48
S1 UE 3	Économie industrielle	36	48
S1 UE 4	Analyse financière et moyens de paiements	36	48
S1 UE 5	Droit Social	36	48
S1 UE 6	Traitement statistique des données	36	45
S1 UE 7	Langue vivante	20	20
S2 UE 8	Management International	36	48
S2 UE 9	Management de projet ou économie territoriale	36	48
S2 UE 10	Management Stratégique	36	4
S2 UE 11 UE Optionnelle (choisir 2ECUE dans la liste)	ECUE 1 Socio économie du travail	36	48
	ECUE 2 Système d'information	36	48
	ECUE 3 Négociations	36	48
UE 12	Informatique : Bases de données	36	45
UE 13	Langue vivante	20	20
UE 14	Méthodologie de la recherche et stage	20	20
	Total année Master 1	**492**	**634**

Master 2e année (Parcours : Management International des RH et Conseil en RH - MICRH)

S3 UE 1 Gestion des ressources humaines et mutations de l'environnement des entreprises	ECUE 1 Séminaire d'intégration	27	40,5
	ECUE 2 Management stratégique et GRH	30	45
	ECUE 3 Évolution de la GRH et analyse organisationnelle	30	45
S3 UE 2 : Politiques et outils de management des compétences	ECUE 4 Recrutement et évaluation du personnel	33	49,5
	ECUE 5 Emploi et compétences	30	45
	ECUE 6 Formation	24	36
S3 UE 3 : Politiques et outils de rémunération et communication	ECUE 7 Rémunération	27	40,5
	ECUE 8 Communication et relations sociales	30	45
S3 UE 4 : Ateliers de langue et méthodologie	ECUE 9 Anglais	30	30
	ECUE 10 Analyse des données économiques et sociales	20	20
	ECUE 11 Méthodologie de la recherche en sciences sociales	20	20
S4 UE 5 : Parcours d'expertises RH pour MICRH	ECUE 12 Système d'information RH	24	36
	ECUE 13 Audit et conseil en GRH	54	81
	ECUE 14 Restructurations industrielles, plans sociaux	24	36
	ECUE 15 Management socialement responsable et Droit	33	49,5
	ECUE 16 Management international des RH	45	67,5
S4 UE 6 : Pratiques professionnelles de GRH	ECUE 18 Séminaire à l'étranger (15 jours en mars)	30	30
Total année Master 2		**511**	**716,5**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ■Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	❑Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) ■ National **Nature** ❑ Production ■Service	N° Nomenclature : **135124 01** Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : **1991** Intitulé exact du Diplôme : **Master** Domaine **Sciences humaines et sociales** Mention **Psychologie** Spécialité **Psychologie du travail et des organisations** A finalité **professionnelle** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : Université Paul-Valéry Montpellier – Route de Mende

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum		1	
Effectif Maximum		20	
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique		35 35	
Nombre de semaines		15	
Horaire Annuel		525	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**525**	

* 525 heures en centre dont :
- 432 heures maquettes
- 14 heures d'examen : 7h en fin de 1er semestre + 7 heures de soutenance orale du mémoire professionnel en septembre 2015.
- 79 heures de cours hors maquette ou disponibles pour le travail personnel en centre, le suivi individualisé avec un enseignant-chercheur (suivi apprentissage + travail sur le mémoire), la participation à des colloques, des interventions exceptionnelles de professionnels ou chercheurs invités

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2 ❑ 1 semaine sur 3
■ Autre (à préciser) (2) : 2 semaines en centre / 2 semaines en entreprise

(2) Exposer les raisons : L'alternance débute par une période de formation plus longue à l'université pour que les apprentis aient le temps d'acquérir les bases théoriques. A partir de début novembre alternent, au rythme de 15 jours/ 15 jours, des périodes théoriques et périodes de formation en entreprise. Enfin 4 mois et demi de présence prolongée ininterrompue en entreprise permettent aux apprentis de se consacrer à des missions plus approfondies. La formation s'achève en septembre par la soutenance orale du mémoire professionnel devant un jury composé d'enseignants-chercheurs de l'université et de professionnels.

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

MASTER SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
MENTION PSYCHOLOGIE
SPÉCIALITÉ PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL ET DES ORGANISATIONS

2ème année

Unité d'enseignement	**Matières**	***Volume horaire***	***Heures eqTD***
	Semestre 3		
UE 10	Connaissance de l'entreprise	78	97,5
UE 11	Accompagnement du changement	52	65
UE 12	Évaluation	78	97,5
	Semestre 4		
UE 13	Formation et conférences	120	150
UE 14	Méthodologie spécialisée	26	32,5
UE 15	Santé, travail et prévention	52	65
UE 17	Nouvelles technologies, organisations et formation	26	32,5
	Travaux dirigés dédoublés		24
Total Master 2 (S3 + S4)		**432**	**564**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑II ☒ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ■Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres :*(Préciser)*	■Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) ■ National **Nature** ❑ Production ■Service	N° Nomenclature : **13531530** Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : **2011** Intitulé exact du Diplôme : **Master** Domaine **Droit Économie Gestion** Mention **Management des ressources humaines et du développement social** Spécialité **Développement social** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : Université Paul-Valéry Montpellier – Route de Mende

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**1**	1	
Effectif Maximum	**20**	20	
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35 35	35 35	
Nombre de semaines *Soutenance mémoire professionnel* Horaire Annuel	18 *7* 630	17 *7* 595	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**1225**	

*1e année : 630 heures en centre dont :
- 512 heures de cours à l'université (18 semaines x 30 h)
- 83 heures de travail personnel en centre (1h / jour de présence à l'université)
- 28 heures d'examens (4 jours x 7h)
- 7 heures de soutenance orale du mémoire professionnel entre juillet et septembre 2014.

2e année : 595 heures en centre dont :
- 480 heures de cours à l'université (17 semaines x 30 h)
- 80 heures de travail personnel en centre (1h / jour de présence à l'université)
- 28 heures d'examens (4 jours x 7h)
- 7 heures de soutenance orale du mémoire professionnel en septembre/octobre 2015.

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2 ■1 semaine sur 3 ❑ Autre (à préciser) (2) :

(2) Exposer les raisons :

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

MASTER DROIT ECONOMIE GESTION
MENTION MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL SPÉCIALITÉ DÉVELOPPEMENT SOCIAL

1 ère année

Unités d'Enseignement	Matières	Volume horaire	H eqTD
S1 UE 1	Épistémologie, Théorie des savoirs et de l'action	36	48
S1 UE 2	Management des organisations et des dispositifs	36	48
S1 UE 3	Économie du Développement	36	48
S1 UE 4	Analyse des politiques publiques (conception et évaluation)	36	48
S1 UE 5	Méthodologie de la recherche 1 (recueil des données, …)	36	42
S1 UE 6	Méthodologie de l'enquête de terrain	36	36
S1 UE 7	Langue vivante	20	20
S2 UE 8	Socio-économie du travail	36	48
	Droit du travail	24	32
S2 UE 9	Conflits – négociations dans les organisations Sociales	36	48
UE 10	Économie sociale et solidaire	24	32
S2 UE 11	Professionnalités de l'action sociale	24	32
	Environnement juridique et institutionnel de l'intervention sociale	36	48
S2 UE 12	Espace social européen	36	48
	Nouvelles problématiques de l'action sociale	24	32
S2 UE 13	Traitement de l'enquête de terrain	36	36
S2 UE 14	Travail d'étude de recherche (mémoire)		
	TOTAL ANNUEL	**512**	**646**

2ème année parcours Intermédiation et Développement Social

Unités d'Enseignement	Matières	Volume horaire	H eqTD
S3 UE 1 Fondements et enjeux de l'intermédiation sociale	Concevoir et conduire un projet en intermédiation et développement social	21	31,5
	Contexte et dynamiques socio-économiques (commun avec GAOESS)	21	31,5
	Gouvernance, intermédiation et stratégies d'action (commun avec GAOESS)	21	31,5
	Professionnalité / compétences du porteur de projet	21	31,5
S3 UE 2 La conception d'un projet en intermédiation sociale	Méthodologie de projet (1) : du diagnostic à la préfiguration de l'action	36	36
	Études de cas (1) : projets en partenariat	36	36
	Mission de stage et élaboration du mémoire (1)	42	42
S3 UE 3 Séminaires thématiques pluridisciplinaires	Usages sociaux des drogues	21	31,5
	Les jeunesses : dynamiques d'insertion et de citoyenneté (commun avec GAOESS)	21	31,5
S4 UE 4 Intermédiation sociale : organisation, ingénierie et stratégies d'acteur	Ingénierie du projet dans ses dimensions juridique, économique, politique	21	31,5
	Management du projet en situation d'intermédiation	21	31,5
	Évaluation et participation des acteurs	21	31,5
	Responsabilité sociale et pratiques éthiques	21	31,5
S4 UE 5 Conduite et évaluation d'un projet en intermédiation sociale	Méthodologie de projet (2) : de la conception du projet à son évaluation	36	36
	Études de cas (2) : projets en partenariat	36	36
	Mission de stage et élaboration du mémoire (2)	42	42
S4 UE 6 Séminaires thématiques pluridisciplinaires	Lutte contre les discriminations ethniques et raciales à l'emploi	21	31,5
	Migration, mobilité, inter-culturalité	21	31,5
Total		**480**	**606**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ■Master pro ❑Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	❑Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) ■ National **Nature** ❑ Production ■Service	N° Nomenclature : **13532026** Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : **2007** Intitulé exact du Diplôme : **Master** Domaine **Sciences humaines et sociales** Mention **Information et communication** Spécialité **Pragmatique de la communication** (parcours **Communication des organisations)** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : Université Paul-Valéry Montpellier – Route de Mende

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum		1	
Effectif Maximum		20	
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique		35 35	
Nombre de semaines		15	
Horaire Annuel		525	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**525**	

* 525 heures en centre dont :
-300 heures de cours face à face (heures maquette)
-198 heures de travail personnel en centre, participation au colloque Infocom , suivi individualisé avec un enseignant-chercheur (suivi apprentissage + travail sur le mémoire), des interventions exceptionnelles de professionnels ou enseignants-chercheurs invités(ex : « accompagnement au projet professionnel »)
-20 heures d'examen en fin de 2e semestre en mai (5 épreuves à 3h30 env)
-7 heures de soutenance orale du mémoire professionnel en septembre 2015.

RYTHME D'ALTERNANCE : ■ 1 semaine sur 2 ❑ 1 semaine sur 3 ❑Autre (à préciser) (2) :
(2) Exposer les raisons : 1e phase de 3 semaines université / 3 semaines en organisation
Alternance université et organisation 1 semaine sur 2 durant 20 semaines : soit 10 semaines entreprise et 10 semaines à l'université.
Période longue en entreprise d'avril jusqu'au 30 septembre, ponctué par 2 retours à l'université pour :
•1 semaine d'évaluation à l'université à la fin du 2e semestre universitaire
•Soutenance du mémoire courant septembre 2015

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

MASTER SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
MENTION INFORMATION ET COMMUNICATION
SPÉCIALITÉ PRAGMATIQUE DE LA COMMUNICATION
(PARCOURS COMMUNICATION DES ORGANISATIONS) 2e année

Unité d'enseignement	Matières	Volume horaire	Heure éqTD
S3 UE 1 Connaissances et analyses de la communication et de l'information	Théories des Sciences de l'Information et de la Communication	30	40
	Problématiques du métier de communiquant	30	40
	Stratégies de communication en situations professionnelles	20	25
S3 UE 2 Communications numériques et en réseau	Dispositifs et usages des e-communications	20	25
	Stratégie de communication numérique et plan de communication	20	25
	Veille technologique et culture numérique	20	25
S4 UE 3 Spécialisations professionnelles	Marketing et e-marketing	30	35
	Droit appliqué à la communication	10	12,5
	Pratiques du métier de communiquant	30	35
	Techniques journalistiques et relations presse	30	35
	Communication institutionnelle, sociale et politique	30	35
S4 UE 4 Mémoire et réalisation pratique dans le cadre	Projet tuteuré	20	20
	Stage de spécialisation et mémoire	0	0
Total année		**290**	**352,5**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	**Recrutement**	
❑CAP ❑BEP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ☐Autres : (Préciser) **Master professionnel**	☒Régional ☒ Interdépartemental (1) ☒ Départemental ☒ Local (1) **Nature** ☐ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 13531253 Date de l'arrêté de création du diplôme : Arrêté du 17 décembre 2007 Intitulé exact du Diplôme : **MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION** **MENTION MANAGEMENT** **SPÉCIALITE COMMERCE INTERNATIONAL**

(1)Préciser le site : Perpignan

STRUCTURE PEDAGOGIQUE			
	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif Maximum / Division			
Horaire Hebdomadaire Nombre de semaines Horaire Annuel		11,4 38 450	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**450 heures**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2) :

Pour le 1er semestre (septembre à janvier) : 3,5 jours de formation en centre et 3,5 jours en entreprise sur les périodes de formation denses.
Pour le 2ème semestre (janvier à juin) : 1 jours en centre toutes les 3 semaines.

- (2) Exposer les raisons : cette organisation est imposée par l'intervention de nombreux professionnels de la discipline et l'acquisition de compétences de base nécessaires (réglementation, fiscalité) à la bonne intégration en entreprise.

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel,

MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION MANAGEMENT
SPÉCIALITE COMMERCE INTERNATIONAL 2e année

Unités d'enseignement	Matière	Volume horaire	Heure (eq TD)
S3UE1 Management international 1	Économie internationale & globalisation des échanges	24	36
	Marketing stratégique international	24	30
	Méthodologie du diagnostic de l'entreprise	12	12
	Approche interculturelle des marchés	12	12
S3UE2 Actions commerciales a l'international 1	Stratégies d'internationalisation	24	36
	Stratégies d'implantation & de commercialisation	24	30
	Prospection à l'import / export	24	30
	Droit international des affaires	24	24
S3UE3 Pilotage de la logistique à l'international 1	Supply chain management	24	30
	Management stratégique chaîne logistique a l'international	24	30
	Pilotage des flux à l'international	12	18
	Droit international des transports	12	12
S3UE4 Aptitudes linguistiques 1	Anglais approfondi	12	12
	Espagnol approfondi	12	12
S4UE1 Management international 2	Management de projet à l'international cours en anglais	24	24
	Management du risque et assurances	24	30
S4UE2 Actions commerciales à l'international 2	Offre international à l'import / export	12	12
	Techniques de financement des opérations d'import / export	12	18
	Fiscalité internationale	12	12
S4UE3 Pilotage de la logistique à l'international 2	Aspects douaniers et incoterms	24	30
	Pilotage de chaîne logistique par les systèmes d'information	12	12
	Contrôle de gestion logistique	24	30
S4UE4 Aptitudes linguistiques 2	Anglais des affaires et commercial	12	12
	Espagnol des affaires et commercial	12	12
D4UE5 Immersion professionnelle	Projet personnel & professionnel	15	15
	3PU stage + mémoire & soutenance mini 3 mois maxi 6 mois	0	0
	Méthodologie du stage	15	15
	Techniques de recherche d'emploi et d'insertion professionnelle	15	15
Total annuel			

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	**Recrutement**	
☒CAP ☒BEP ☒BP ☒MC ☒Bac Pro ☒BTS ☒DUT ☒Autres : (Préciser) **Master professionnel**	☒Régional ☒ Interdépartemental (1) ☒ Départemental ☒ Local (1) **Nature** ☒ Production ☒ Service	N° Nomenclature : 13512005 Date de l'arrêté de création du diplôme : N° d'habilitation : 20030647 - Date de la création : 2003 Intitulé exact du Diplôme : **MASTER SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES MENTION GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT DURABLE, SPÉCIALITÉ URBANISME, HABITAT, AMENAGEMENT DURABLE**

(1)Préciser le site : Perpignan

STRUCTURE PEDAGOGIQUE			
	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif Maximum / Division			
Horaire Hebdomadaire Nombre de semaines Horaire Annuel		16,6 30 498	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**498 heures**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2) :

Pour le 1er semestre (septembre à janvier) : 2 jours de formation en centre et 3 jours en entreprise sur les périodes de formation denses.
Pour le 2ème semestre (janvier à juin) : 1 jours en centre tous les 15 jours.

- (2) Exposer les raisons : cette organisation est imposée par l'intervention de nombreux professionnels de la discipline.

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel,

MASTER SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
MENTION GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT DURABLE,
SPÉCIALITÉ URBANISME, HABITAT, AMENAGEMENT DURABLE

Unités d'enseignement	Matière	Volume horaire	Heure (eq TD)
S3UE1 Tronc commun disciplinaire	Pratique logicielles, traitement stat & image, projet tutoré	50	50
	C2I environnement et aménagement	24	24
S3UE2 Théories de l'urbanisme	Histoire de l'urbanisme	20	30
	Formes urbaines	20	30
	Composition urbaine	32	54
S3UE3 Aménagement, durabilité et actions publiques	Environnement & gouvernance des territoires	44	54
	Habitat, rénovations urbaines & normes environnementales	60	72
S3UE4 Droit & financement de l'urbanisme	Droit de l'urbanisme et de l'environnement	36	54
	Financement de l'aménagement	40	48
	Urbanisme opérationnel	36	48
S3UE5 Atelier 3	Montage et conduite de projet	48	48
S3UE6 Atelier 4	Aménagement rural et développement local	48	48
S4UE1 Atelier 5	Mise en situation professionnelle	24	24
	Epreuve de synthèse & prépa concours fonction publique terri	24	24
S4UE2 Atelier 6	Atelier d'urbanisme	56	56
S4UE3 Stage	Stage, conférence professionnelles et rapports	24	24
S4UE4 Mémoire	Mémoire professionnel		
Total annuel			

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	**Recrutement**	
☒CAP ☒BEP ☒BP ☒MC ☒Bac Pro ☒BTS ☒DUT ☒Autres : (Préciser) **Master professionnel**	☒Régional ☒ Interdépartemental (1) ☒ Départemental ☒ Local (1) **Nature** ☒ Production ☒ Service	N° Nomenclature : Date de l'arrêté de création du diplôme : N° d'habilitation : Arrêté du 3 décembre 2007 Intitulé exact du Diplôme : **MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE** **MENTION MENTION ENERGIE SOLAIRE**

(1)Préciser le site : Perpignan

STRUCTURE PEDAGOGIQUE			
	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif Maximum / Division			
Horaire Hebdomadaire Nombre de semaines Horaire Annuel		30 14 410	
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**410 heures**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ☒ 1 semaine sur 2
☒ 1 semaine sur 3
x Autre (à préciser) : (2)

Pour le 1er semestre (septembre à janvier) : 3 jours de formation en centre et 3 jours en entreprise sur les périodes de formation denses.
Pour le 2ème semestre (janvier à juin) : 2 jours en centre tous les 15 jours.

(2) Exposer les raisons : possibilité de lisser la totalité des heures en centre sur le 1er et le 2ème semestre. L'apprenti a donc la possibilité, suivant les contraintes pédagogiques et de son entreprises de répartir les volumes horaires sur l'année. Un parcours individualisé de formation sera établi avec son entreprise

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel

MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE
MENTION MENTION ENERGIE SOLAIRE

Unités d'enseignement	Matière	Volume horaire	Heure (eq TD)
S3UE1 Fondamentaux	Outils numériques pour les transferts de masse et de chaleur	30	35
	Simulations numériques avec des logiciels professionnels	30	35
	Métrologie et capteur	30	35
	Electronique et puissance	30	35
S3UE2 Modélisation et maitrise des systèmes	Projet numérique 1 écoulement & transfert de chaleur	30	35
	Projet numérique 2 modélisation des procédés	30	35
	CAO / DAO	30	35
S3UE3 Energie	Génie climatique	30	33
	Habitats solaires	30	35
	Centrales électriques solaires	30	35
	Energie solaire & environnement durable	30	35
S3UE4 Matériaux	Caractérisation des matériaux et propriétés	30	35
	Filières photovoltaïques	30	35
	Outils et logiciels en sciences des matériaux	30	35
	Stockage de l'énergie solaire	30	35
S3UE5 Socio économie	Outils pour le développement durable	30	35
	Génie de l'innovation	30	36
	Politiques publiques et développement durable	30	39
	Economie et développement durable	30	39
S4UE1 Stage	Projet professionnalisant / partenaires Université 3PU	0	0
	Stage en labo	0	0
TOTAL ANNUEL			

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	**Recrutement**	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ❑Master ☒Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☒ Production ☐ Service	N° Nomenclature : 1702010Q Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 12/06/2012 Intitulé exact du Diplôme : **Diplôme d'Ingénieur Spécialité Électronique et Informatique Industrielle option Systèmes Embarqués** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : Ecole Polytechnique Universitaire de Montpellier

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE			
	1ère année	**2ème année**	**3ème année**
Effectif minimum	7	7	7
Effectif Maximum	16	16	16
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35	35	35
Nombre de semaines	23	24	22
Horaire Annuel	632	596	601
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**1829**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
en moyenne 2 semaines /2 semaines

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Diplôme d'Ingénieur Spécialité Électronique et Informatique Industrielle option Systèmes Embarqués

Unité d'Enseignement	Volume horaire	Heure (eqTD)
Mathématiques pour l'ingénieur	60	75
Algorithmique & langage C	40	33.67
Automatique des systèmes linéaires	56	58.33
Logique et VHDL 1	23	20.58
Électronique linéaire	52	48.67
Économie générale	24	32.25
Communication écrite et orale	36	45
Anglais S5	28	28
Module professionnel 1	0	112.5
Analyse numérique	36	31
Fourier	18	22.5
Ondes	36	38
Modélisation des systèmes d'information	12	15
Informatique Embarquée	12	15
Travail collaboratif et collecticiels	6	7.5
Shell UNIX	8	5.33
Microcontrôleurs et microprocesseurs	40	33.67
Logique et VHDL 2	23	20.58
Fonctions de l'électronique 1	52	48.67
Métrologie	6	7.5
Organisation et fonctionnement des entreprises	24	32.25
L'entreprise et le droit	12	15
Anglais S6	28	28
Module professionnel 2	0	112.5
Statistiques et fonctions aléatoires	36	45
Calcul vectoriel & EDP	12	15
Traitement du signal 1 : Signaux	24	30
Systèmes à temps discret	48	46
Systèmes temps réel	36	34
Fonctions de l'électronique 2	48	46
Amplificateurs de puissance	14	21
Introduction à la gestion	24	24
Management de la qualité	24	24
Anglais S7	28	28
Module professionnel 3	0	90
Traitement du signal 2 : Filtres & DSP	48	46
Electromagnétisme	36	38
Linux embarqué	36	34

Alimentation embarquée	48	46
Convertisseurs CNA/CAN	6	9
Mobilité à l'international	52	52
Management de projets	24	24
Insertion professionnelle	24	24
Anglais S8	28	28
Module Professionnel 4	0	90
CAO / PCB / GPAO	52	34.67
Électronique pour les communications	46	42.67
Compatibilité Electro-Magnétique (CEM)	52	48.67
Anglais S9	28	28
Droit du travail	10.5	15.75
Informatique transversale	7.5	10.5
Conférences spécialisées MEA	12	12
Module professionnel 5	0	0
Réseaux IP	37	32.17
Programmation objet et modélisation	45	42.75
Graphes & algorithmique	12	18
Modélisation UML	36	38
Réseaux et bus de terrain	40	36.67
Synthèse de systèmes numériques	28	18.67
Vérification formelle	24	30
Outils de gestion pour l'ingénieur (ERP)	10.5	15.75
Anglais S10	28	28
Gestion de l'innovation	22.5	22.5
Module professionnel 6	0	0
Sûreté de fonctionnement des Systèmes Embarqués	24	30
Cryptographie & sécurité numérique	12	18
RFID	40	36.67
Test & JTAG	34	27.67
TOTAL ANNUEL	**1829**	**2268**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ❑Master pro ☒Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☒ Production ☐ Service	N° Nomenclature : 17025110 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 14/04/2009 Intitulé exact du Diplôme : **Diplôme d'Ingénieur spécialité Mécanique Structures Industrielles** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : Ecole Polytechnique Universitaire de Montpellier

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE			
	1ère année	**2ème année**	**3ème année**
Effectif minimum	7	7	7
Effectif Maximum	24	24	24
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35	35	35
Nombre de semaines	26	20	25
Horaire Annuel	593 (+ 92 heures mise à niveau)	571	636
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		1800	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
au démarrage 7 semaines / 7 semaines puis 5 semaines / 5 semaines puis 10 semaines / 10 semaines et 15 semaines / 15 semaines

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Diplôme d'Ingénieur spécialité Mécanique Structures Industrielles

Unité d'Enseignement	Volume horaire	Heure (eqTD)
Anglais	140	175
Approche sûreté	9	11,25
Automatisme et Automatique	32	41,26
BD / Modélisation	10	13,44
Bureau d'études	84	105
Bureau d'études DAO	30	37,5
Calcul d'appareil sous pression	75	94,5
Calcul par ordinateur - Algorithmique	20	25
Cas d'application scientifique	45	55,5
Céramiques et verres	24	30
Chimie	40	50
Chimie de la corrosion	4	5
CND	40	51,12
Collecticiel	1,5	2,25
Communication	12	15
Comp num ing	22,5	30,5
Comptabilité	36	45
Déchets nucléaires	8	10
Dégradation des matériaux	10	12,5
Droit	25	31,5
Droit du travail	7	8,75
Dudgeonnage	4	5
Economie	30	37,5
Electricité	50	63,56
Essais mécaniques	12	15,56
Expression	12	15
Fabrication autres alliages	4	5
Fabrication générale	16	20
Fabrication Laser	6	7,5
Fabrication soudée	74	93,06
Fabrication TIG orbital	4	5,28
Gestion	14	17,5
Gestion de la qualité	26	32,5
Gestion de production	30	37,5
GRH	30	38
Hygiène et sécurité	4	5
Jeux d'entreprise	20	25
Les joints d'Étanchéité	4	5
Management	20	25
Matériaux plastiques	18	22,5
Mathématiques	60	75
Mathématiques Appliquées	40	50,5
Mécanique des structures	50	62,5
Mécanique des fluides	28	35
Mécanique Milieu Continu	32	40
Mécanique rupture	6	7,5
Métallurgie acier inoxydables	8	10
Métallurgie autres alliages	48	60
Métallurgie du soudage	36	35
Métrologie grandes dimensions	8	10
Mise à niveau	92	115
MSI	20	25
Normalisation	20	23,5
Normalisation Nucléaire	12	15
Norme ATEX	4	5
Passeport informatique	6	7,605
Physique	60	75,25
Plaques et coques	15	19
Qualité, Gestion de projet	44	55
Radio activité appliquée	12	15
Radio protection	24	30
Rechargement	4	5
Résistance des matériaux	44	55
Sciences de la matière	40	50
Soudage des thermoplastiques	4	5
Soudage nucléaire	4	5
Soudage robotisé	12	15,28
Statistiques	20	25

Stratégie	20	25
Thermodynamique	20	25
Traitement de surface	16	20
Transferts Thermiques	30	25
TOTAL ANNUEL	**1892**	**2352**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ❑Master pro ☒Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) **Nature** ☒ Production ☐ Service	N° Nomenclature : 17034302 Date de l'arrêté de création/réhabilitation du diplôme : 12/06/2012 Intitulé exact du Diplôme : **Diplôme d'Ingénieur spécialité Sciences et Technologies de l'Eau option Eau et Génie Civil** Dominante ou option :

(1)Préciser le site : Ecole Polytechnique Universitaire de Montpellier

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	7	7	7
Effectif Maximum	24	24	24
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique	35	35	35
Nombre de semaines	31	23	15
Horaire Annuel	809	600	391
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**1800**	

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)
au démarrage 4 semaines / 10 semaines puis 7 semaines / 10 semaines puis 5 semaines / 20 semaines

(2) Exposer les raisons :
en liaison avec les impératifs métiers des entreprises et/ou l'assimilation des disciplines enseignées et/ou la mise en œuvre progressive des compétences

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Diplôme d'Ingénieur spécialité Sciences et Technologies de l'Eau option Eau et Génie Civil

Unité d'Enseignement	**Volume horaire**	**Heure (eqTD)**
Mathématique pour l'ingénieur	165	203.42
Informatique pour l'ingénieur	75	84,47
Génie des procédés et chimie	100	120,16
Hydrologie et hydraulique	105	119,02
Dimensionnement en génie civil	105	119,7
Techniques de construction et organisation	100	107,8
Projets transversaux	50	33
Sciences de l'action industrielle	50	75
Langues et communication	100	125
Qualité des eaux, traitements et épuration	100	114,96
Réseaux d’adduction et d’assainissement	50	70,8
Méthodes de dimensionnement	80	88,2
Construction et organisation de chantier	70	72,16
Ingénierie de projet	50	33
Sciences de l'action industrielle	100	150
Langues	100	100
L’eau dans la ville	100	128,38
Normalisation-structures-bureau d'études	100	90,28
Projet de fin d'études	100	66
Langues et Sciences de l’action industrielle	100	125
Projets	250	
TOTAL ANNUEL	**1800**	**2026,35**

Fiche pédagogique du diplôme

CFA : *Régional de l'Enseignement Supérieur*

FORMATION DE NIVEAU : ❑ V ❑ IV ❑ III ❑ II ☒ I

Diplôme	Recrutement	
❑CAP ❑BP ❑MC ❑Bac Pro ❑BTS ❑DUT ❑Licence pro ❑Master pro ☒Ingénieur ❑TH ❑Autres : *(Préciser)*	☒ Régional ☐ Interdépartemental (1) ☐ Départemental ☐ Local (1) Nature ☐ Production ☐ Service	N° Nomenclature : 1701130B Date de l'arrêté de création du diplôme : Avis n° 09/04-03 de la CTI en date du 25/02/2012 Intitulé exact du Diplôme : **Diplôme d'ingénieur Chimiste** Dominante ou option : Chimie-Santé ; Chimie-Matériaux ; Environnement

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

	1ère année	2ème année	3ème année
Effectif minimum	**8**	**8**	**8**
Effectif Maximum	**20**	**20**	**20**
Horaire Hebdomadaire Enseignement général Enseignement technique Nombre de semaines Horaire Annuel	35 23 805	35 23 805	35 22 370
TOTAL HORAIRE DU CYCLE DE FORMATION		**1980 ***	

***176 h d'autoformation sur les 2 premières années.**

RYTHME D'ALTERNANCE : ❑ 1 semaine sur 2
❑ 1 semaine sur 3
☒ Autre (à préciser) (2)

(2) Exposer les raisons :

1ère année et 2ème année :
De Septembre à fin février de l'année suivante : alternance 3 semaines à l'ENSCM et 4 semaines en entreprise
De mars à août : 6 semaines à l'ENSCM, 4 semaines en entreprise, 5 semaines à l'ENSCM et 11 semaines en entreprise.

3ème année : 2 semaines à l'ENSCM suivies de 14 semaines en entreprise puis 2 semaines à l'ENSCM et 26 semaines en entreprise.Les rythmes d'alternance de la 1ère et 2ème année sont compatibles avec les besoins des entreprises interrogées et permettent de limiter les déplacements des apprentis entre le lieu de formation et l'entreprise. Les rythmes d'alternance de la 3ème année permettent une mutualisation des enseignements de la formation sous statut apprentis avec ceux de la formation sous statut étudiant. Ils permettent par ailleurs de satisfaire à l'une des exigences de la Commission des Titres d'Ingénieur concernant l'existence d'une période longue en entreprise en fin de cursus.

OBSERVATIONS : Le CFA devra joindre un tableau énumérant les différentes disciplines avec le nombre d'heures annuel.

Diplôme d'ingénieur Chimiste

	unité d'enseignement	Volume horaire	heure (eqTD)
1AS5	Sciences et Techniques de l'Ingénieur	255	312,50
	Mathématiques	16	16,00
	Chimie des solutions	16	16,00
	Chimie organique générale	10	10,00
	Stéréochimie en chimie organique	10	10,00
	Thermodynamique chimique	31	31,00
	TP de thermodynamique chimique	18	18,00
	Cinétique chimique, catalyse homogène et hétérogène	20	20,00
	TP de cinétique chimique, catalyse homogène et hétérogène	18	18,00
	Génie des procédés : bilans, mécanique des fluides et transferts	27	27,00
	Mécanique quantique, chimie théorique et modélisation	27	27,00
	TP de mécanique quantique, chimie théorique et modélisation	24	24,00
	Spectroscopie vibrationnelle et électronique	20	20,00
	Analyse structurale RMN et masse	18	18,00
	Développement de l'Ingénieur manageur	63	89,50
	LV1 - anglais	15	15,00
	LV2	11	11,00
	Découverte du monde de la recherche	4	4,00
	Découverte du monde de l'entreprise	8	8,00
	Sécurité et de la perception au stress	10	10,00
	Initiation à la bibliographie	9	9,00
	Méthodologie de l'expérimentation et plans d'expériences	3	3,00
1AS6	Sciences et Techniques de l'Ingénieur	162	192,50
	Génie des procédés : opérations unitaires et génie de la réaction chimique	38	38,00
	TP de génie des procédés : opérations unitaires et GRC	18	18,00
	Chimie analytique et instrumentation	18	18,00
	TP de chimie analytique et instrumentation	18	18,00
	Analyse structurale RMN et masse	18	18,00
	Électrochimie	25	25,00
	TP d'électrochimie	27	27,00
	Sciences et Techniques de Spécialités	115	147,00

	Réactivité fonctionnelle en chimie organique	33	33,00
	TP de synthèse organique	27	27,00
	Chimie hétérocyclique et aromatique	14	14,00
	Généralités sur les matériaux organiques	8	8,00
	TP de matériaux organiques	9	9,00
	Chimie inorganique	8	8,00
	Chimie et environnement	16	16,00
	Développement de l'Ingénieur Manageur	34	51,00
	LV1 - anglais	15	15,00
	LV2	11	11,00
	Méthodologie de l'expérimentation et plans d'expériences	8	8,00
	Autoformation	176	
2AS7	Sciences et Techniques de Spécialités	208	260,50
	Synthèse organique: principe et outils généraux	23	30,50
	Chimie organométallique	24	33,00
	Biochimie enzymologique et métabolique	26	35,00
	Macromolécules biologiques et biologie moléculaire	20	26,00
	TP de macromolécules biologiques et biologie moléculaire	36	36,00
	Chimie des polymères	10	15,00
	TP de chimie des polymères	18	18,00
	Étude du solide cristallin	16	20,00
	Élaboration et propriétés des matériaux inorganiques	17	24,00
	Molécules issues de ressources renouvelables	10	15,00
	Analyse des cycles de vie	8	8,00
	Développement de l'Ingénieur Manageur	84	103,50
	LV1 - anglais	15	15,00
	LV2	11	11,00
	Informatique	30	30,00
	Techniques d'expression pour convaincre	14	14,00
	Sécurité des procédés	6	6,00
	Gestion de projets	8	8,00
2AS8	Sciences et Techniques d'Option : une option au choix parmi les 2 suivantes (Chimie-Santé ou Chimie-Matériaux-Environnement)		
	Bibliographie et projet de spécialité	76	76,00
	Chimie-Santé	105	143,00
	Hétérochimie	18	24,00
	Réactivité fonctionnelle avancée	18	24,00

	Synthèse organique avancée	19	25,00
	Mécanismes spécifiques	16	22,00
	Anticorps: aspects thérapeutiques et diagnostiques	17	24,00
	Cibles thérapeutiques et pharmacologie	17	24,00
	Chimie-Matériaux-Environnement	120	178,00
	Observation et caractérisation des matériaux	15	15,00
	Chimie colloïdale	18	18,00
	Matériaux polymères	19	19,00
	Les polluants	7	7,00
	Analyse de l'environnement	12	12,00
	Biotechnologie environnementale	10	10,00
	Photochimie et environnement	12	12,00
	Chimie du nucléaire	12	12,00
	Matériaux catalytiques et catalyse	15	15,00
	Développement de l'Ingénieur Manageur	96	131,00
	LV1 - anglais	15	22,50
	LV2	11	16,50
	Planification de projet	6	7,00
	Management et communication	12	15,00
	Management des organisations	10	11,00
	Gestion de la chaîne logistique	8	12,00
	Industrialisation et gestion de production	18	27,00
	Bilan de compétences, projet professionnel	16	20,00
	Autoformation	176	
Sciences et Techniques d'Option : une option au choix parmi les 7 suivantes			
3A S9	Chimie Biologie Santé	224	311,00
	Acides aminés, peptides et sucres	16	24,00
	Spectrométrie de masse et protéomique	16	24,00
	Signalisation	18	27,00
	Synthèses stéréosélectives	16	24,00
	Projet d'option : travail encadré de recherche	50	50,00
	Chimie médicinale et cibles thérapeutiques	36	54,00
	Conception, vectorisation et ciblage de médicaments	36	54,00
	Pharmaco-cinétique et pharmacotoxicologie	36	54,00
	Chimie Organique Fine	223	299,50
	Synthèses stéréosélectives	16	24,00
	Synthèse multi-étapes	16	24,00
	Nouveaux réactifs organométalliques en synthèse	16	24,00

	Réactifs d'hétérochimie en synthèse	16	24,00
	Acides aminés, peptides et sucres	16	24,00
	Réactions supportées et chimie combinatoire	22	33,00
	Matériaux moléculaires	16	24,00
	Biocatalyse	8	12,00
	Agrochimie. Protection des cultures	11	16,50
	Spectrométrie de masse	8	12,00
	Cosmétologie et parfums	8	12,00
	Projet d'option, initiation à la recherche	70	70,00
	Ingénierie des Principes Actifs Naturels	220	270,50
	Les molécules actives issues du monde végétal et leur valorisation	13	14,50
	Extraction par solvant et fluides supercritiques	6	7,50
	Techniques de séparation (chromatographie industrielle, procédés membranaires …)	24	36,00
	Projet d'option : création d'entreprise autour du développement d'un produit innovant	90	90,00
	Physico-chimie des systèmes colloïdaux	27	40,50
	Formes et procédés dans les domaines pharmaceutiques et cosmétiques	60	82,00
	Chimie des Matériaux	227	295,05
	Matériaux composites	14	21,00
	Matériaux céramiques	18	27,00
	Devenir et dégradation des matériaux polymères	11	16,05
	Matériaux moléculaires	16	24,00
	Matériaux métalliques	18	27,00
	Polymères pour la santé	18	27,00
	Revêtement, surface et adhésion	6	9,00
	Élaboration et mise en œuvre des polymères	18	27,00
	Projet d'option : création d'entreprise autour du développement d'un produit innovant et initiation à la recherche	70	70,00
	Grandes applications industrielles des polymères	18	27,00
	Conception assistée par ordinateur	20	20,00
	Dépollution et Gestion de l'Environnement	233	302,00
	Traitement et valorisation des déchets solides	16	24,00
	Projet d'option : plan vert	70	70,00
	Procédés membranaires	11	16,50
	Traitement des effluents liquides	12	18,00
	Traitement de l'air	22	33,00
	Catalyse hétérogène et protection de	11	16,50

	l'environnement		
	Techniques analytiques avancées	14	21,00
	Écologie générale	10	15,00
	Gestion de l'environnement	39	58,50
	Éco-conception	28	29,50
	Chimie et Bioprocédés pour un Développement Durable	332	397,50
	Connaissance de la matière première	13	19,50
	Sélection et amélioration des agroressources	19	26,50
	Biotechnologie microbienne et enzymatique	22	33,00
	Fragmentation, fractionnement	21	30,00
	Socio-économie et réglementation	16	24,00
	Système de management et d'organisation de la production	43	49,50
	Biocarburants et énergie	12	18,00
	Biomatériaux polymères biomolécules	16	24,00
	Analyse des cycles de vie et écobilans	30	33,00
	Projet d'option tuteuré	140	
	Chimie et Bioprocédés pour un Développement Durable	259	323,50
	Thermodynamique et cinétique en extraction liquide-liquide	8	12,00
	Chimie des solutions appliquée aux actinides	22	29,50
	Eléments de base en radioactivité	20	26,50
	Ingéniérie du démantèlement	34	45,00
	Chimie de l’amont du cycle	22	33,00
	Comportement à long terme : matrices vitreuses	20	30,00
	Procédés membranaires	11	16,50
	Procédés de traitement et de conditionnement des déchets	22	31,00
	Autoformation	100	
	Développement de l'Ingénieur Manageur	110	148,00
	LV1 - anglais	15	22,50
	LV2	7	10,50
	Techniques de recherche d'emploi et insertion professionnelle	18	27,00
	Management d'équipe	14	17,50
	Bases juridiques, propriétés industrielle	32	34,50
	Droit du travail	12	18,00
	Marketing	12	18

2.2 Coûts des formations par apprentissage[68]

Intitulé	N° Nomenclature	Coût annuel de formation par apprenti	Nbre d'H	Coût horaire apprenti
Diplôme de Comptabilité et gestion 2e et 3e année	26031403	4 735,00 €	549	8,62 €
Diplôme supérieur de Comptabilité et gestion	16031401	3 658,00 €	507	7,21 €
DUT Génie Civil Construction Durable 2e année	35023001	8 400,00 €	830	10,10 €
DUT Génie Électrique et Informatique Industrielle	35025506	11 078,00 €	1354	16,36 €
DUT Gestion des Entreprises et des Administrations option Gestion et Management des Organisations	35031001	7 578,00 €	1216	12,46 €
DUT Gestion des Entreprises et des Administrations option Gestion Comptable et Financière	35031002	7 085,00 €	662	10,70 €
DUT Techniques de Commercialisation (Béziers)	35031201	10 223,00 €	1530	13,36 €
DUT Techniques de Commercialisation (Montpellier)	35031201	9 166,00 €	1575	11,64 €
Licence Droit, économie, gestion mention sécurité, environnement, qualité 3e année	20512802	6 015,00 €	565	10,65 €
Licence Droit, Économie, Gestion mention Administration Publique 3e année	20531015	3 276,00 €	528	6,20 €
Licence Sciences, Technologies, Santé mention Management pour les Sciences et Technologies 3e année	20520007	5 200,00 €	432	12,04 €
Licence Professionnelle Bâtiment et Construction spécialité Gestion technique de patrimoine Immobilier Social	2523017	8 106,00 €	570	14,22 €
Licence Professionnelle Droit Économie Gestion	25012806	6355,00 €	470	13,52 €

[68] *Les coûts de formation par apprenti doivent être établis en application de la matrice régionale. Pour les nouvelles formations, il convient d'indiquer un coût prévisionnel. Les renseignements des colonnes n° nomenclature et intitulé du diplôme sont identiques à celles de l'imprimé précédent.*

mention Économie Gestion spécialité Assistant juridique				
Licence Professionnelle Gestion de la Production Industrielle spécialité Développeur de Projets Industriels	25020057	10 093,00 €	582	17,34 €
Licence Professionnelle Gestion de la Production Industrielle spécialité Maintenance Industrielle et Matériaux en Milieux Contraints	25020083	8 453,00 €	606	13,95 €
Licence Professionnelle Industrie Agro-Alimentaire, Alimentation spécialité Qualité, Sécurité et Impact sur l'Environnement de l'Aliment et son Emballage	25022139	7 300,00 €	551	13,25 €
Licence Professionnelle Industrie Agro-Alimentaire, Alimentation spécialité Nutrition et Alimentation Humaine	25022140	7 200,00 €	589	12,22 €
Licence Professionnelle Biotechnologies spécialité Biologie Analytique et Expérimentale, Pharmaco-génomique et Diagnostic	25022261	8 300,00 €	580	14,31 €
Licence Professionnelle Génie Civil et Construction spécialité Projeteur CAO/DAO, Multimédia dans le BTP	25023002	7 926,00 €	555	14,28 €
Licence Professionnelle Génie Civil et Construction spécialité Contrôle et Expertise du Bâtiment	25023207	9 044,00 €	620	14,59 €
Licence Professionnelle Habillement, Mode, Textile spécialité Création, Conception et Développement de Produits Textiles et Dérivés	25024104	9 356,00 €	700	13,37 €
Licence Professionnelle Structures Métalliques spécialité Assemblages Soudés	25025401	8 635,00 €	624	13,84 €
Licence Professionnelle Électricité et Électronique spécialité Métiers de la Mesure de l'Instrumentation et du Contrôle	25025520	9 402,00 €	631	14,90 €

Licence Professionnelle Électricité et Électronique spécialité Gestion de Solutions Énergies Renouvelables et innovantes pour le Bâtiment	25025535	6 613 €	514	12,87 €
Licence Professionnelle Management des Organisations spécialité Entrepreneuriat des Métiers de l'Artisanat	25031049	8 084,00 €	630	12,83 €
Licence Professionnelle Commerce spécialité Gestion des Achats dans le Secteur Public	25031296	7 068,00 €	565	12,51 €
Licence Professionnelle Management Des Organisations spécialité Responsable De Portefeuille Client En Cabinet D'expertise Comptable	25031404	5 129,00 €	650	7,89 €
Licence Professionnelle Gestion des Ressources Humaines spécialité Gestion du Temps de Travail et des Rémunérations	25031523	6 467,00 €	520	12,44 €
Licence Professionnelle Management Des Organisations spécialité Gestion de la Paie et du Social	25031529	8 990,00 €	504	17,84 €
Licence Professionnelle Ressources documentaires et bases de données spécialité Management des ressources numériques	25032505	5 900,00 €	527	11,19 €
Licence Professionnelle Réseaux et Télécommunications spécialité Intégration des Systèmes Voix et Données	25032672	9 820,00 €	654	15,01 €
Licence Professionnelle Réseaux et Télécommunications spécialité Administration et Sécurité des Réseaux	25032677	9 123,00 €	656	13,91 €
Licence Professionnelle Hôtellerie et Tourisme spécialité Management des Unités de Restauration	25033418	9 161,00 €	730	12,55 €
Licence Professionnelle Protection de l'Environnement spécialité	25034315	9 913,00 €	610	16,25 €

Métiers du Démantèlement, des Déchets, de la Dépollution et de la Maîtrise des Risques Industriels				
Licence Professionnelle Protection de l'Environnement spécialité Métiers des Risques et des Impacts Environnementaux	25034316	11 028,00 €	673	16,39 €
Licence Professionnelle Protection de l'Environnement spécialité Gestion Automatisée des Systèmes de Traitement des Eaux	25034318	7 511,00 €	620	12,11 €
Licence Professionnelle Automatique et Informatique Industrielle spécialité Vision Industrielle	250 EN COURS DE CODIFICATION	7 400,00 €	490	15,10 €
Licence Professionnelle Systèmes Informatiques et Logiciels spécialité Progiciels et Systèmes de Gestion Intégrés	2503260J	10 002,00 €	570	17,55 €
Licence Professionnelle Industries Chimiques et Pharmaceutiques spécialité Chimie et Procédés Appliqués au Cycle du Combustible Nucléaire	25022265	5 692 €	560	10,16 €
Licence Professionnelle Management des Organisations spécialité Management Durable des Organisations	25031066	6 405 €	611	10,48 €
Licence Professionnelle Management des Organisations spécialité Management des Organisations de Sports et Loisirs	25031065	5 633 €	510	11,04 €
Licence Professionnelle Management des Organisations spécialité Management des Opérations Logistiques de Distribution	En cours de codification	5 078 €	600	8,46 €

Master Sciences, Technologies, Santé mention Environnement, Risques spécialité Risque Nucléaire 2e année	135222702	5 702 €	414,5	13,76 €
Master Sciences Technologies Santé mention Écologie Biodiversité spécialité Biodiversité Evolution 2e année	13511807	6 417,00 €	512	12,53 €
Master Sciences Technologies Santé mention Eau spécialité Gestion des Littoraux et des Mers	13511809	8 400,00 €	875	19,20 €
Master Sciences Technologies Santé mention Eau spécialité Eau-Ressource	13511810	6 900,00 €	980	14,08 €
Master Sciences Technologies Santé mention Eau spécialité Contaminants Eau Santé	13511811	8 400,00 €	900	18,66 €
Master Sciences Humaines et Sociales mention Psychologie spécialité psychologie du travail et des Organisations 2e année	13512401	5 300,00 €	525	10,10 €
Master Droit Économie Gestion mention environnement risque spécialité Protection des personnes, des biens et de l'environnement	13512818	3 271,00 €	470	6,96 €
Master Sciences Technologies Santé mention Biologie Santé spécialité Pharmacie Industrielle 2e année	13522215	9640,00 €	400	24,10 €
Master Droit, Économie, Gestion Mention Management des Technologies spécialité Management des Technologies de l'Information	13531065	6 663,00 €	834	15,98 €
Master Droit, Économie, Gestion Mention Management des Technologies spécialité Management des Universités et Technologies de l'Information 2e année	13531083	7 233,00 €	430	16,82 €
Master Droit Économie Gestion mention Marketing	13531248	6 007,00 €	400	15,02 €

et vente spécialité Marketing et Relation Client 2e année				
Master Droit Économie Gestion mention Marketing et Vente spécialité Négociation et Direction d'Équipes Commerciales 2e année	13531251	6853,00 €	400	17,13 €
Master Droit Économie Gestion mention Marketing et Vente spécialité Commerce des Vins 2e année	13531252	7362,00 €	420	18,40 €
Master Droit économie, gestion mention audit, contrôle, finance spécialité audit et contrôle interne des organisations publiques 2e année	13531426	3 453,00 €	400	8,63 €
Master Droit, Économie, Gestion mention Audit, Contrôle, Finance spécialité Comptabilité, Contrôle, Audit 2e année	13531427	8 222,00 €	400	20,56 €
Master Droit Économie Gestion mention Audit Contrôle Finance spécialité Contrôle de Gestion et Nouveaux Systèmes Technologiques 2e année	13531434	6 240,00 €	400	15,60 €
Master Droit Économie Gestion mention Management des Ressources Humaines et du Développement Social spécialité Gestion Stratégique des Ressources Humaines	13531509	5 726,00 €	1169	9,80 €
Master Droit Économie Gestion mention Management des Ressources Humaines et du Développement Social spécialité Développement Social	13531530	4 800,00 €	1225	7,84 €
Master Sciences Humaines et Sociales mention Information et communication spécialité Pragmatique de la communication 2e année	13532026	5 900,00 €	525	11,24 €
Master Sciences Technologies Santé mention Biologie Santé spécialité Ingénierie pour la Santé 2e année	13533103	4 757,00 €	420	11,33 €

Sciences Technologie Santé mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives SPE Activités Physiques pour la santé 2e année	13533509	5726,00 €	400	14,31
Master Droit Économie Gestion mention Administration Économique et Sociale spécialité Management public 2e année	1353100A	5 168,00 €	420	12,30 €
Master Droit Économie Gestion mention Management Entrepreneuriat et Stratégie spécialité Management des Organisations et Développement Responsable2e année	1353100B	5 418,00 €	502	10,79 €
Master Droit Économie Gestion mention Management Entrepreneuriat et Stratégie spécialité Conseil en management Organisation et Stratégie 2e année	1353100C	5 544,00 €	400	13,86 €
Master Droit Économie Gestion mention Management Entrepreneuriat et Stratégie spécialité Management Hôtellerie – Tourisme 2e année	1353100D	5 996,00 €	400	14,99 €
Master Droit, Économie, Gestion Mention Management des Technologies spécialité Création de Jeune Entreprise Innovante et Management de Projet Innovant	1353100E	5 400,00 €	908	11,89 €
Master Droit Économie Gestion mention Droit Public spécialité Droit des Finances Publiques et Fiscalité 2e année	13512861	4 330,00 €	516	8,39 €
Master Droit Économie Gestion mention Audit Contrôle Finance spécialité Finance 2e année	13531355	6 296,00 €	400	15,74 €
Master sciences, technologies, santé mention énergie solaire 2e année			410	

Master sciences humaines et sociales mention géographie et aménagement durable spécialité urbanisme, habitat, aménagement durable 2e année	13512005		610	
Master droit, économie, gestion mention management spécialité commerce international	13531253		450	
Diplôme d'Ingénieur spécialité Mécanique Structures Industrielles	17025110	9 469,00 €	1 892	15,01 €
Diplôme d'Ingénieur spécialité Sciences et Technologies de l'Eau option Eau et Génie Civil	17034302	10 227,00 €	1 800	17,04 €
Diplômr d'Ingénieur Chimiste options Chimie Santé, chimie matériaux, environnement	1701130B	13 151,00 €	582	22,60 €
Diplôme d'Ingénieur Spécialité Électronique et Informatique Industrielle option Systèmes Embarqués	1702010Q	13 533,00 €	1 829	22,20 €
Licence professionnelle Sciences Technologies Santé mention Sciences de la terre et de l'Environnement spécialité Qualité des Aliments et de l'Environnement				
Licence professionnelle management des organisations spécialité gestion des petites organisations durables	25031038	3 950 €	600	6,58 €
Licence professionnelle systèmes informatiques et logiciels spécialisé système d'information géographique orienté web	25032017	3 700 €	600	6,17 €
Licence professionnelle systèmes informatiques et logiciels spécialisé traitement de l'information géographique	25032610	3 700 €	600	6,17 €
Licence professionnelle métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière spécialité collaborateur comptable et financier	25031413	4 200 €	600	7 €
Licence professionnelle logistique spécialité management et gestion des activités de logistique internationale	25031122	3 950 €	420	9,40 €
Licence professionnelle aménagement du territoire et urbanisme spécialité gestion et aménagement durable des espaces et des ressources	25034002	3 800 €	525	7,23 €

ANNEXE 2 : ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

2.1 Formations par apprentissage assurées par le CFA[69]

Diplôme	Intitulé de la Formation	Nombre d'années de formation	Mixage des publics Préciser par Oui ou Non	Niveau de formation [70]	N° de nomenclature	Localisation			Effectif conventionné par année de formation					
						Établissement d'accueil *à préciser si différent du site du CFA*	Lieu de formation	Code INSEE lieu de formation	1ère année		2ème année		3ème année	
									Mini [71]	Maxi	Mini [10]	Maxi	Mini [10]	Maxi
Exemple donné à titre indicatif :														

[69] *Une fiche pédagogique par diplôme ou titre homologué en annexe*
[70] *5, 4, 3, 2 ou 1*
[71] *Effectif minimum conventionné : conformément à l'article 15 de la convention, l'effectif est fixé à 7 apprentis sauf dérogations particulières*

ANNEXE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

La Région peut participer au financement du fonctionnement du CFA par l'attribution :

- d'une subvention annuelle de fonctionnement liée aux frais de fonctionnement pédagogiques du CFA (1),

- d'une subvention annuelle forfaitaire liée à la participation aux frais de transport de restauration et d'hébergement des apprentis (2),

- d'une subvention annuelle forfaitaire liée à l'achat du 1er équipement des apprentis (3),

- de subventions spécifiques inscrites dans le cadre du projet d'établissement (4).

Le versement des subventions est conditionné à la transmission des pièces justificatives de paiement spécifiées dans la convention attributive de financement.

De plus, selon les dispositifs le versement de l'avance relative à l'exercice N peut également être conditionné à la réception des bilans relatifs à l'exercice N-1.

1 - RÈGLES APPLICABLES AU CALCUL DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT

1.1 Modalités de calcul de la subvention annuelle de fonctionnement

1.1.1 Dispositions générales

Lorsque les recettes sont insuffisantes à la couverture des besoins de fonctionnement de l'activité de formation par apprentissage, la Région participe par le biais d'une subvention de fonctionnement.

Conformément aux articles R6233-9 à R6233-11 du Code du Travail, le calcul de la subvention annuelle de fonctionnement qui sera versée, le cas échéant, au CFA ou à l'établissement d'enseignement de formation et de recherche pour une section d'apprentissage est effectué sur la base du nombre d'apprentis accueillis par le CFA ou la section d'apprentissage.

L'effectif pris en compte est celui de l' « enquête 51 » arrêté au 1er janvier de l'année budgétaire considérée. L'accueil d'apprentis supplémentaires lié aux ouvertures de sections ou de classes supplémentaires présentées dans le cadre du projet d'établissement du CFA fera l'objet d'un avenant à la subvention annuelle de fonctionnement.

Le montant annuel de la subvention de fonctionnement est établi en trois temps :

- **Premier temps :** Afin de permettre aux CFA de disposer, en début d'exercice budgétaire N, d'une trésorerie suffisante pour faire face à leurs charges de fonctionnement, la Région propose au vote du Conseil Régional la reconduction du montant de la subvention annuelle de fonctionnement N-1 sous réserve de la réception (avant le 31/10/N-1) des orientations budgétaires N et de la lettre de demande de financement.

- **Deuxième temps** : Le montant annuel de la subvention de fonctionnement de l'exercice N est réajusté par voie d'avenant, à la hausse ou à la baisse, en fonction des effectifs réellement accueillis par le centre au 1er janvier de l'exercice budgétaire N (enquête 51) et suite à la réception du Budget Prévisionnel du CFA (avant le 31/01/N).

- **Troisième temps :** Le montant de la subvention annuelle de fonctionnement peut également être réajusté en fonction des effectifs supplémentaires liés aux ouvertures de sections ou de classes supplémentaires présentées dans le cadre du projet d'établissement du CFA et suite à la réception du budget rectifié N du CFA (avant le 31/10/N).

Le montant plafond de la subvention annuelle de fonctionnement est calculé sur la base du budget de référence du CFA, établi à partir des barèmes de coûts annuels de formation suivants :

				Effectif	Coefficient	Coûts
Niveau	Tertiaire					-
	Production					-
Niveau			ProBac			-
						-
	Production		ProBac			-
						-
Niveau						-
						-
Niveau						
Niveau						-
						-
Budget						(a) Sommes des coûts

Les barèmes de référence pourront être réévalués par la Région en tenant compte de l'évolution des coûts de formation des CFA.

Pour chaque formation, le produit des effectifs et du barème de référence détermine le budget de référence du CFA.

Le budget de référence constitue la base de subventionnement du CFA par la Région qui appliquera au montant des dépenses de formation ainsi calculées un coefficient de prise en charge.

Le coefficient de prise en charge tient compte de la capacité de l'organisme gestionnaire à mobiliser des ressources propres (taxe d'apprentissage, participation de l'organisme gestionnaire, fonds de l'alternance, taxe parafiscale, autres ressources).

La Région ne sera pas tenue de contribuer au financement de charges dépassant le montant du budget de référence.

L'organisme gestionnaire prend financièrement à sa charge la partie des coûts de fonctionnement dépassant le budget de référence. Ces surcoûts relèvent en effet de décisions de gestion : durées de formation supérieures aux durées légales, mise en œuvre de moyens pédagogiques particuliers.

1.1.2 Dispositions particulières

Lors du calcul du budget de référence, des coefficients d'ajustement peuvent être appliqués aux barèmes de coûts de formation pour tenir compte de la spécificité de certaines formations, de certains CFA ou de situations conjoncturelles particulières.

Les conditions d'application des **coefficients d'ajustement** sont les suivantes :

a) Nombre d'apprentis par section en deçà du seuil minimum conventionné pour les raisons suivantes :

- **ruralité** *:*Attribution d'un coefficient structurel applicable à l'ensemble des formations d'un CFA, dont le taux est établi lors du renouvellement de la convention quinquennale.

- **baisse conjoncturelle d'effectif** : Lorsque l'effectif s'établit en dessous du seuil minimum conventionné, ce seuil sert de base de calcul de la subvention pendant au plus deux années.

- **formations rares** : Il s'agit de formations régionales uniques dont le maintien est souhaité par la Région et la profession. Lorsque l'effectif s'établit en dessous du seuil minimum conventionné celui-ci sert de base au calcul de la subvention. La liste de ces formations est établie en accord avec les autorités académiques d'inspection de l'apprentissage.

b) Démarrage d'une nouvelle section : La première promotion d'un diplôme nouvellement créé fait l'objet d'une majoration de **25%** des barèmes régionaux.

c) Matière d'œuvre coûteuse : Pour les formations nécessitant la mise en œuvre de moyens matériels et de matière d'œuvre coûteuse, un coefficient d'ajustement est appliqué pour rapprocher les barèmes pris en compte pour le calcul de la subvention de la réalité des coûts. La liste de ces formations est établie en accord avec les autorités académiques d'inspection de l'apprentissage.

d) Coefficient conjoncturel : Afin d'amortir les variations d'effectif liées à un ralentissement ou un accroissement sensible de l'activité, la Région peut attribuer un coefficient conjoncturel applicable à l'ensemble des formations d'un CFA et dont le taux est modulable entre **90 % et 110 %** en fonction des évolutions d'effectif constatées.

Les coefficients d'ajustement spécifiques sont arrêtés par la convention ou un avenant, ils figurent au paragraphe (1.1.3).

1.1.3 Variables propres au CFA

- **Coefficient de prise en charge du CFA**

36 %

La Région fixe son niveau d'intervention en tenant compte des ressources (article 17) dont l'organisme gestionnaire dispose pour le financement de son CFA.

Le coefficient de prise en charge pourra être réévalué, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'évolution des autres ressources du CFA.

- **Coefficients d'ajustement**

Coefficients d'ajustement	**Taux**
Ruralité	……%
Formations rares : Section …… Section…… Section……	 ……% ……% ……%
Section(s) à matière d'œuvre coûteuse : Section …… Section…… Section……	 ……% ……% ……%

Ces coefficients pourront faire l'objet d'une mise à jour annuelle.

1.2 Modalités de versement de la subvention annuelle de fonctionnement

Le paiement de la subvention annuelle de fonctionnement sera effectué en trois versements :

1ére échéance : 50 % en début d'année après signature de la convention attributive de subvention et sur présentation d'une demande de paiement,

2ème échéance : 40 % à partir du mois de juin sur présentation d'une demande de paiement,

3ème échéance : le solde à partir du mois de décembre sous réserve de la présentation du compte financier de l'année N-1 et réponses aux éventuelles observations émises par les services de la Région.

Les conditions de paiement et de contrôle de la subvention annuelle de fonctionnement seront précisées dans l'acte attributif établi annuellement lors du vote de la subvention.

1.3 Gestion des excédents et des déficits de fonctionnement

1.3.1. Les recettes sont supérieures aux besoins de fonctionnement du Centre :

Le CFA doit demander à la Région, l'autorisation expresse de conserver tout ou partie de l'excédent de fonctionnement.

Les ressources non utilisées pourront permettre **après accord de la Région** :

- L'apurement des déficits antérieurs,
- La mise en réserve d'un montant plafond correspondant à 2 mois de fonctionnement ,
- Le financement du fonctionnement de l'exercice suivant. L'excédent ira en réduction de la subvention annuelle de fonctionnement de la Région pour le nouvel exercice,
- Le financement de projets d'investissements, d'équipements

Les excédents devront être constatés comptablement et clairement identifiables.

A ce titre, le CFA devra renseigner lors de la transmission des comptes financiers l'annexe type selon le format de présentation défini par la Région.

Le CFA devra joindre tous les ans en même temps que ses comptes annuels transmis à la Région :

- Le tableau de suivi des résultats et la proposition d'affectation du résultat clôturé (selon modèle présenté ci après),
- Le tableau de suivi des résultats et la proposition d'affectation acceptée ou ajustée par la région au titre du résultat de l'exercice précédent.

Si le CFA dispose d'un commissaire aux comptes, ces deux états devront être certifiés.

Dans l'éventualité où le CFA ne transmettrait pas ces états dans les délais, la Région pourra considérer que la totalité des résultats accumulés sont à reporter et viendront donc en réduction de la subvention annuelle de fonctionnement de la Région pour le nouvel exercice ou bien un titre de recettes sera émis.

Tableau type de gestion de suivi des résultats :

Clôture comptable exercice clos

Tableau de suivi des résultats du CFA et proposition d'

Recensement des résultats à	Compte compte	Montant
Réserve légale		
Réserves libres et autres réserves		
Report		
Résultat de l'exercice		
Taxe d'apprentissage à verser		
Total à affecter		

Affectation proposée	Affectation décidée au titre des exercices précédents	Affectation proposée titre exercice clos	Total
Affectations sur fonds de réserve			
Affectation pour faire face à des investissements en propre (autofinancement)			
Report qui viendra en déduction prochaine subvention de la Région			
Total affecté			

Vérifier que total disponible = total affecté

Accord Régions sur cette affectation proposée

Affectation corrigée par Région	Affectation décidée au titre des exercices précédents	Affectation décidée au titre exercice clos	Total
Affectations sur fonds de réserve			
Affectation pour faire face à des investissements en propre (autofinancement)			
Report qui viendra en déduction prochaine subvention de la Région			
Total affecté			

Vérifier que total disponible = total affecté

1.3.2 Les recettes sont inférieures aux besoins de fonctionnement du CFA

La subvention annuelle accordée par la Région ne pourra faire l'objet d'ajustement qu'en cas de diminution constatée des ressources autres que la subvention régionale indépendamment des efforts de l'organisme gestionnaire pour les maintenir.

Tout déficit fera l'objet d'une analyse approfondie des comptes du CFA avec la Région et devra être accompagné d'un plan de mise en œuvre de retour à l'équilibre des comptes par l'organisme gestionnaire du CFA.

Il peut arriver que le CFA soit confronté à des difficultés allant au-delà des simples aléas conjoncturels. Les déséquilibres structurels auxquels il est confronté nécessitent un plan d'actions spécifiques.

Une procédure spécifique est alors enclenchée. Elle s'articule de la façon suivante :

1ère étape : Identification du CFA à risques

Le CFA peut être considéré comme présentant des risques à partir d'une analyse multicritères pouvant être menée soit par le CFA soit par la Région dans le cadre de son suivi administratif et financier des CFA.

Parmi les critères pouvant inciter à classer le CFA dans la catégorie des risques :

- Persistance de pertes significatives
- Dégradation récurrente de la capacité d'auto financement
- Des coûts pédagogiques par apprenti significativement supérieurs à ceux habituellement rencontrés pour un CFA comparable.

2ère étape : Diagnostic partagé et plan d'actions

Un diagnostic sur l'origine et la persistance des difficultés rencontrées est mené. En fonction des points de faiblesse identifiés, un plan d'actions est proposé. Il devra présenter :

- Les mesures proposées
- Leur coût éventuel et les retombées économiques attendues (le cas échéant sur plusieurs années si les effets attendus d'une mesure ne sont pas immédiats),
- Le compte de résultat cible une fois les mesures concrétisées,
- Les aides ponctuelles pouvant être apportées par les partenaires (Organisme gestionnaire, Région, autres….).

3ème étape : Adoption du plan d'actions et suivi

Le diagnostic et le plan d'actions devront être adoptés de façon concertée par le CFA et la Région.

Enfin, un suivi des mesures prises et de leurs retombées devra être périodiquement fourni à la Région.

4ème étape : Déclassement de la catégorie CFA à risques

Une fois le redressement constaté, le CFA sera alors déclassé de la catégorie à risques.

2 - RÈGLES APPLICABLES AU CALCUL DE LA SUBVENTION FORFAITAIRE D'AIDE AUX FRAIS DE TRANSPORT DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT DES APPRENTIS

- **Aide à l'hébergement et la restauration :**

Dans un souci d'équité entre les apprentis, la Région fait bénéficier l'ensemble des apprentis d'une aide forfaitaire pour les repas et les nuitées.

Pour les établissements disposant d'un hébergement ou d'un système de restauration : L'aide régionale, versée au CFA, vient en déduction du prix payé par l'apprenti qui sera informé de la participation financière de la Région.

Pour les établissements ne disposant pas d'un hébergement ou d'un système de restauration : L'aide régionale est versée au CFA ou à la section d'apprentissage qui la reverse périodiquement à l'apprenti.

Les aides de la Région ne sont pas cumulables avec des aides spécifiques apportées aux apprentis par l'État, la Région, d'autres collectivités locales ou par leur employeur.

Sont exclus de l'aide :
- Les apprentis titulaires d'une carte d'étudiant qui bénéficient des prestations du Centre Régional des Œuvres Universitaires
- Les apprentis des CFA, des UFA ou des sections d'apprentissage ouverts dans des établissements d'enseignement qui bénéficient de la cantine et/ou de l'internat de l'établissement d'enseignement percevant déjà une aide de la Région.

- **Aide au transport des apprentis :**

Les apprentis bénéficient de réductions tarifaires applicables sur le réseau Transport Express Régional (TER) par abonnement. Ces réductions sont financées par la Région dans le cadre de sa compétence en matière de transports ferroviaires (VIA PRO, VIA Études notamment).

D'autres transports en commun donnent droit à des réductions financées par l'État ou les Collectivités Locales (bus, tram).

Le CFA peut percevoir de la Région, sur la base d'un dossier argumenté, une enveloppe financière destinée à participer aux frais de transport des apprentis utilisant leur véhicule personnel pour se rendre au CFA, car ils résident dans une zone peu ou pas desservie par les transports en commun. D'autres situations pourront faire l'objet d'études approfondies pour l'obtention de cette enveloppe financière. Cette demande d'enveloppe exceptionnelle doit être déposée sur la plate-forme Sésame.

Ces aides ne pourront pas se cumuler avec une contribution éventuelle de l'entreprise au déplacement de son apprenti.

2.1 Modalités de calcul de la subvention forfaitaire d'aide aux frais de transport de restauration et d'hébergement des apprentis

Montant de la participation de la Région pour **un repas : 2 €**
Montant de la participation de la Région pour **une nuitée : 5 €**

La subvention annuelle du CFA sera calculée sur la base du nombre prévisionnel annuel de repas et de nuitées inscrits au budget prévisionnel du CFA et ayant fait l'objet d'un

dépôt sur sés@me au titre du dispositif concerné. Pour le transport, l'établissement évalue une enveloppe transport qui peut être validée par la Région.

Au vu du bilan et sur demande du CFA, le montant annuel de la subvention peut être réajusté pour tenir compte du nombre de repas et de nuitées effectives. L'enveloppe transport n'est pas révisable.

Les charges et les produits liés aux transports, à l'hébergement et à la restauration des apprentis doivent faire l'objet d'inscriptions budgétaires parfaitement identifiables dans les documents comptables du CFA ou de la section d'apprentissage.

2.2 Modalités de versement de la subvention forfaitaire d'aide aux frais de transport de restauration et d'hébergement des apprentis

La subvention forfaitaire transport, restauration, hébergement sera mandatée en deux échéances :

1ère échéance : une avance de 50 % du montant notifié à la signature de la convention d'attribution sur présentation d'une demande de paiement.

2éme échéance : le solde sur présentation d'un bilan annuel des réalisations. Ce bilan mentionnera le nombre de repas et de nuitées effectivement subventionnés, le montant des aides au transport effectivement versées aux apprentis dans l'année ainsi que le nombre d'apprentis bénéficiaires par type d'aides.

Une indemnité repas ou/et nuitée sera versée par jour de présence effective au CFA. Pour l'aide à l'hébergement l'apprenti doit fournir au CFA des justificatifs d'hébergement à son nom ou au nom de son représentant légal tels que factures d'hôtel, centre d'accueil.

Les conditions de paiement et de contrôle de la subvention forfaitaire d'aide aux frais de transport de restauration et d'hébergement des apprentis seront précisées dans l'acte attributif établi annuellement lors du vote de la subvention.

3 - RÈGLES APPLICABLES AU CALCUL DE LA SUBVENTION FORFAITAIRE D'AIDE AU PREMIER ÉQUIPEMENT DES APPRENTIS.

L'aide au premier équipement des apprentis vise à attribuer aux CFA et sections d'apprentissage une participation financière spécifique dédiée à l'acquisition de matériel professionnel.

L'établissement achète le matériel et le remet aux apprentis.

Les équipements sont, durant la première année de formation, mis à disposition des apprentis. Ils deviennent la propriété de l'apprenti à l'issue de la première année de formation.

Les établissements feront mention de l'aide régionale auprès des apprentis et de leur famille ainsi qu'auprès des employeurs. La Région adressera à l'établissement un support de communication à apposer sur coffret, trousse ou équipement remis à l'apprenti. L'utilisation de la participation financière de la Région fera l'objet d'une information au Conseil de perfectionnement du CFA.

3.1 Modalités de calcul de la subvention forfaitaire d'aide au premier équipement des apprentis

Cette subvention est calculée en référence à un forfait, différent selon la formation suivie, rapporté au nombre d'apprentis.

Les effectifs pris en compte pour le calcul de la participation pour l'année N sont ceux recensés dans l'enquête régionale sur les effectifs en apprentissage au 01 janvier de l'exercice budgétaire considéré.

Le montant de la subvention pourra être réajusté à la hausse ou à la baisse en fonction des effectifs réellement équipés.

Cette aide s'applique aux apprentis de première année ou en entrée de formation des diplômes de niveau V et IV suivants :

Forfait	Secteur Professionnel
60 €	- École-Apprentissage
100 €	- Alimentation (boulangerie, pâtisserie, traiteur, boucherie, charcuterie), - Restauration (sommellerie, café brasserie …) - Préparateur en pharmacie, - Fleuriste - Industries graphiques - Encadrement - Métiers de la mer - Industrie, - BTP, Électricité, Électronique - Agriculture et Agroalimentaire - Mécanique, Carrosserie - Ébénisterie - Textile, Couture - Maintenance, Hygiène, Gestion des déchets
200 €	- Hôtellerie –Restauration (Diplômes de cuisine et restaurant), - Prothésiste dentaire**,** - Filière optique
300 €	- Soins à la personne – Coiffure - Esthétique
400 €	- Métiers d'art – Bijoutiers - Photographes - Métiers du Sport et de l'Animation

Sont exclus de l'aide certains diplômes du secteur tertiaire (commerce, vente, services, assistance, conseil) ; ceux du transport et de la logistique ainsi que les Mentions Complémentaires.

Chaque année, le Conseil Régional attribuera une participation financière globale à chaque établissement concerné qui permettra d'acquérir des équipements nécessaires aux apprentis.

3.2 Modalités de versement de la subvention forfaitaire d'aide au premier équipement des apprentis

La subvention d'aide au premier équipement des apprentis sera mandatée en deux échéances :

1ère échéance : une avance de 50 % du montant notifié, à la signature de la convention d'attribution sur présentation d'une demande de paiement.

2ème échéance : le solde sur présentation d'un bilan annuel d'utilisation des crédits. Ce bilan mentionnera le nombre d'apprentis concernés, la liste des matériels achetés et leur coût.

Les conditions de paiement et de contrôle de la subvention forfaitaire d'aide aux frais de transport de restauration et d'hébergement des apprentis seront précisées dans l'acte attributif établi annuellement lors du vote de la subvention.

4 - RÈGLES APPLICABLES AU CALCUL DES SUBVENTIONS SPÉCIFIQUES INSCRITES AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT.

4.1 Programme qualité

La qualité fait partie intégrante du fonctionnement, seules des mesures particulières peuvent être prises en compte pour faire l'objet de financements incitatifs.

Dans ce domaine, la Région intervient au niveau du financement :

- d'heures de soutien pédagogique et de visites en entreprise visant à améliorer le parcours d'apprentissage du jeune et les relations entre une entreprise et un apprenti ;

- d'actions originales et novatrices visant à diminuer le nombre de ruptures de contrats à savoir améliorer le recrutement des apprentis, préparer leur choix professionnel, assurer leur suivi personnalisé pendant la formation.

Dans le cadre du soutien à l'amélioration de la qualité du déroulement des formations par apprentissage et de la lutte contre les ruptures de contrats, la Région Languedoc-Roussillon participe au financement, via l'application de forfaits, des actions suivantes :

- **Visites en entreprises**

Il convient de rappeler que le Code du Travail prévoit dans son article R 6233-58 que soit organisée une première évaluation du déroulement de la formation dans les 2 mois suivant la signature du contrat d'apprentissage avec l'apprenti, l'employeur et (ou) le maître d'apprentissage, un formateur du CFA. Cet entretien d'évaluation devra faire l'objet d'un compte rendu et être versé dans le dossier de l'apprenti. Ce premier entretien n'est pas éligible au financement régional.

La visite du formateur en entreprise est un élément clé du système relationnel qui contribue à intégrer les situations de travail dans le parcours de formation et à créer un lien essentiel entre les différents partenaires.

Ainsi, la Région souhaite renforcer ce lien entreprise, apprenant, CFA. Dans ce cadre, un financement sera attribué pour que le CFA organise **une fois par an une visite en entreprise** pour assurer la coordination entre la formation au CFA et celle assurée en entreprise. La présence de l'apprenti lors de cette visite est vivement souhaitée. Toutefois, en cas d'absence, ce dernier sera informé des échanges via son formateur au CFA. Le compte rendu de visite détaillé devra être obligatoirement signé par le **directeur du CFA, le formateur, l'entreprise et l'apprenti** et sera versé dans le dossier individuel de l'apprenti.

Pourront être prises en compte des visites sous forme d'entretien téléphonique dès lors que l'entreprise se situe hors Région. Un compte rendu d'entretien téléphonique devra être établi et signé par l'apprenti après avoir été informé des échanges.

Toute visite effectuée devra faire l'objet d'un émargement par l'entreprise, le formateur et l'apprenti.

- **Heures de soutien**

Un certain nombre de jeunes se retrouvent en difficulté d'apprentissage compte tenu de leur précédant parcours de formation. A ce titre, la Région finance des heures de soutien. Les heures peuvent être soit du soutien collectif soit du soutien individuel.

Le nombre d'heures demandées est lié aux effectifs présents au CFA :

- l'effectif du CFA est supérieur à 700 apprentis : le nombre d'heures de soutien demandé ne devra pas excéder le plafond de 900 heures.

- l'effectif du CFA est inférieur ou égal à 700 apprentis : le nombre d'heures de soutien demandé ne devra pas excéder le plafond de 750 heures.

Toute heure de soutien effectuée devra faire l'objet d'un émargement afin de pouvoir quantifier le nombre d'apprentis bénéficiaires.

La demande de subvention doit être accompagnée d'un budget prévisionnel établi, au plus près de la réalité (année N-1), sur l'année civile.

4.1.1 Modalités de calcul de la subvention liée au programme qualité

L'aide de la Région sera apportée sur la base de tarifs forfaitaires, soit 35 € pour financer une heure de soutien et 25 € pour un entretien avec l'employeur quel que soit le motif de l'entretien : médiation, contrôle en cours de formation, ou autres…

4.1.2 Modalités de versement de la subvention liée au programme qualité

Le paiement de la subvention sera effectué en deux échéances :

1ère échéance : une avance de 50 % du montant notifié, à la signature de la convention d'attribution sur présentation d'une demande de paiement et de l'attestation de démarrage de l'action ;

2ème échéance : le solde, sur présentation d'une demande de paiement accompagnée du bilan qualitatif quantitatif et financier.

Les conditions de paiement et de contrôle de la subvention liée au programme qualité seront précisées dans l'acte attributif établi annuellement lors du vote de la subvention.

4.2 Certification

La mise en œuvre de la certification vise à l'obtention d'une certification ISO 9001 délivrée par un organisme de certification.

La démarche certificative est décomposée en six éléments distincts dont trois sont facultatifs et trois obligatoires :

- diagnostic préalable :	facultatif
- salaire du responsable qualité :	obligatoire
- frais de réunion :	obligatoire
- appui d'un consultant :	facultatif
- certification à blanc :	facultatif

- certification finale par un organisme de certification: obligatoire

Ces six éléments et seulement ceux-ci sont éligibles à une aide. Pour chacun d'entre eux a été évalué un coût forfaitaire qui constitue le plafond subventionnable.

L'intervention de la Région se fera à hauteur de **70 % maximum du plafond subventionnable.**

L'accompagnement financier de la Région s'appliquera jusqu'à l'obtention de la certification. Les audits de suivi qui en découlent sont pris en charge par le budget de fonctionnement du CFA.

La demande de subvention doit être accompagnée d'un budget prévisionnel établi sur l'année civile.

4.2.1 Modalités de calcul de la subvention liée à la certification

La subvention est calculée sur la base du coût réel s'il est inférieur ou égal au plafond forfaitaire, sur la base du plafond forfaitaire si le coût réel lui est supérieur. Le solde restera alors à la charge de l'organisme gestionnaire.

Ces coûts forfaitaires plafonds ont été établis sur les bases suivantes :

	CFA < 100 apprentis	***CFA > 100 apprentis***
Diagnostic préalable	3 jours consultant à 915 € soit 2.745 €	5 jours consultant à 915 € soit 4.575 €
Salaire du responsable qualité	¼ x 38.200 € soit 9.550 €	½ x 38.200 € soit 19.100 €
Frais de réunions	3 % de la masse Salariale Enseignants (DPE) 3 % des Frais d'Administration (DPA) ramené à la moyenne régionale de 22 % du budget d'un CFA	
Accompagnement par un consultant	5 jours à 915 € soit 4.575 €	15 jours à 915 € soit 13.725 €
Certification à blanc	Forfait 4.575 €	
Certification finale	Coût réel	

4.2.2 Modalités de versement de la subvention liée à la certification

Le paiement de la subvention sera effectué en deux versements :

1ère échéance : une avance de 50 % du montant notifié, à la signature de la convention d'attribution sur présentation d'une demande de paiement et de l'attestation de démarrage de l'action ;

2ème échéance : le solde, sur présentation d'une demande de paiement accompagnée du bilan qualitatif quantitatif et financier et des factures correspondantes.

Les conditions de paiement et de contrôle de la subvention liée à la certification seront précisées dans l'acte attributif établi annuellement lors du vote de la subvention.

4.3 Mobilité européenne des apprentis

Cette mesure vise à soutenir les initiatives permettant le développement de la mobilité des apprentis en Europe, le transfert des compétences et le savoir-faire sur l'apprentissage des métiers. Le CFA organise le séjour des apprentis avec un partenaire

dans le pays d'accueil. Les séjours ont une durée maximale de trois semaines comprenant une alternance entre périodes en centre de formation et en entreprise permettant ainsi la découverte de méthodes de travail dans un esprit d'ouverture à l'Europe.

4.3.1 Modalités de calcul de la subvention liée à la mobilité européenne des apprentis

La participation régionale est de 120 € par apprenti et par semaine pour un maximum de trois semaines.

4.3.2 Modalités de versement de la subvention liée à la mobilité européenne des apprentis

Le paiement de la subvention sera effectué en deux versements :

1ère échéance : une avance de 50 % du montant notifié, à la signature de la convention d'attribution de subvention sur présentation d'une demande de paiement.

2ème échéance, le solde : sur présentation d'une demande de paiement et de toutes les dépenses liées à l'opération, du rapport de stage de chaque apprenti.

Les conditions de paiement et de contrôle de la subvention liée à la mobilité européenne des apprentis seront précisées dans l'acte attributif établi annuellement lors du vote de la subvention

4.4 École de l'apprentissage et École de l'Apprentissage Adaptée

Dans le cadre du développement de l'apprentissage et de la lutte contre les ruptures de contrats, la Région Languedoc-Roussillon participe au financement d'actions d'accompagnement proposées par les CFA visant des jeunes de 16 à 26 ans remplissant les conditions pour signer un contrat d'apprentissage.

Les modalités d'organisation de ces sessions sont précisées dans le règlement.

4.4.1 Modalités de calcul de la subvention liée au dispositif « École de l'apprentissage»

L'aide de la Région sera apportée sur la base d'un tarif forfaitaire de 1 500 € par jeune.

4.4.2 Modalités de versement de la subvention liée à l'École de l'apprentissage

Le paiement de la subvention sera effectué en deux échéances :

1ère échéance : une avance de 50 % du montant notifié, à la signature de la convention attributive de subvention sur présentation d'une demande de paiement et de l'attestation de démarrage de l'action

2ème échéance : le solde, sur présentation d'une demande de paiement accompagnée du bilan quantitatif , qualitatif et financier.

Les conditions de paiement et de contrôle de la subvention liée à l'École de l'apprentissage seront précisées dans l'acte attributif établi annuellement lors du vote de la subvention.

ANNEXE 4 : DATE DE TRANSMISSION DES DOSSIERS EN VUE DE L'INSTRUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS ET DU SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER

1 - LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Il a pour objet de **:**

- Permettre à chaque établissement d'organiser une réflexion sur sa stratégie de développement en relation avec l'ensemble de ses partenaires,

- Donner à chaque CFA les moyens d'une véritable programmation à moyen terme.

Le projet d'établissement comprend sept dispositifs : ouverture de sections, programme qualité, certification, école de l'apprentissage, investissements structurants, investissements équipements, mobilité européenne.

Calendrier :

Les demandes pour l'exercice N devront être déposées sur la plate-forme régionale Sésame **avant le 30 septembre N-1.**

2 – L'AIDE AUX FRAIS DE TRANSPORT DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT DES APPRENTIS

Les demandes pour l'exercice N devront être déposées sur la plate-forme régionale Sésame **avant le 31 janvier N.**

3 – L'AIDE AU PREMIER EQUIPEMENT

Les demandes pour la rentrée scolaire N devront être déposées sur la plate-forme régionale Sésame **avant le 31 janvier N.**

4 - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES N

Le CFA doit déposer sur la plate-forme régionale sés@me les orientations budgétaires accompagnées du courrier de demande de reconduction de la subvention N-1 à titre d'avance sur la subvention N. Cet envoi formalise la demande de subvention pour l'exercice à venir. Les éléments budgétaires transmis à cette date sont indicatifs, ils peuvent ne pas avoir été approuvés par l'organe délibérant de l'organisme gestionnaire.

Calendrier :

Elles doivent être transmises **avant le 31 octobre N-1** sur la plate-forme régionale Sésame.

5 - LE BUDGET PRÉVISIONNEL N

Ce document comptable permet d'apprécier l'incidence financière des évolutions matérielles, pédagogiques et administratives.

Son étude permet aux services de proposer au Conseil Régional ou à sa Commission Permanente, le montant de la subvention annuelle d'un CFA.

Le budget doit être établi en équilibre. Au cas où l'équilibre serait obtenu par une surévaluation de certaines recettes ou une sous-évaluation de certaines dépenses, il conviendra de rédiger un rapport faisant clairement état des problèmes rencontrés.

Pour les CFA bénéficiant de structure de restauration et d'hébergement, une ventilation analytique doit permettre de présenter distinctement un budget pour la section externat (pédagogique), la section restauration et la section internat.

Pour les CFA n'ayant pas de structure propre de restauration et d'hébergement, le budget doit faire apparaître explicitement dans les comptes appropriés les charges et les produits correspondants.

Contenu :

- Un détail des charges et des produits avec un comparatif avec le budget précédent et les réalisations du dernier exercice.

- Un rapport justifiant les principaux comptes et les principales évolutions budgétaires par rapport au budget précédent.

- Liste nominative du personnel par fonction (Direction-administration, Enseignement, Education-surveillance, Service) et les dépenses afférentes (salaires + charges).

Calendrier :

Il doit être saisi sur la plate-forme régionale Sésame **avant le 31 janvier N** et transmis également par courrier conformément à la présentation préconisée par la Région.

6 - LE BUDGET RECTIFIE N

Ce document doit permettre l'ajustement du budget suite à l'autorisation par la Région de l'ouverture de nouvelles sections d'apprentissage ou de classes supplémentaires présentées dans le cadre du projet d'établissement du CFA.

Calendrier :

Il doit être saisi sur la plate-forme régionale Sésame **avant le 31 octobre N.**

7 - LES COMPTES ANNUELS N : COMPTE FINANCIER ET COMPTE ADMINISTRATIF

Les documents comptables ont pour objet de faire apparaître la situation patrimoniale du CFA, de présenter l'excédent ou l'insuffisance global de l'exercice à partir des éléments qui interviennent dans sa formation.

L'analyse de ces documents doit permettre au service instructeur de la région d'exercer sa mission de contrôle administratif et financier conformément aux dispositions de l'article L .6252-1 du Code du travail.

Tous les documents financiers doivent respecter les règles élémentaires de la comptabilité ainsi que les dispositions de la nomenclature comptable des CFA.

Conformément au décret n°2000-470 du 31 mai 2000, la comptabilité du CFA doit être distincte de celle de l'organisme gestionnaire et les comptes doivent être certifiés par un

commissaire aux comptes pour les CFA dont la comptabilité n'est pas tenue par un comptable public.

Les CFA sont tenus de communiquer à la Région, pour chaque formation préparée, le coût de formation d'un apprenti, qui doit être transmis chaque année au Préfet de Région pour publication. Ces coûts de formation sont établis, chaque année, sur la base des comptes de réalisation arrêtés en application de la méthodologie régionale en vigueur.

Contenu :

- le bilan (classe 1 à 5),
- le compte de résultat détaillé,
- un détail analytique des sections externat, restauration et hébergement, autres activités...
- la liste nominative des personnels par fonction (enseignant, administratif, etc…) et les dépenses afférentes,
- l'état des immobilisations et amortissements,
- l'état des provisions,
- l'état de remboursement aux apprentis des frais de transport, de restauration et d'hébergement : préciser le nombre effectif de nuitées et de repas subventionnés,
- les coûts annuels de formation par apprenti selon la matrice régionale
- l'enquête sur la collecte de taxe d'apprentissage,
- le rapport du Commissaire aux comptes pour les CFA dont la comptabilité n'est pas tenue par un comptable public.

Le compte financier devra impérativement être accompagné d'un rapport explicatif permettant au service instructeur d'apprécier les raisons des écarts et des mouvements des principaux comptes. Un tel document, s'il est correctement établi, devrait éviter des demandes de complément d'information de la part des services de la Région avant la clôture du compte.

Calendrier :

À communiquer à la Région dans les jours suivant son approbation par l'instance délibérante de l'Organisme Gestionnaire, au plus tard, **avant le 31 août.**

Ils seront communiqués sous forme papier en deux exemplaires et sous support informatique selon le modèle normé demandé par la Région

La réception par la Région du compte financier ou du compte administratif accompagné de toutes les pièces demandées conditionnera le mandatement par la Région du solde de la subvention annuelle de fonctionnement.

8 - LE BILAN D'ACTIVITÉ

Le bilan d'activité est devenu un acte important dans la vie de tous les CFA. La démarche de projet engagée depuis plusieurs années l'a rendu indispensable. Il permet de juger de la réalité et de la cohérence des actions engagées. En tant qu'acte du conseil de perfectionnement la Région en sera rendue destinataire.

9 - LES STATISTIQUES

La mise à jour annuelle d'un tableau de bord régional de l'apprentissage et les réponses à apporter aux différents ministères ainsi qu'au Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie imposent la collecte régulière des données statistiques concernant l'apprentissage.

Les enquêtes à renseigner sont les suivantes :

- enquête effectif au 1er janvier (enquête 51), retour à la Région le 15 janvier. Un fichier à renseigner ainsi que des instructions vous seront communiqués par la Région. Les effectifs comptabilisés sont ceux **inscrits au CFA** et qui ont **un contrat d'apprentissage.**

- suivi des places vacantes et des taux de remplissage : saisie des effectifs en temps réel par formation entre le 1er septembre et le 31 décembre sur l'outil mis en place par la Région

- informations nécessaires à l'actualisation du site Internet du portail de l'apprentissage.

ANNEXE 5 : INDEMNITÉ COMPENSATRICE FORFAITAIRE DUE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS

La présente annexe a pour objet de définir le rôle du CFA dans le cadre de la gestion et du paiement de l'ICF. Cette annexe pourra faire l'objet de modifications en fonction de l'évolution du dispositif.

1 - Les formulaires régionaux de demande d'aides sont automatiquement envoyés, par la Région, aux employeurs :

- la demande d'aide à la signature : à l'issue des quatre premiers mois du contrat d'apprentissage

- les demandes d'aide à l'effort de formation seront adressées aux employeurs à la fin de l'année scolaire à l'exception des demandes d'aide à l'effort de formation des années terminales qui seront envoyées à l'issue du contrat d'apprentissage.

Par conséquent, le CFA n'est pas tenu de relancer les employeurs afin que ces derniers se rapprochent du service apprentissage de la Région pour l'obtention des formulaires de demandes d'aides.

2 - A réception au CFA des formulaires régionaux de demande d'aides adressés par chaque employeur, le CFA contrôle et complète les attestations correspondantes

en vérifiant que :

- l'employeur a bien rempli la partie qui lui est réservée (date, signature, cachet de l'entreprise et RIB professionnel pour chaque formulaire). A défaut, le CFA retourne le(s) feuillet(s) à l'employeur pour complément d'information,

- les informations pré-remplies sur la partie réservée au CFA sont exactes. A défaut, il corrige le document concerné,

en attestant que :

- l'apprenti(e) a été retenu(e) ou non en entreprise pendant les cours,

- la période de l'année de formation correspond au cycle réel de formation

- l'apprenti a été présent ou non le jour de l'examen, lors de l'année de terminale

en complétant :

les informations concernant une éventuelle rupture. A ce titre, le CFA enverra à la Région les formulaires de demande d'aides en indiquant la date de la rupture accompagnés de la constatation de la rupture du contrat d'apprentissage. Le CFA devra avertir la Chambre d'enregistrement des éventuelles ruptures connues pour qu'elle enregistre ces données dans l'outil ARIANE.

3 - Le CFA adressera ensuite le(s) formulaire(s) régionaux de demandes d'aides vérifié(s) et complété(s) à la Région ou à l'employeur.

L'envoi des formulaires des entreprises par le CFA à la Région reste une décision d'offre de service du CFA et en aucun cas une obligation.

ANNEXE 6 : AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

La Région a mis en place, depuis le 1er janvier 2012, une aide au permis de conduire.

Cette mesure s'adresse aux apprentis domiciliés en Languedoc-Roussillon et inscrits en dernière année d'un cursus de niveau V dans un CFA ou une section d'apprentissage de la Région Languedoc-Roussillon. Ils doivent également être inscrits prioritairement dans une auto-école agréée " permis à un euro par jour " située en Languedoc-Roussillon, à la date de la demande de l'aide.

Le règlement régional de l'aide au permis de conduire en vigueur à la date de la demande de l'aide définit, entre autres, les différents critères d'éligibilité et modalités d'attribution et peut faire l'objet de modifications par l'assemblée délibérante.

L'aide d'un montant de 500 € maximum est versée directement à l'apprenti en deux fois :

- une avance de 50 % pendant la dernière année de cursus de niveau V,
- le solde à l'issue du passage de l'examen de conduite et du diplôme préparé.

Le CFA s'engage à informer les apprentis susceptibles d'être concernés par ce dispositif et à leur apporter une aide technique dans leur démarche.

L'apprenti doit impérativement déposer son dossier sur le site de la Région avant la fin de son contrat d'apprentissage.

L'apprenti bénéficiaire doit faire remplir des attestations au CFA. Il appartient au Directeur du CFA de renseigner ces documents en indiquant obligatoirement :

1/ lors du dépôt du dossier par l'apprenti
- le nom et les coordonnées de l'établissement de formation,
- le nom du Directeur,
- les dates du contrat d'apprentissage de l'apprenti demandeur,
- l'intitulé et le code de formation du diplôme préparé.

2/ lors de la demande de solde par l'apprenti
- le nom et les coordonnées de l'établissement de formation,
- le nom du Directeur,
- la présentation à l'examen ou le suivi du contrôle continu de formation de l'apprenti

Le CFA informe également le Service Apprentissage de la Région de toute rupture de contrat d'apprentissage (non suivie d'une nouvelle signature de contrat) ou de tout abandon de formation au cours de l'année du cursus de l'apprenti ayant déposé une demande d'aide.

ANNEXE 7 : OBJECTIFS ET STRATÉGIES DU CFA POUR LA PÉRIODE 2014-2018

1 - ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'évolution annuel					
Effectif CFA					

2 - LUTTE CONTRE LES RUPTURES DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de rupture annuel					

Expliciter les moyens mis en œuvre

.....
.....
.....
.....
.....
.....

3 - TAUX DE RÉUSSITE AUX EXAMENS

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de réussite aux examens					

4 - INTÉGRATION DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

MODÈLES DE CONVENTIONS PARTENARIALES

- **CONVENTION D'ACCUEIL CFA – ENTREPRISE**
- **CONVENTION D'ACCUEIL CFA – ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT DE FORMATION OU DE RECHERCHE**
- **CONVENTION DE CRÉATION D'UNE U.F.A.**

ATTENTION

Ces documents sont joints pour information
et ne font pas partie intégrante de
la convention portant création ou renouvellement d'un CFA

RAPPEL DES DISPOSITIONS DU CODE DU TRAVAIL

Article L6231-2 :
« Un centre de formation d'apprentis peut conclure avec une entreprise habilitée par l'inspection de l'apprentissage, dans des conditions déterminées par décret, une convention aux termes de laquelle cette entreprise assure une partie des formations technologiques et pratiques normalement dispensées par le centre de formation d'apprentis »

Article L6231-3 :
« Un centre de formation d'apprentis peut conclure avec des établissements une convention aux termes de laquelle ces derniers assurent tout ou partie des enseignements normalement dispensés par le centre de formation d'apprentis et mettent à disposition des équipements pédagogiques ou d'hébergement. De telles conventions peuvent être conclues avec :
1 Un ou plusieurs établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat ;
2 Des établissements d'enseignement technique ou professionnel reconnus ou agréés par l'État
3 Des établissements habilités à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ou des établissements de formation et de recherche relevant de ministères autres que celui chargé de l'éducation nationale. »

Article L6231-4 :
« Dans les cas prévus aux articles L. 6231-2 et L. 6231-3, les centres de formation d'apprentis conservent la responsabilité administrative et pédagogique des enseignements dispensés. »

Article L6232-8 :
« Les enseignements dispensés par le centre de formation d'apprentis peuvent être dispensés dans un établissement d'enseignement public ou privé sous contrat ou dans un établissement de formation et de recherche relevant d'un ministère autre que celui chargé de l'éducation au sein d'une unité de formation par apprentissage. Cette unité est créée dans le cadre d'une convention entre cet établissement et un centre de formation d'apprentis. Le contenu de la convention est déterminé par décret. »

Article R6233-29 :
« Le responsable de l'établissement d'enseignement ou de formation et de recherche dans lequel est créée une unité de formation par apprentissage est, par dérogation aux dispositions de l'article R. 6233-27, chargé de la direction pédagogique des enseignements de cette unité (…). Le personnel de l'unité de formation par apprentissage est placé sous l'autorité du responsable de l'établissement dans lequel l'enseignement est dispensé. »

CONVENTION D'ACCUEIL
ENTRE LE CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS ET UNE ENTREPRISE

La convention doit obligatoirement comporter les dispositions suivantes :

1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Référence à l'article L6231-2 du Code du Travail.
- Référence à la convention quinquennale de création ou de renouvellement du CFA en application de laquelle est signée la convention d'accueil.
- Identification des parties contractantes : Nom, raison sociale, adresse.
- Référence aux pouvoirs des personnes physiques à l'effet d'engager leur établissement sur les termes de la convention, date et référence de la délibération de l'instance.

2 - DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET PÉDAGOGIQUES

- Adresse du lieu de formation
- Intitulé du/des diplômes ou titre homologué dont une partie des cours est assurée dans l'entreprise.
- Nombre d'apprentis concernés. Effectif à ne pas dépasser compte tenu de la capacité d'accueil des locaux. Le cas échéant préciser les conditions particulières d'utilisation, précautions d'emploi du matériel, nettoyage et remise en état etc…

La maîtrise pédagogique du diplôme faisant l'objet de la convention est assurée par le Directeur du CFA. Les enseignements sont assurés par les enseignants du CFA qui assurent la responsabilité des apprentis pendant leur présence dans l'entreprise.

Le calendrier d'utilisation des locaux de l'entreprise est précisé en annexe.

Annexer un descriptif des locaux et équipements destinés à la formation des apprentis. Annexer les cas échéant une copie des documents attestant de la conformité des locaux et équipements utilisés par les apprentis et les enseignants du CFA aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Les locaux de l'entreprise doivent être visités régulièrement, au moins une fois tous les trois ans, par la Commission de Sécurité et la Direction Départementale des Services Vétérinaires (le cas échéant). Les comptes-rendus de ces visites sont conservés par le CFA qui les met à la disposition de la Région en cas de demande.

3 – DISPOSITIONS CONCERNANT LES APPRENTIS

L'apprenti doit, durant sa présence dans l'entreprise d'accueil, se conformer au règlement intérieur de celle-ci. Le CFA contractera les assurances nécessaires pour couvrir, au titre de la responsabilité civile, les risques encourus du fait des apprentis

4 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- La convention précise le coût d'utilisation des locaux.
- Le montant correspondant est inscrit à un compte spécial de charge de l'organisme gestionnaire.
- Dates et modalités de règlement par le CFA.

5 - DURÉE ET LITIGES

- Préciser la durée de la convention.
- Clauses résolutoires en cas de non-respect des clauses de la convention.
- Tribunal compétent en cas de litige

CONVENTION D'ACCUEIL ENTRE LE CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS ET UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT DE FORMATION OU DE RECHERCHE

La convention doit obligatoirement comporter les dispositions suivantes :

1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Référence à l'article L6231-3 du Code du Travail.
- Référence à la convention quinquennale de création ou de renouvellement du CFA en application de laquelle est signée la convention d'accueil.
- Identification des parties contractantes : Nom, raison sociale, adresse.
- Référence aux pouvoirs des personnes physiques à l'effet d'engager leur établissement sur les termes de la convention, date et référence de la délibération.

2 - DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET PÉDAGOGIQUES

Adresse du lieu de formation

- Intitulé du/des diplômes ou titre homologué préparés par apprentissage pour des apprentis inscrits au CFA.
- Effectif minimum d'apprentis par section, effectif maximal.

Le CFA vise le contrat d'apprentissage, assure la gestion administrative et financière de la formation.

Sous la tutelle du Directeur du CFA, la maîtrise pédagogique du ou des diplômes faisant l'objet de la convention est confiée à l'établissement partenaire qui désigne un responsable pédagogique.

Les enseignements sont assurés par une équipe pédagogique proposée par le Chef d'établissement et dont la liste et les fonctions figurent en annexe.

Les enseignants sont tenus d'effectuer les visites en entreprises prévues par le code du Travail et celles éventuellement financées au titre du contrat qualité. Plus généralement, les enseignants mettent en œuvre la pédagogie de l'alternance et prennent en compte le niveau et les situations professionnelles des apprentis.

Le calendrier et l'organisation de l'alternance sont précisés en annexe. Les aménagements peuvent intervenir après concertation entre le CFA et l'établissement d'accueil.

Les formations théoriques et technologiques doivent être assurées essentiellement dans les locaux de l'établissement, préciser les parties du programme qui seront réalisées dans les locaux du CFA ou ceux d'une entreprise ou d'un autre établissement (joindre la convention correspondante).

Annexer un descriptif des locaux et équipements destinés à la formation des apprentis, y compris le cas échéant les locaux d'hébergement.

Annexer les cas échéant une copie des documents attestant de la conformité des locaux et équipements, utilisés par les apprentis et les enseignants du CFA, aux normes d'hygiènes et de sécurité en vigueur.

Les locaux de l'entreprise doivent être visités régulièrement, au moins une fois tous les trois ans, par la Commission de Sécurité et la Direction Départementale des Services Vétérinaires (le cas échéant). Les comptes-rendus de ces visites sont conservés par le CFA qui les met à la disposition de la Région en cas de demande.

3 – DISPOSITIONS CONCERNANT LES APPRENTIS

L'apprenti doit, durant sa présence dans l'établissement d'accueil, se conformer au règlement interne de celui-ci.

Tout manquement au règlement intérieur ou à l'assiduité est soumis au Conseil de Perfectionnement du CFA qui pourra se constituer en Conseil de discipline.

Le CFA contractera les assurances nécessaires pour couvrir, au titre de la responsabilité civile, les risques encourus du fait des apprentis

4- DISPOSITIONS FINANCIÈRES

La convention précise le coût annuel de la formation, le budget annuel figurera en annexe, le coût annuel par apprenti et le coût horaire par apprenti calculé sur l'effectif maximal.

Le montant correspondant est inscrit à un compte spécial de charge de l'organisme gestionnaire.

Clauses résolutoires rendant caduque sans délai et sans dédommagement la convention si le nombre minimal d'apprentis n'est pas atteint à la date légale de clôture des signatures des contrats d'apprentissage.

Le coût annuel de formation n'est pas révisable en cours de promotion.

Dates et modalités de règlement par le CFA à l'établissement d'accueil, modalités de règlement des avances et du solde, nature et liste des justificatifs de service fait à fournir.

5- DUREE ET LITIGES

Préciser la durée de la convention (une convention par cycle)

Chaque cycle fait l'objet d'une nouvelle convention.

Clauses résolutoires en cas de non-respect des clauses de la convention.

Tribunal compétent en cas de litige.

Obligation d'achever le cycle de formation.

CONVENTION DE CRÉATION
D'UNE UNITÉ DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

La convention doit obligatoirement comporter les dispositions suivantes :

1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Référence aux articles L6232-6 et R6232-8 , R6232-22 à R6232-24 et D 6232-25 du Code du Travail,

- Référence à la convention quinquennale de création ou de renouvellement du CFA en application de laquelle est signée la convention d'une UFA,
- Identification des parties contractantes : nom, raison sociale, adresse,
- Références aux pouvoirs des personnes physiques à l'effet d'engager leur établissement sur les termes de la convention, date et référence de la délibération.

2 - DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET PÉDAGOGIQUES

- Adresse(s) du/des lieu(x) de formation
- Intitulé du diplôme ou titre homologué préparé,
- Mention devant apparaître obligatoirement sans modification :

L'organisme gestionnaire assure les responsabilités financières et pédagogiques du CFA conformément à la convention quinquennale mentionnée ci-dessus.

Le responsable de l'établissement d'accueil est chargé de la direction administrative et pédagogique des enseignements de l'UFA.

A ce titre, il choisit les intervenants et assume la gestion du personnel enseignant.

Il organise les enseignements et s'engage à fournir les moyens en personnel, locaux et matériels nécessaires au fonctionnement pédagogique, conformément au référentiel du diplôme, aux lois, et règlements régissant les modalités de l'apprentissage et aux décisions du comité de liaison. Il demeure civilement responsable au sens de l'article 1384 du Code Civil pendant la durée normale de l'apprentissage dans ses locaux.

Il informe le Directeur du CFA du recrutement du personnel enseignant, de l'organisation des enseignements et de la désignation du responsable administratif et pédagogique chargé de la liaison entre l'UFA et le centre.

Il le tient informé des conditions et des modalités de mise en œuvre des formations et notamment des dispositions prises en application de l'article 3. »

- Renvoi à une annexe définissant les conditions de préparation des formations, horaires, alternance, capacité d'accueil, durée totale de la formation, distribution des heures d'enseignement par métier et par année dans le cadre des dispositions de la réglementation du diplôme ou du titre concerné.
- En annexe un descriptif des locaux et équipements destinés à la formation des apprentis, y compris le cas échéant les locaux d'hébergement.

Les locaux de l'entreprise doivent être visités régulièrement, au moins une fois tous les trois ans, par la Commission de Sécurité et la Direction Départementale des Services Vétérinaires (le cas échéant). Les comptes-rendus de ces visites sont conservés par le CFA qui les met à la disposition de la Région en cas de demande.

3 - DISPOSITIONS CONCERNANT LE CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT ET LE COMITÉ DE LIAISON

Le Conseil de Perfectionnement du CFA, dont la composition est prévue à l'article R6233-33 du Code du Travail, accueille le responsable de l'établissement support de l'UFA ou son représentant conformément aux articles R6233-31, R6233-34 et R6233-39 du Code du Travail.

Il est mis en place auprès de l'UFA un comité de liaison présidé par le responsable de l'établissement. Il comprend à parts égales :

- des représentants désignés par la direction de l'établissement d'accueil parmi les enseignants de l'UFA
- des représentants désignés par le Conseil de Perfectionnement du CFA.

Le Comité de liaison a pour mission de s'assurer de la conformité de l'UFA aux stipulations de la convention et notamment aux orientations générales de l'article R6232-22 du Code du Travail.

4 - DISPOSITIONS CONCERNANT LES APPRENTIS

- L'apprenti doit, durant sa présence dans l'établissement d'accueil, se conformer au règlement intérieur de celui-ci,
- Tout manquement grave au règlement intérieur ou à l'assiduité est soumis au Conseil de Perfectionnement du CFA qui pourra se constituer à cet effet au Conseil de discipline.
- L'organisme gestionnaire du CFA contractera les assurances nécessaires pour couvrir au titre de sa responsabilité civile, les risques encourus du fait de ses apprentis.

5 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- Le CFA arrête annuellement le budget de l'UFA sur proposition du responsable de l'établissement d'accueil.
- Le coût de formation annuel et horaire des apprentis figure à la convention. Le budget annuel figure en annexe.
- Le montant correspondant est inscrit sur un compte spécial de charge de l'organisme gestionnaire.
- L'établissement d'accueil détient la gestion financière de l'UFA dans le respect du budget arrêté par le CFA.
- Dates et modalités de règlement, par le CFA, des prestations administratives et pédagogiques à l'établissement d'accueil. Modalité de règlement des avances et du solde, nature et liste des justificatifs de service fait à fournir.

6 - DURÉE ET LITIGES

Préciser la durée de la convention.

- Clauses résolutoires, défaillance de l'établissement d'accueil, défaut de paiement aux échéances du CFA.
- Tribunal compétent en cas de litige.
  Durée de la convention ne peut excéder la durée ou l'échéance de la convention quinquennale. Conditions de résiliation,.
- Tout cycle de formation commencé doit être achevé. Renouvellement.

ANNEXE 7: OBJECTIFS ET STRATÉGIES DU CFA POUR LA PÉRIODE 2015-2018

1 - ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'évolution annuel	20,65 %	18,64%	10%	5%	5%
Effectif CFA	1180	1400	1550	1630	1710

2 - LUTTE CONTRE LES RUPTURES DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de rupture annuel	3%	3%	2.5%	2.5%	2%

- Expliciter les moyens mis en œuvre
  - La poursuite et le développement des actions de préparation des candidats à la recherche de contrats d'apprentissage,
  - l'amélioration de l'adéquation entre les candidats et les entreprises
  - le maintien des dispositifs de mise à niveau existants
  - la généralisation du dispositif de remédiation engagé en 2014,
  - la formation des tuteurs pédagogiques en charge du suivi des apprentis en entreprises

devraient permettre de maintenir le taux de rupture à un niveau bas, voire de le faire diminuer.

3 - TAUX DE RÉUSSITE AUX EXAMENS

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de réussite aux examens	98.2%	98.2%	98.5%	98.5%	98.5%

4 - INTÉGRATION DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

Au cours des sessions de préparation collective des candidats à la recherche de contrats d'apprentissage qui se déroulent au printemps, les modalités de signature et fonctionnement d'un contrat d'apprentissage dans un cas de handicap sont largement exposées depuis 2011 et devrait permettre l'intégration d'un plus grand nombre d'apprentis en situation de handicap.

Concernant les employeurs, la communication relative à leurs obligations et leurs avantages sera développée dans ce domaine, lors des actions de prospection commerciale.